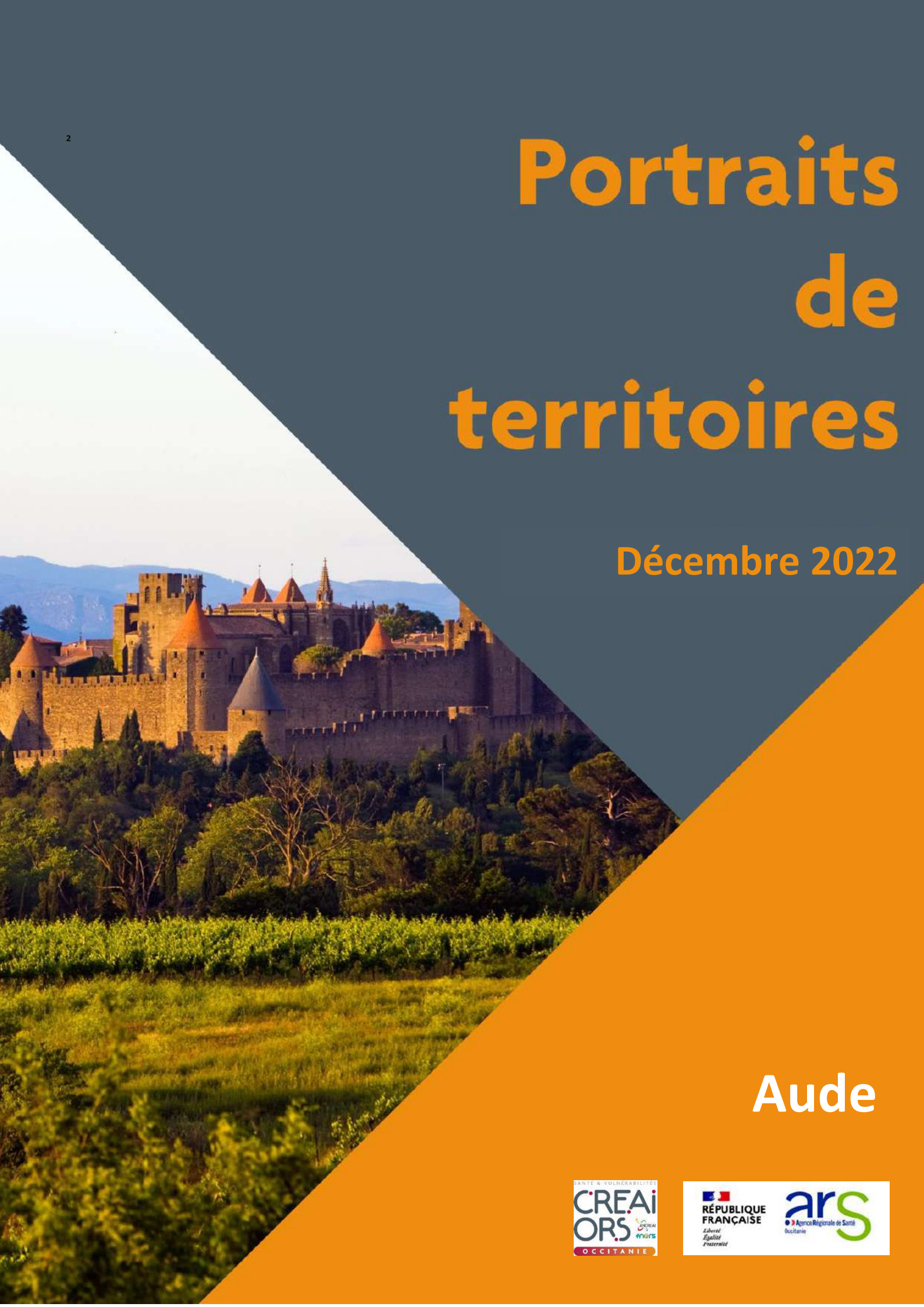


Portraits de territoires

Décembre 2022



Aude

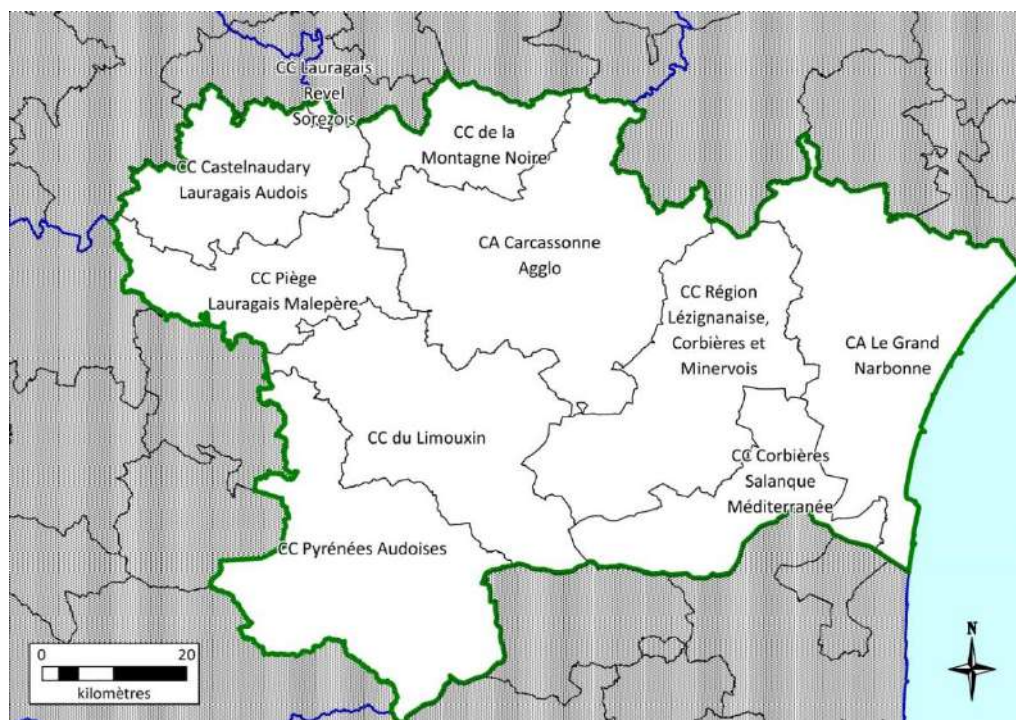


SOMMAIRE

1.	Démographie	5
2.	Caractéristiques sociales	21
3.	Cadre de vie et environnement	39
4.	Généralités et état de santé	53
5.	État de santé par groupes de population	71
6.	Offre de soins.....	85
7.	Offre médico-sociale	97
8.	Annexes.....	101

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE

Situé dans le sud-ouest de la France et au sud-est de la région Occitanie, le département de l'Aude s'étend sur 6 139 km². Il est entouré de 5 départements : la Haute-Garonne, le Tarn, l'Hérault, les Pyrénées-Orientales et l'Ariège.



Au 1^{er} janvier 2022, le département de l'Aude compte 443 communes, 19 cantons et 10 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), dont deux communautés d'agglomération (CA) et 8 communautés de communes (CC).

Deux communautés de communes sont interdépartementales :

- la CC Lauragais Revel Sorèzois dont le siège est en Haute-Garonne et dont une commune est dans l'Aude ;
- la CC Corbières Salanque Méditerranée dont le siège est dans les Pyrénées-Orientales mais dont 18 communes sont dans l'Aude.

Pour ces deux communautés de communes, les données présentées dans ce portrait de territoire portent sur l'ensemble de leur territoire, y compris la partie en dehors de l'Aude.

Les chiffres présentés pour le département de l'Aude dans son ensemble portent sur le seul territoire départemental.

Partie 1

DÉMOGRAPHIE

Nombre d'habitants et densité	6
Taux d'accroissement de la population	8
Indicateur conjoncturel de fécondité	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	20
Scolarisation	22

Nombre d'habitants et densité

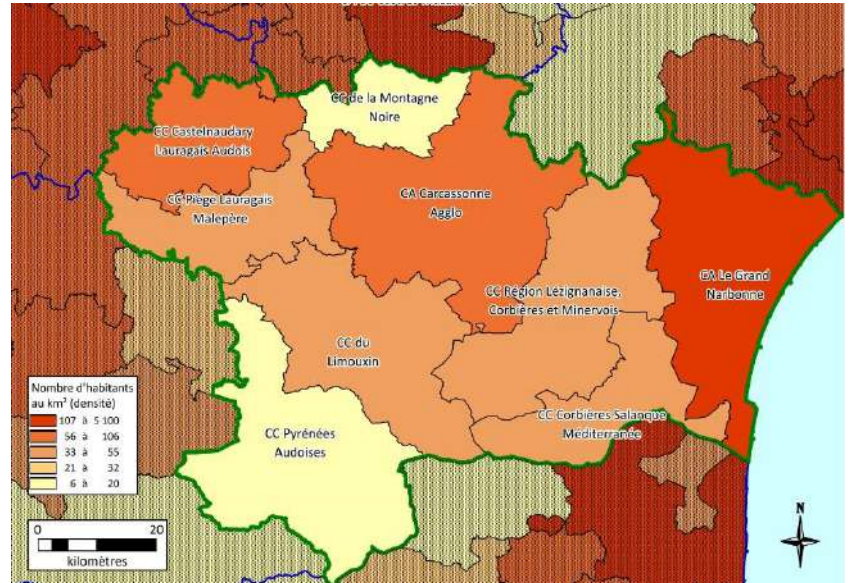
► Une densité très faible sur de nombreux territoires

Le département de l'Aude compte 372 800 habitants en 2018, ce qui représente environ 6 % de l'effectif de la région. La densité de population est de 61 habitants au kilomètre carré, soit moins importante que celle de la région (81 hab./km²) et deux fois moins élevée que celle de la France métropolitaine (119 hab./km²).

C'est dans les deux CA du département, la CA Le Grand Narbonne et la CA Carcassonne Agglo, que les populations sont les plus denses avec, respectivement, 154 et 107 hab./km². Dans les autres EPCI du département, la densité de la population varie de 56,0 hab./km² dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois à seulement 15 hab./km² dans la CC Pyrénées Audoises.

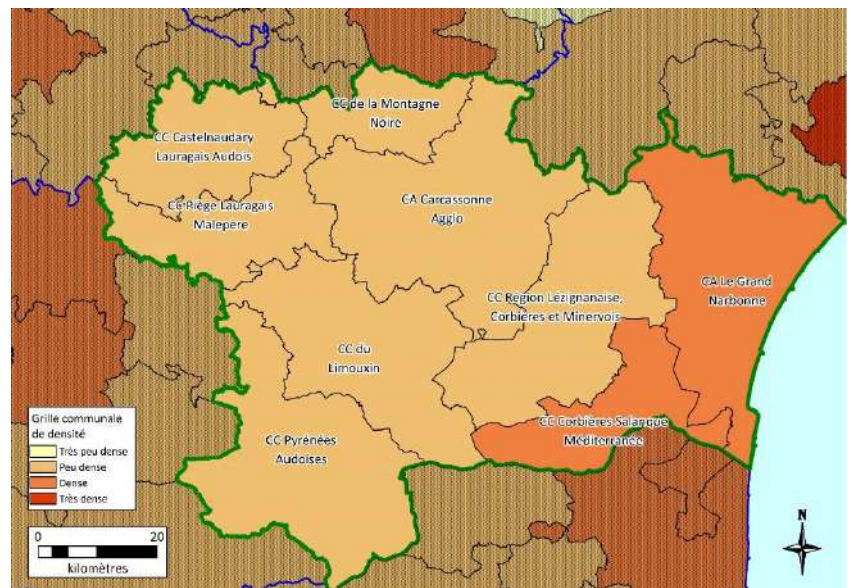
En 2018, plus de la moitié (54 %) des habitants de l'Aude vivent dans une commune de l'espace rural du département, commune classée comme étant peu dense. Seules les deux CC proches du littoral méditerranéen ont des communes plus denses.

Carte 1 : Densité de la population en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : Creai-ORS Occitanie

Carte 2 : Grille communale de densité en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Espace à dominante rurale, le département de l'Aude accueille une population de près de 373 000 habitants ; il est au 6^e rang des départements occitans par sa population. Seules les deux CA se distinguent avec une densité environ 10 fois supérieure à celle de l'EPCI le moins dense.

Tableau 1 : Nombre d'habitants et densité de la population (en habitant par km²) au 1^{er} janvier 2018.

	Nombre d'habitants	Densité
CC Pyrénées audoises	13 844	14,9
CC de la Montagne Noire	5 838	20,2
CC Piège Lauragais Malepère	15 786	33,4
CC du Limouxin	27 553	34,8
CC Corbières Salanque Méditerranée*	22 196	40,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	33 336	41,2
CC Castelnaudary Lauragais Audois	27 116	56,0
CC Lauragais Revel Sorèzois**	21 523	61,2
CA Carcassonne Agglo	113 464	106,8
CA Le Grand Narbonne	130 390	154,0
Aude	372 806	60,7
Occitanie	5 885 496	80,9
France Métropolitaine	64 844 037	119,2

* Parmi les 22 196 habitants, 5 207 (23,5 %) résident dans des communes audoises ;

** Parmi les 21 523 habitants, 272 (1,3 %) résident dans une commune de l'Aude.

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu des recensements de population réalisés par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

La densité de population est obtenue en divisant le nombre d'habitants d'un territoire par sa superficie.

Taux d'accroissement de la population

► Un dynamisme démographique dû au seul solde migratoire

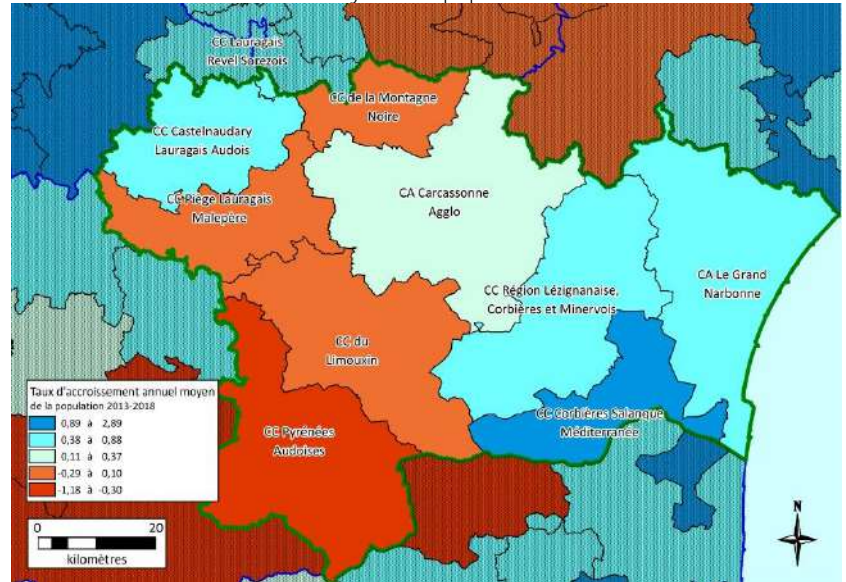
Sur la période 2013-2018, l'Aude accueille 1 586 nouveaux habitants en moyenne chaque année. Ainsi, la population a augmenté sur la période avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,43 % de sa population. Dans le même temps, la population régionale a augmenté de 0,7 % et celle de la France métropolitaine a augmenté de 0,4 %.

Les taux d'accroissement annuels moyens (TAAM) de la population sont très variables dans le département. C'est dans les EPCI proches du littoral méditerranéen et sur l'axe Narbonne-Carcassonne-Castelnaudary, en direction de Toulouse, que la population augmente. Sur la même période, une forte décroissance est notée dans la CC Pyrénées Audoises qui perd en moyenne chaque année 1,2 % de sa population, ainsi qu'une baisse de population moins marquée dans la CC Piège Lauragais Malepère (-0,22 %).

Le département de l'Aude observe un taux d'accroissement annuel moyen qui le place au 6^e rang des départements occitans.

Tous ses EPCI ayant des soldes naturels négatifs, seuls les soldes migratoires positifs permettent à la population d'augmenter

Carte 3 : Accroissement annuel moyen de la population entre 2013 et 2018



Source : Insee – Recensement de population 2013
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le solde naturel présente des taux négatifs dans tous les territoires alors qu'il est de +0,1 % dans la région et de 0,3 % en France métropolitaine.

Les soldes migratoires, quant à eux, sont tous positifs, à l'exception de celui de la CC Pyrénées Audoises (-0,1 %), l'EPCI du département avec la plus forte décroissance de population. Pour les autres EPCI, les soldes migratoires varient de +1,48 % dans la CC Corbière Salanque Méditerranée, à +0,14 % dans la CC Piège Lauragais Malepère ; ils dépassent le solde migratoire de la région dans la CA Le grand Narbonne (+1,02 %) et dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois (0,80 %).

Tableau 2 : Accroissement annuel moyen de la population, solde naturel et migratoire (en %) entre 2013 et 2018.

	Taux d'accroissement annuel moyen de la population	Solde naturel	Solde migratoire
CC Pyrénées audoises	-1,18	-1,08	-0,11
CC de la Montagne Noire	-0,02	-0,64	0,62
CC Piège Lauragais Malepère	-0,22	-0,36	0,14
CC du Limouxin	-0,03	-0,50	0,47
CC Corbières Salanque Méditerranée*	1,42	-0,08	1,48
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	0,40	-0,18	0,58
CC Castelnaudary Lauragais Audois	0,77	-0,03	0,80
CC Lauragais Revel Sorèzois**	0,48	-0,29	0,77
CA Carcassonne Agglo	0,34	-0,01	0,36
CA Le Grand Narbonne	0,85	-0,18	1,02
Aude	0,43	-0,20	0,63
Occitanie	0,70	0,08	0,62
France Métropolitaine	0,36	0,29	0,07

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'accroissement de la population est apprécié entre deux cycles de recensement, soit sur une période de 5 ans. Le taux observé sur 5 ans est présenté en moyenne annuelle et s'exprime en pourcentage.

Indicateur conjonctuel de fécondité

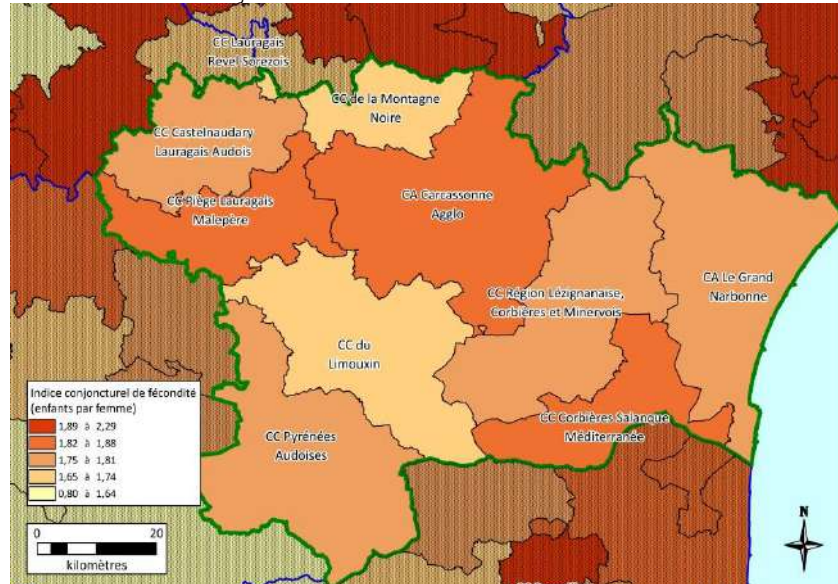
► Un indice conjonctuel de fécondité supérieur à celui de la région

En reproduisant les conditions de fécondité observées entre 2016 et 2020, chaque femme habitant dans l'Aude a en moyenne 1,81 enfant durant sa vie. Cet indicateur conjonctuel de fécondité (ICF) est inférieur à celui de la France hexagonale (1,83 enfant par femme) et plus important que celui de la région (1,75 enfant/femme).

Les valeurs de cet indicateur entre les différents EPCI sont relativement élevées. Trois territoires du département présentent des ICF plus élevés qu'en France métropolitaine : 1,88 enfant par femme dans la CC Piège Lauragais Malepère ainsi que dans la CC Corbières Salanque Méditerranée.

Pour les autres EPCI, seulement deux ont un ICF plus faible que celui de la région : la CC de la Montagne Noire (1,69) et la CC du Limouxin (1,67).

Carte 4 : Indicateur conjonctuel de fécondité entre 2016 et 2020



Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Avec un ICF de 1,81 enfant/femme, supérieur à celui de la région, l'Aude se place au 3^e rang des départements aux niveaux de fécondité les plus élevés après le Tarn-et-Garonne (1,96) et le Gard (1,93). Trois EPCI du département présentent un ICF supérieur à celui de la région et de la moyenne nationale. Toutefois, dans aucun EPCI du département l'indice conjonctuel de fécondité n'atteint 2 enfants par femme, 2,1 enfants par femme étant l'ICF nécessaire pour assurer le renouvellement naturel des générations.

Tableau 3 : Indicateur conjoncturel de fécondité¹ entre 2016 et 2020, nombre annuel moyen de femmes en âge de procréer entre 2016 et 2020 et nombre annuel moyen de naissances vivantes entre 2016 et 2020.

	Indicateur conjoncturel de fécondité	Femmes en âge de procréer	Naissances vivantes par an
CC Pyrénées audoises	1,76	1 920	79
CC de la Montagne Noire	1,69	945	38
CC Piège Lauragais Malepère	1,88	3 034	141
CC du Limouxin	1,67	4 819	194
CC Corbières Salanque Méditerranée*	1,88	4 435	219
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	1,80	6 074	285
CC Castelnaudary Lauragais Audois	1,78	5 224	237
CC Lauragais Revel Sorèzois**	1,70	3 911	166
CA Carcassonne Agglo	1,87	22 305	1 096
CA Le Grand Narbonne	1,79	24 977	1 164
Aude	1,81	70 112	3 274
Occitanie	1,75	1 220 599	58 365
France Métropolitaine	1,83	13 971 599	719 221

1 : nombre d'enfants par femme
 Source : Insee – État-civil 2016-2020 & RP 2018
 Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Espérance de vie à la naissance

► Au 3^e rang des espérances de vie à la naissance les plus faibles de la région

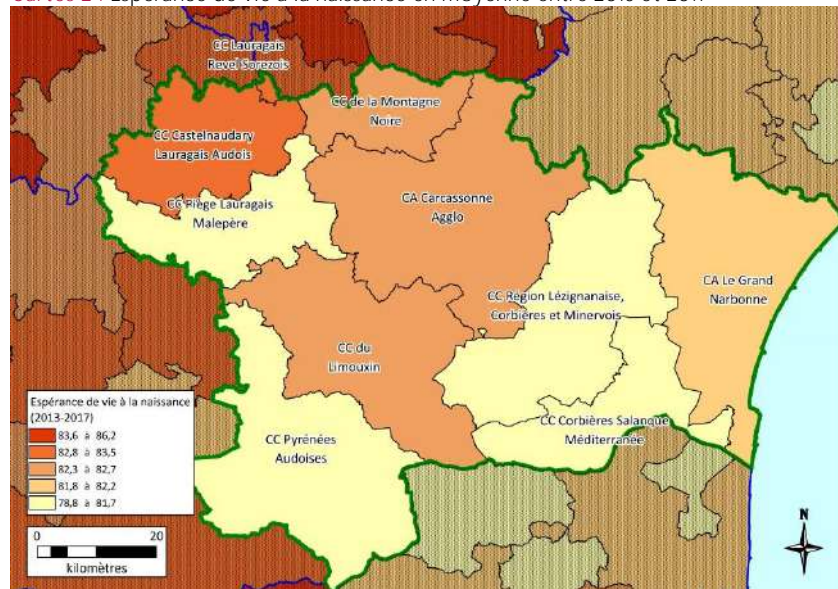
Sur la période 2013-2017, l'espérance de vie moyenne à la naissance est de 82,0 ans pour les habitants de l'Aude. Plus faible que l'espérance de vie régionale (82,9 ans), elle est légèrement plus faible que celle de la moyenne nationale (82,5 ans).

Dans le département, la plus forte espérance de vie est relevée dans la CC Castelnaudary lauragais Audois où elle atteint 83 ans. Ensuite, trois autres EPCI ont une espérance de vie plus élevée que celle du département : 82,4 ans pour les habitants de la CC Piège Lauragais Malepère comme pour ceux de la CC du Limouxin et 82,5 ans pour les habitants de la CC de la Montagne Noire.

Les espérances de vie à la naissance pour les habitants des autres EPCI sont relativement élevées, variant de 80,0 ans dans la CC Pyrénées Audoises, à 81,9 ans dans la CA Le Grand Narbonne.

Ainsi, l'écart qui existe entre la valeur la plus élevée et la plus faible du département s'élève à 3 ans, soit un écart nettement plus faible que l'écart-type moyen entre les EPCI d'Occitanie (3,6 ans).

Cartes 2 : Espérance de vie à la naissance en moyenne entre 2013 et 2017



Source : Insee – État-civil 2013- 2017 & RP 2013- 2017
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Pour les habitants de l'Aude, l'espérance de vie à la naissance est de 82 ans en moyenne, inférieure de 0,9 an à celle des Occitans et inférieure de 0,5 an à celle des Français. Avec la Lozère, les Pyrénées-Orientales et l'Ariège, l'Aude fait partie des 4 départements de la région avec les plus faibles espérances de vie à la naissance.

Tableau 4 : Espérance de vie à la naissance moyenne (en années) entre 2013 et 2017.

	Espérance de vie à la naissance
CC Pyrénées audoises	80,0
CC de la Montagne Noire	82,5
CC Piège Lauragais Malepère	81,0
CC du Limouxin	82,4
CC Corbières Salanque Méditerranée*	81,3
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	81,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	83,0
CC Lauragais Revel Sorèzois**	83,1
CA Carcassonne Agglo	82,4
CA Le Grand Narbonne	81,9
Aude	82,0
Occitanie	82,9
France Métropolitaine	82,5

Source: Inserm-CépiDC 2013- 2017 - Insee – RP 2013- 2017
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'espérance de vie à la naissance représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Jeunesse

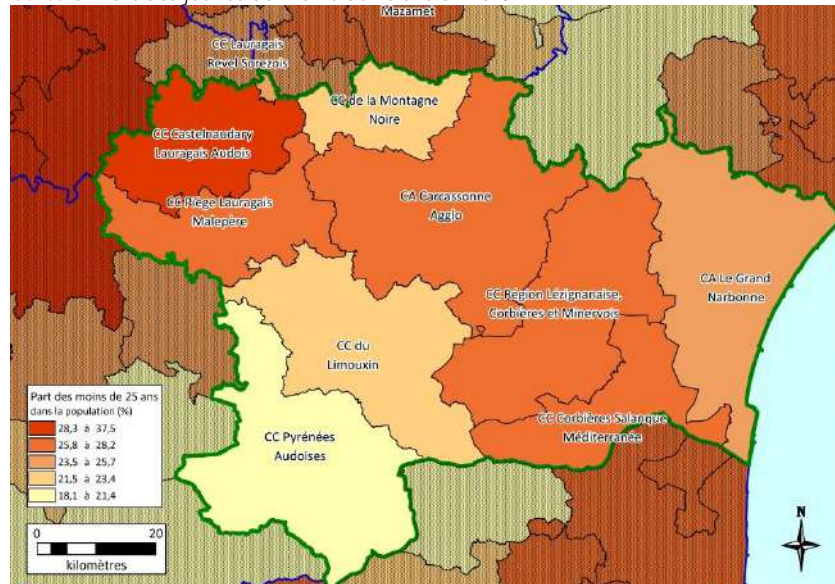
► Une faible part de jeunes dans le département

Dans l'Aude, on compte plus de 96 000 jeunes de moins de 25 ans, soit un quart de la population totale (25,8 %). Cette part est plus faible que celles de la région (28,1 %) et de la France métropolitaine (29,6 %).

La répartition des jeunes est, comme pour l'ensemble de la population, plus importante sur l'axe Castelnaudary-Narbonne. Plus d'un tiers (35 %) des Audois de moins de 25 ans habitent dans la CA Le grand Narbonne et près d'un tiers (32 %) habitent dans la CA Carcassonne Agglo ; dans ces deux CA, ils représentent, respectivement, 25,7 % et 26,8 % de la population. Ce sont toutefois les CC Castelnaudary Lauragais Audois et Corbière Salanque Méditerranée qui sont les plus jeunes du département avec, respectivement, 28,8 % et 28,2 % de jeunes de moins de 25 ans dans la population.

Ensuite, les plus faibles parts de jeunes concernent la CC de la Montagne Noire (23 %) et la CC du Limouxin (23,1 %).

Carte 6 : Part des jeunes de moins de 25 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département de l'Aude fait partie des sept départements de la région ayant les plus faibles parts de jeunes de moins de 25 ans. Seuls deux EPCI sur dix ont une part de jeunes de moins de 25 ans plus élevée qu'en moyenne régionale.

Tableau 5 : Effectif et part (en %) des jeunes de moins de 25 ans en 2018.

	Population des moins de 25 ans	Part des moins de 25 ans
CC Pyrénées audoises	2 509	18,1
CC de la Montagne Noire	1 342	23,0
CC Piège Lauragais Malepère	4 284	27,1
CC du Limouxin	6 361	23,1
CC Corbières Salanque Méditerranée*	6 261	28,2
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	8 715	26,1
CC Castelnaudary Lauragais Audois	7 800	28,8
CC Lauragais Revel Sorèzois**	5 368	24,9
CA Carcassonne Agglo	30 431	26,8
CA Le Grand Narbonne	33 506	25,7
Aude	96 016	25,8
Occitanie	1 654 179	28,1
France Métropolitaine	19 198 760	29,6

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

Personnes âgées

► Au 6^e rang des départements d'Occitanie aux populations les plus âgées

En 2018, la population des Audois compte plus de 96 010 personnes âgées de 65 ans et plus, ce qui représente 25,8 % de la population régionale. Cette part est bien plus élevée que celle de la France métropolitaine (20,0 %) et plus élevée également que celle de l'Occitanie (22,4 %).

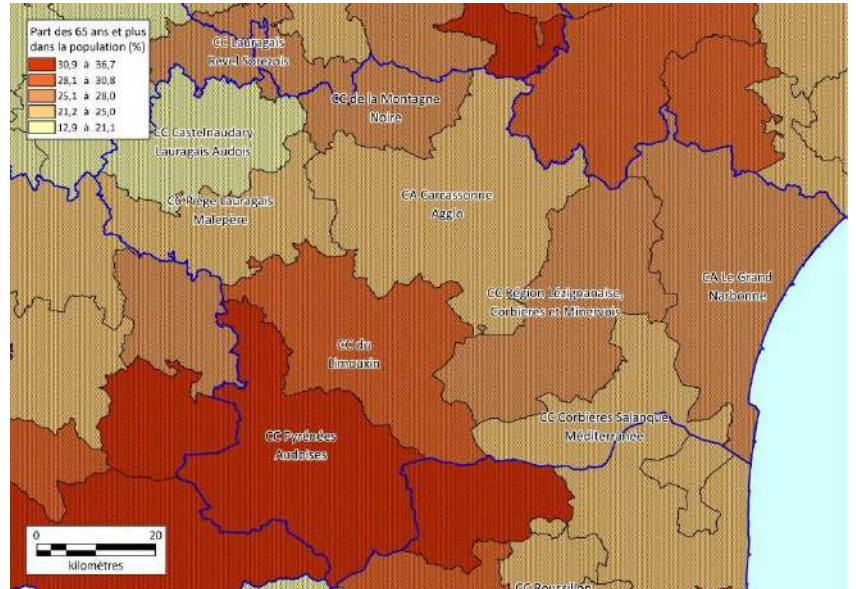
La répartition des parts des personnes âgées de 65 ans ou plus est relativement contrastée selon les EPCI : elle varie de 21,2 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois et 21,7 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée, à 35,0 % dans la CC Pyrénées Audoises.

La part des personnes âgées de 65 ans ou plus est supérieure à celle de la région (22,4 %) dans huit des dix EPCI du département.

Dans l'Aude, près de 16 300 personnes sont âgées de 85 ans ou plus. Leur part dans la population est de 4,4 %, soit une part plus élevée que celle de la région (qui a une population relativement âgée) et plus élevée que celle de la France métropolitaine (respectivement, 3,9 % et 3,3 %).

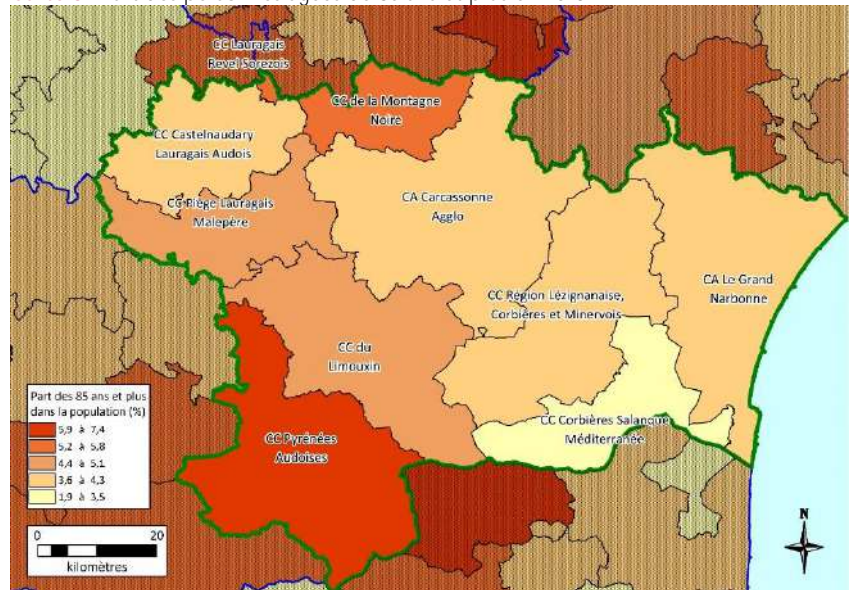
C'est dans les trois mêmes CC que l'on trouve également les parts de personnes âgées de 85 ans ou plus les plus élevées (6,9 % dans la CC Pyrénées Audoises, 5,3 % dans la CC de la Montagne Noire et 5,0 % dans la CC du Limouxin).

Carte 7 : Part des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 8 : Part des personnes âgées de 85 ans et plus en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Le département de l'Aude est au 6^e rang des départements les plus âgés de la région.

Tableau 6 : Effectifs et parts (en %) des personnes âgées de 65 ans et plus en 2018

	65 ans et plus		65-74 ans		75-84 ans		85 ans et plus	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	4 842	35,0	2 418	17,5	1 468	10,6	956	6,9
CC de la Montagne Noire	1 599	27,4	804	13,8	487	8,3	307	5,3
CC Piège Lauragais Malepère	3 834	24,3	1 920	12,2	1 157	7,3	757	4,8
CC du Limouxin	7 750	28,1	3 975	14,4	2 406	8,7	1 369	5,0
CC Corbières Salanque Méditerranée*	4 827	21,7	2 697	12,2	1 372	6,2	757	3,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	8 551	25,7	4 692	14,1	2 424	7,3	1 436	4,3
CC Castelnaudary Lauragais Audois	5 738	21,2	2 859	10,5	1 754	6,5	1 125	4,1
CC Lauragais Revel Sorèzois**	5 688	26,4	2 807	13,0	1 748	8,1	1 134	5,3
CA Carcassonne Agglo	27 141	23,9	14 315	12,6	8 080	7,1	4 745	4,2
CA Le Grand Narbonne	34 988	26,8	19 071	14,6	10 557	8,1	5 361	4,1
Aude	96 116	25,8	50 999	13,7	28 829	7,7	16 287	4,4
Occitanie	1 320 157	22,4	688 089	11,7	404 713	6,9	227 355	3,9
France Métropolitaine	12 944 755	20,0	6 821 840	10,5	3 982 547	6,1	2 140 368	3,3

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre d'habitants est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee. La population prise en compte est la population municipale agrégée par territoire.

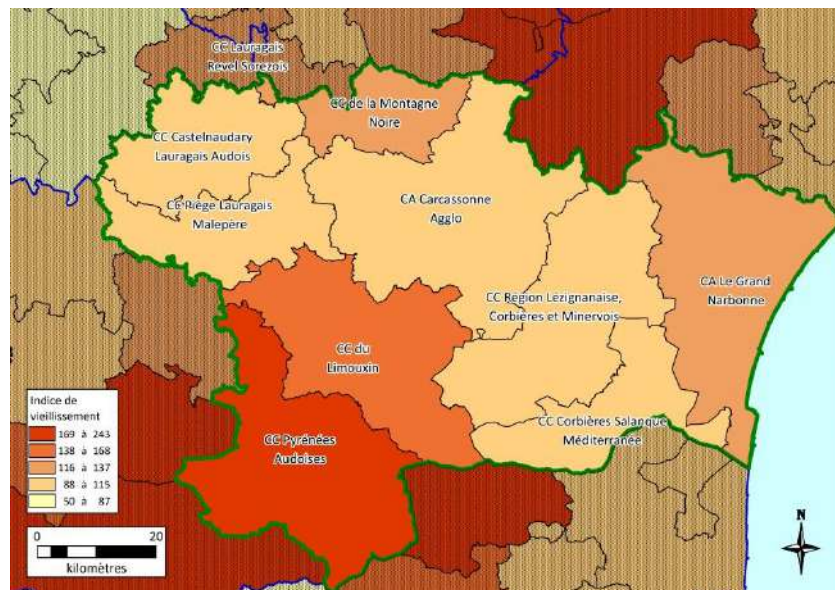
► Un indice de vieillissement élevé dans huit EPCI sur dix

L'indice de vieillissement (IDV) est le nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Il est de 119,1 dans l'Aude, un des sept départements de la région aux IDV les plus élevés. L'Occitanie et la France métropolitaine présentent des valeurs inférieures (99,3 et 83,1 respectivement).

Dans deux EPCI de l'Aude, l'IDV est plus faible que celui de la région : la CC Corbières Salanque Méditerranée (89,7) et la CC Castelnaudary Lauragais Audois avec moins de personnes âgées de 65 ans ou plus que de jeunes de moins de 20 ans. Dans les autres EPCI, l'IDV varie de 103,1 % dans la CC Piège Lauragais Malepère, à 227,1 dans la CC Pyrénées Audoises qui compte ainsi deux fois plus de personnes âgées que de jeunes.

..

Carte 9 : Indice de vieillissement en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tous les EPCI du département de l'Aude ont un indice de vieillissement plus élevé que celui de la France métropolitaine.

Tableau 7 : Indice de vieillissement en 2018

	Indice de vieillissement
CC Pyrénées audoises	227,1
CC de la Montagne Noire	137,0
CC Piège Lauragais Malepère	103,1
CC du Limouxin	142,9
CC Corbières Salanque Méditerranée*	89,7
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	113,9
CC Castelnaudary Lauragais Audois	90,3
CC Lauragais Revel Sorèzois**	124,8
CA Carcassonne Agglo	106,6
CA Le Grand Narbonne	124,9
Aude	119,1
Occitanie	99,3
France Métropolitaine	83,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'indice de vieillissement correspond au nombre de personnes âgées de 65 ans et plus pour 100 personnes âgées de moins de 20 ans. Si l'indice de vieillissement indique un ratio supérieur à 100, la population des 65 ans et plus est supérieure à celle des moins de 20 ans. Plus le ratio est élevé, plus le vieillissement est important.

Pyramide des âges

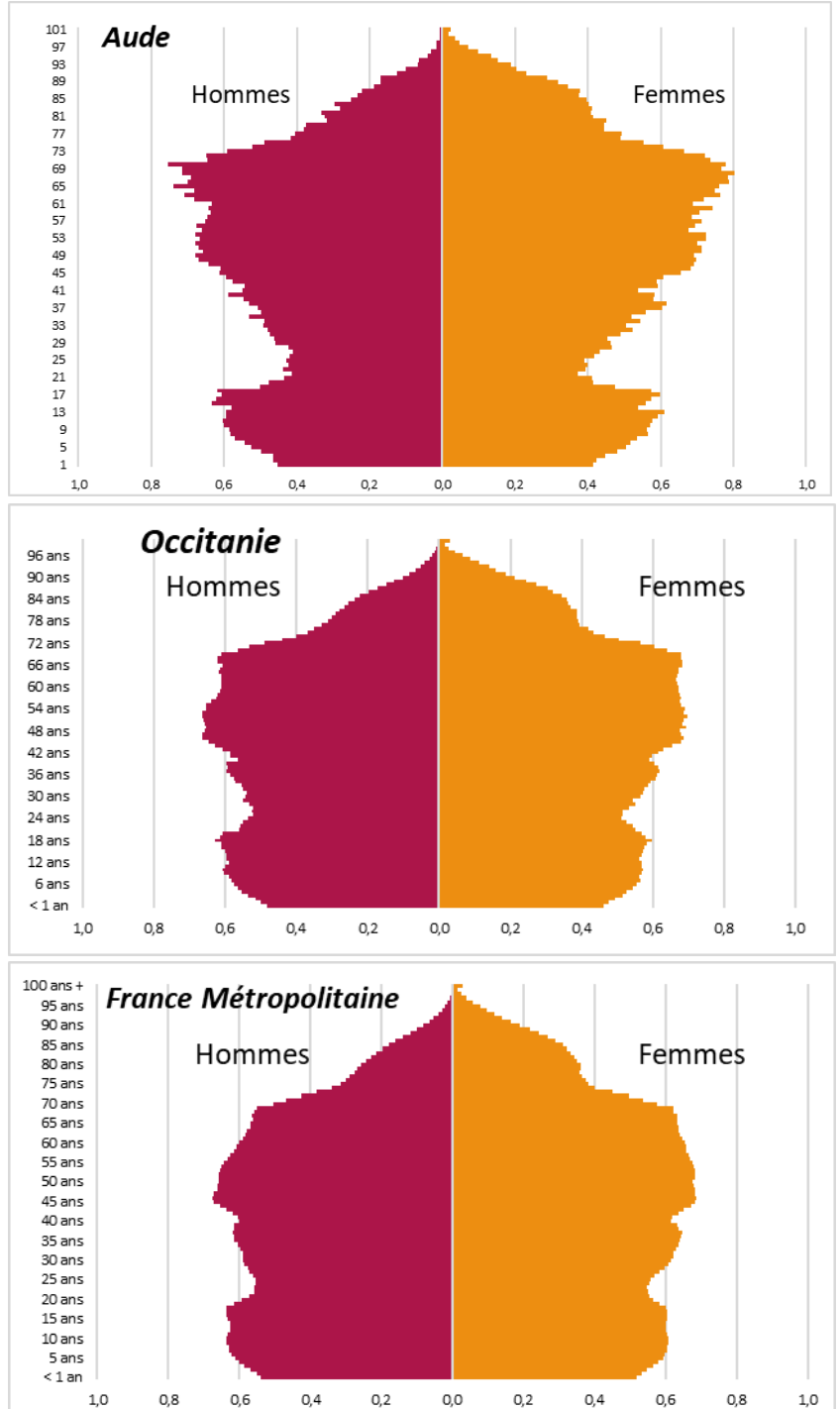
► Une population vieillissante

La pyramide des âges de l'Aude reflète bien la répartition par âge de sa population.

Cette pyramide des âges est à l'image de celles observées dans les territoires ruraux, avec à la fois un fort excédent de personnes âgées et un fort déficit de jeunes à partir de 18-25 ans ; les jeunes quittant plus souvent le territoire rural, notamment pour suivre des études ou trouver un travail.

Par ailleurs, la base de la pyramide (qui correspond au nombre de naissances en 2018) est légèrement moins large que celle de la région (elle-même moins large que celle de la France métropolitaine) traduisant un faible taux de natalité (nombre de naissances pour 1 000 habitants) malgré un bon indice conjoncturel de fécondité (nombre d'enfants par femme).

Cartes 10 : Pyramides des âges : Aude, Occitanie et France métropolitaine



Repères méthodologiques

La pyramide des âges est construite en faisant figurer la part des habitants, âge par âge, dans la population totale.

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Partie 2

CARACTERISTIQUES SOCIALES

Scolarisation.....	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages	37

Scolarisation

► Une forte part d'enfants scolarisés dans l'Aude

La part des enfants de 2 à 5 ans scolarisés est légèrement plus élevée dans l'Aude (74,6 %) que dans la région (73,8 %) ou en France métropolitaine (73,7 %).

Selon les EPCI, le taux de scolarisation de jeunes enfants est inférieur à 73 % dans deux CC, la CC Pyrénées Audoises (72,1,5 %) et la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois (72,1 %) alors qu'il dépasse 74 % dans cinq autres EPCI, variant de 74,7 % dans la CA Carcassonne Agglo, à 83,2 % dans la CC du Limouxin.

La part des jeunes audois âgés de 15 à 17 ans scolarisés est de 93,5 %, moins élevée que celles des Occitans (95,4 %) et des Français du même âge (95,9 %).

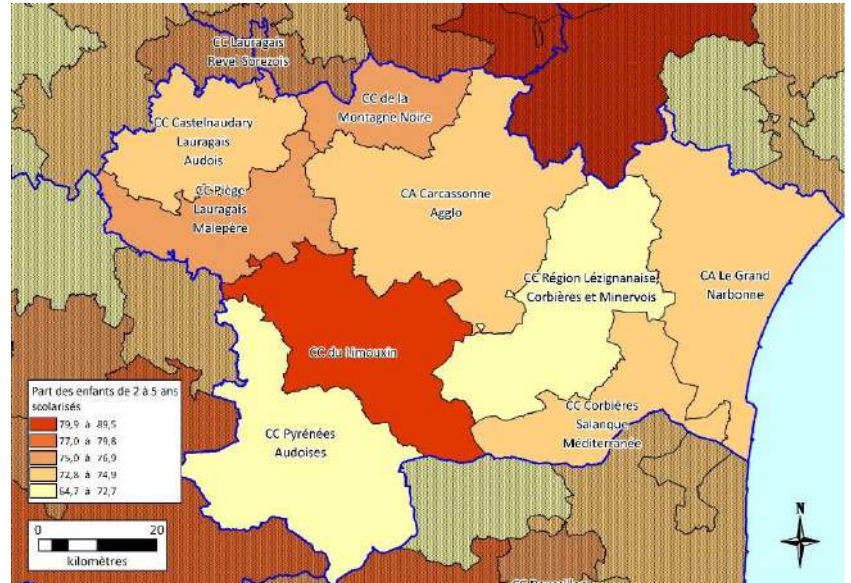
Selon les EPCI, cette part varie de 86,4 % dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois, à 97,9 % dans la CC de La Montagne Noire.

Parmi les 18-24 ans de l'Aude, 36,1 % sont scolarisés, part nettement plus faible que dans la région (54 %) et en métropole (53 %). À l'intérieur du département, les écarts entre les EPCI sont importants : la part des jeunes scolarisés varie de 27,1 % dans la CC de la Montagne Noire, à 42,1 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois.

Dans l'Aude, le taux de scolarisation des enfants de 2 à 5 ans est légèrement plus élevé que ceux des Occitans et des Français du même âge.

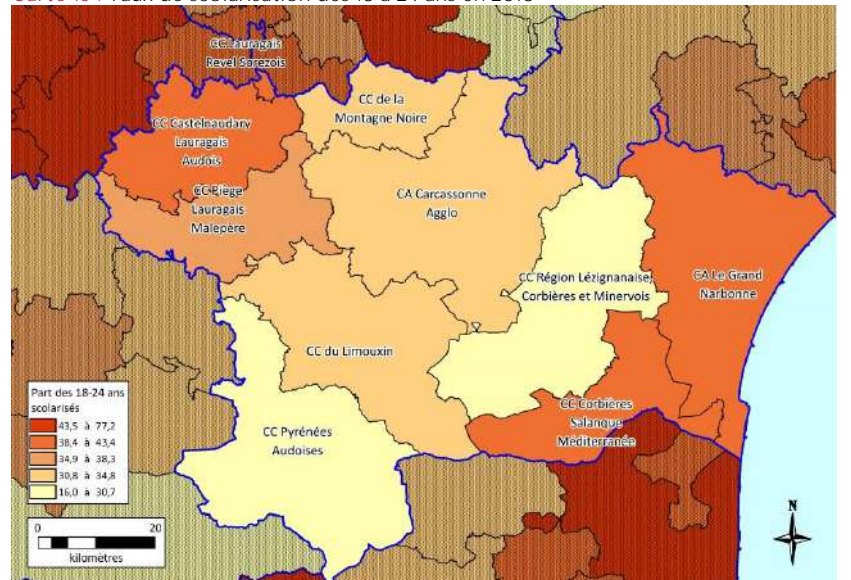
Pour la scolarisation des 15-17 ans, comme pour celle des 18-24 ans, l'Aude est au 2^e rang des départements ayant les taux les plus faibles de la région, après les Pyrénées-Orientales pour les 15-17 ans et l'Ariège pour les 18-24 ans.

Carte 12 : Taux de scolarisation des 2 à 5 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 13 : Taux de scolarisation des 18 à 24 ans en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 8 : Effectifs et parts (en %) d'enfants de 2 à 5 ans, de jeunes de 15 à 17 ans et de 18 à 24 ans scolarisés en 2018

	2 à 5 ans scolarisés		15 à 17 ans scolarisés		18 à 24 ans scolarisés	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	255	72,1	366	92,7	150	27,1
CC de la Montagne Noire	166	75,2	184	97,9	84	33,8
CC Piège Lauragais Malepère	486	75,2	622	95,7	312	37,4
CC du Limouxin	834	83,2	887	93,6	414	30,9
CC Corbières Salanque Méditerranée*	788	73,7	810	93,8	510	39,3
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	1 001	72,1	1 089	86,4	536	29,9
CC Castelnaudary Lauragais Audois	885	74,9	963	95,1	926	42,1
CC Lauragais Revel Sorèzois**	591	76,9	769	95,0	489	39,7
CA Carcassonne Agglo	3 525	74,7	3 952	95,1	2 478	34,9
CA Le Grand Narbonne	3 811	73,5	4 307	93,1	3 079	38,4
Aude	11 086	74,6	12 511	93,5	8 037	36,1
Occitanie	184 705	73,8	199 728	95,4	251 756	53,9
France Métropolitaine	2 221 699	73,7	2 309 580	95,9	2 731 872	52,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

La scolarisation des enfants est recueillie lors du recensement. L'obligation d'instruction scolaire à 3 ans a été instituée à la rentrée 2020, ainsi qu'une obligation de formation pour les 16-18 ans.

Niveau d'études

► Des niveaux d'études moins élevés à tous âges

En 2018, parmi les Audois âgés de 15 ans et plus sortis du système scolaire, plus de 86 100 sont peu ou pas diplômés (avec au plus le brevet des collèges), soit 29,8 %. Cette part est supérieure à celle de l'Occitanie ou de la France hexagonale (27 %).

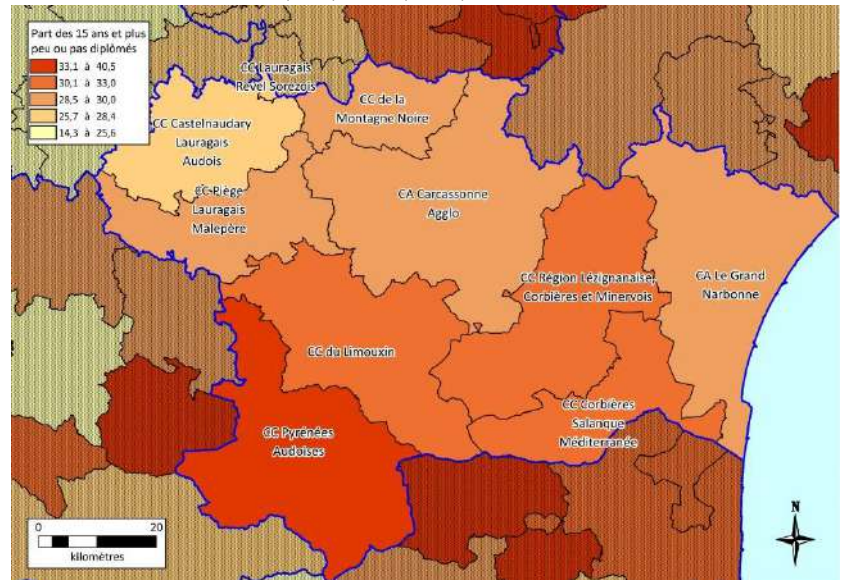
Selon les EPCI, la forte variation de la part des Audois peu ou pas diplômés suit un léger gradient nord-sud : c'est dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois, au Nord, que la part des habitants âgés de 15 ans ou plus, peu ou pas diplômés, est la plus faible (27,4 %) et dans la CC des Pyrénées Audoises, au Sud, qu'elle est la plus élevée (36,1 %).

Parmi les jeunes de 25 à 34 ans, la part de ceux qui sont sortis du système scolaire en étant peu ou pas diplômés est de 15,9 % dans le département, valeur plus élevée que celle de la région (12,7 %) et de la moyenne nationale (12,4 %).

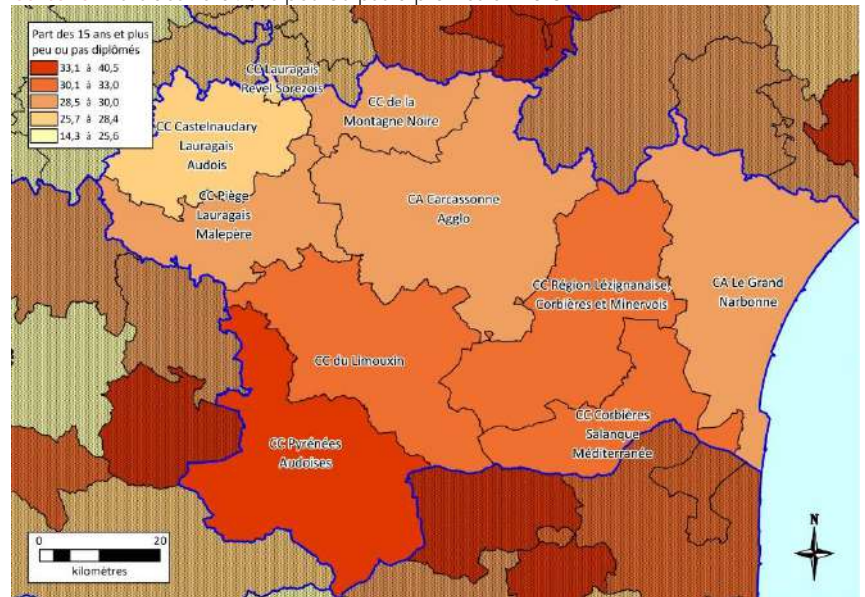
À l'intérieur du département, cette part se répartit exactement comme celle des 15 ans ou plus sortis du système scolaire en étant peu ou pas diplômés, en suivant le même gradient Nord-Sud.

En 2018, moins d'un quart des Audois âgés de 15 ans ou plus et sortis du système scolaire ont au moins un niveau bac+2 (24,4 %), part qui est de 33,2 % à 25-34 ans. Ainsi, la part des Audois ayant au moins un niveau Bac+2 est bien plus faible dans le département que dans la région et au niveau national, pour les 15 ans ou plus comme pour les 25-34 ans.

Carte 14 : Taux des 15 ans et plus peu ou pas diplômés en 2018



Carte 15 : Part des 25-34 ans peu ou pas diplômés en 2018



L'Aude fait partie des deux départements de la région, avec le Tarn-et-Garonne, à avoir les plus faibles parts de personnes ayant au moins un niveau Bac+2, à 15 ans ou plus comme à 25-34 ans. Aucun EPCI du département n'a une part d'habitants ayant au moins un niveau Bac+2 supérieure ou égale à la part régionale ou nationale, pour les 15 ans ou plus comme pour les 25-34 ans.

Tableau 9 : Effectifs et parts (en %) des jeunes de plus de 15 ans et de 24 à 34 ans peu ou pas diplômés et ceux ayant un Bac+2 ou plus en 2018

	Peu ou pas diplômés				Bac+2 ou plus			
	15 ans et plus		25 à 34 ans		15 ans et plus		25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	4 226	36,1	133	14,6	2 218	19,0	232	25,4
CC de la Montagne Noire	1 369	29,7	54	13,5	1 086	23,5	119	29,4
CC Piège Lauragais Malepère	3 581	30,0	175	12,3	2 921	24,5	524	36,9
CC du Limouxin	6 944	31,6	313	14,5	5 224	23,7	718	33,1
CC Corbières Salanque Méditerranée*	5 231	31,5	428	19,2	3 610	21,8	656	29,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	8 552	33,1	577	19,0	5 510	21,3	796	26,2
CC Castelnaudary Lauragais Audois	5 586	27,4	393	13,9	5 442	26,6	987	34,7
CC Lauragais Revel Sorèzois**	4 709	28,0	248	13,2	4 275	25,5	643	34,3
CA Carcassonne Agglo	25 447	29,2	1 822	16,6	22 091	25,4	3 635	33,1
CA Le Grand Narbonne	29 108	28,8	1 905	15,9	25 041	24,7	4 205	35,1
Aude	86 131	29,8	5 426	15,9	70 647	24,4	11 360	33,2
Occitanie	1 169 708	26,6	77 290	12,7	1 360 391	31,0	272 642	44,9
France Métropolitaine	12 806 548	27,0	903 154	12,4	14 698 528	30,9	3 377 727	46,5

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu est recueilli lors des recensements de population. Cette information est analysée uniquement pour les personnes qui ont quitté le système scolaire et qui sont âgées d'au moins 15 ans. Les personnes n'ayant pas de diplôme ou au plus le brevet des collèges sont considérées comme peu ou pas diplômées.

Population active

► Un taux d'activité proche de celui de la région

En 2018, près de 155 500 Audois en activité ou en recherche d'emploi représentent 71,9 % de l'ensemble des Audois âgés de 15 à 64 ans (population en âge de travailler). Ce taux d'activité, est plus faible que celui observé dans la région (73,9 %) comme au niveau national (74,3 %).

Selon les EPCI, la part des actifs parmi les 15-64 ans varie de 67,8 % dans la CC Pyrénées Audoises, à 74,6 % dans la CC Castelnadaury Lauragais Audois, seul EPCI du département à avoir une part d'actifs plus élevée que celle de la région et de la moyenne nationale.

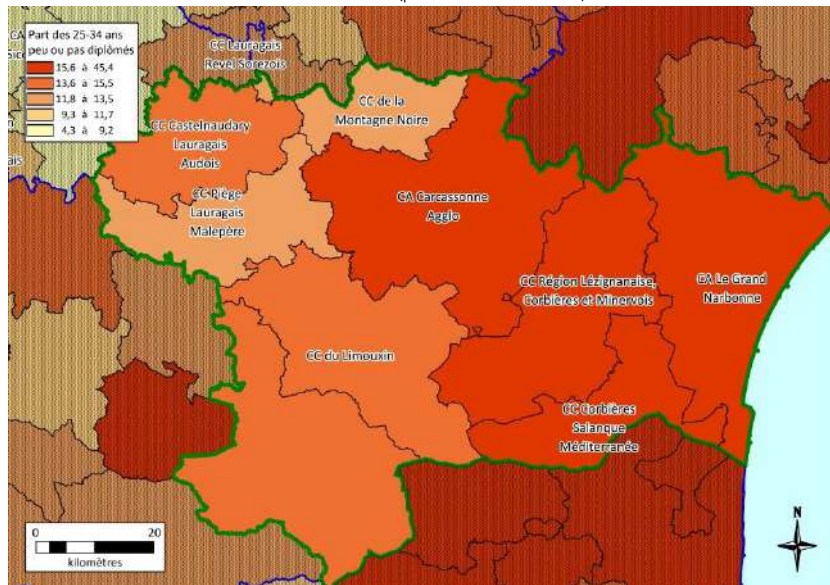
Dans la grande majorité des EPCI de l'Aude (7/10), le taux d'activité est plus faible que celui de la région et donc plus faible que le taux national.

Parmi les Audois âgés de 25 à 34 ans, 87,5 % sont actifs (ayant un emploi ou en recherche d'emploi), soit un taux moins élevé que le taux national (90,1 %) et légèrement plus faible que le taux régional (88,8 %).

Dans trois EPCI sur dix, on note une part d'actifs de 25-34 ans plus importante que celle de la région (88,8 %) : la CC du Limouxin (89,3 %) la CC Castelnadaury Lauragais Audois (89,3 %) et la CC Piège Lauragais Malepère (89,7 %).

Dans aucun EPCI de l'Aude on observe un taux d'activité des 25-34 ans plus élevé que le taux national.

Carte 16 : Taux d'activité des 15 à 64 ans (pour 100 habitants) en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

L'Aude fait partie des quatre départements occitans avec les plus faibles parts d'actifs dans la population, avec le Gard, l'Hérault et les Pyrénées-Orientales, pour les 15-64 ans comme pour les 25-34 ans. Dans aucun EPCI de l'Aude, le taux d'activité, chez les 15-64 ans comme chez les 25-34 ans, n'est supérieur ou égal au taux national.

Tableau 10 : Effectifs et parts (en %) d'actifs de 15 à 64 ans et de 25 à 34 ans en 2018

	Actifs de 15 à 64 ans		Actifs de 25 à 34 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	5 042	67,8	813	87,2
CC de la Montagne Noire	2 332	69,9	370	87,9
CC Piège Lauragais Malepère	6 697	73,2	1 313	89,7
CC du Limouxin	11 229	71,4	1 993	89,3
CC Corbières Salanque Méditerranée*	9 575	72,2	2 008	87,1
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	13 465	70,4	2 649	85,3
CC Castelnaudary Lauragais Audois	12 530	74,6	2 624	89,4
CC Lauragais Revel Sorèzois**	9 318	74,5	1 752	91,0
CA Carcassonne Agglo	48 695	72,5	9 856	87,0
CA Le Grand Narbonne	53 219	71,4	10 832	87,4
Aude	155 469	71,9	30 830	87,5
Occitanie	2 616 596	72,9	573 471	88,8
France Métropolitaine	29 946 345	74,3	6 917 450	90,1

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

La population active regroupe la population active occupée (appelée aussi « population active ayant un emploi ») et celle à la recherche d'un emploi. Ces données sont issues du recensement.

► **Un des quatre départements d'Occitanie avec les plus fortes parts d'employés et les plus faibles parts de cadres**

Dans le département, comme en Occitanie et en France métropolitaine, les catégories sociales les plus représentées sont celle des employés (30,7 %), suivie par celles des professions intermédiaires (25,0 %) et des ouvriers (19,9 %).

Parmi les Audois ayant un emploi, on note une légère sur-représentativité des exploitants agricoles avec une part de 3,6 % contre 2,5 % des actifs de la région et 1,5 % au niveau national.

À l'intérieur du département, les parts varient de 3,2 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois à 9,0 % dans la CC Pyrénées Audoises ; seules les deux EPCI les plus urbains comptent moins de 3 % d'exploitants agricoles : la CA Le Grand Narbonne et la CA Carcassonne Agglo.

Les artisans-commerçants représentent 9,9 % des actifs en emploi de l'Aude, part plus élevée que celle des actifs de la région (8,6 %) et que celle observée au niveau national (6,7 %). Selon les EPCI, la part des artisans-commerçants varie d'environ 6,9 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois, à 15,2 % dans la CC Pyrénées Audoises.

À l'inverse, on note une sous-représentation des cadres dans le département (10,9 % vs 17,1 % en Occitanie et 18,5 % au niveau national). Selon les EPCI, la part des cadres varie de 8,3 % (dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois) à 12,5 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois.

Parmi les actifs en emploi, la part des professions intermédiaires (25,0 %) est légèrement plus faible que dans les territoires de comparaison (26 %). Selon les EPCI, ces parts varient de 17 % dans la CC Pyrénées Audoises, à 26 % dans la CC Piège Lauragais Malepère et la CA Le Grand Narbonne.

Celle des employés est plus importante que celles observées pour les actifs de la région et ceux du niveau national (30,7 % vs 27,9 % et 27,3%), avec des variations allant de 25,8 % dans la CC

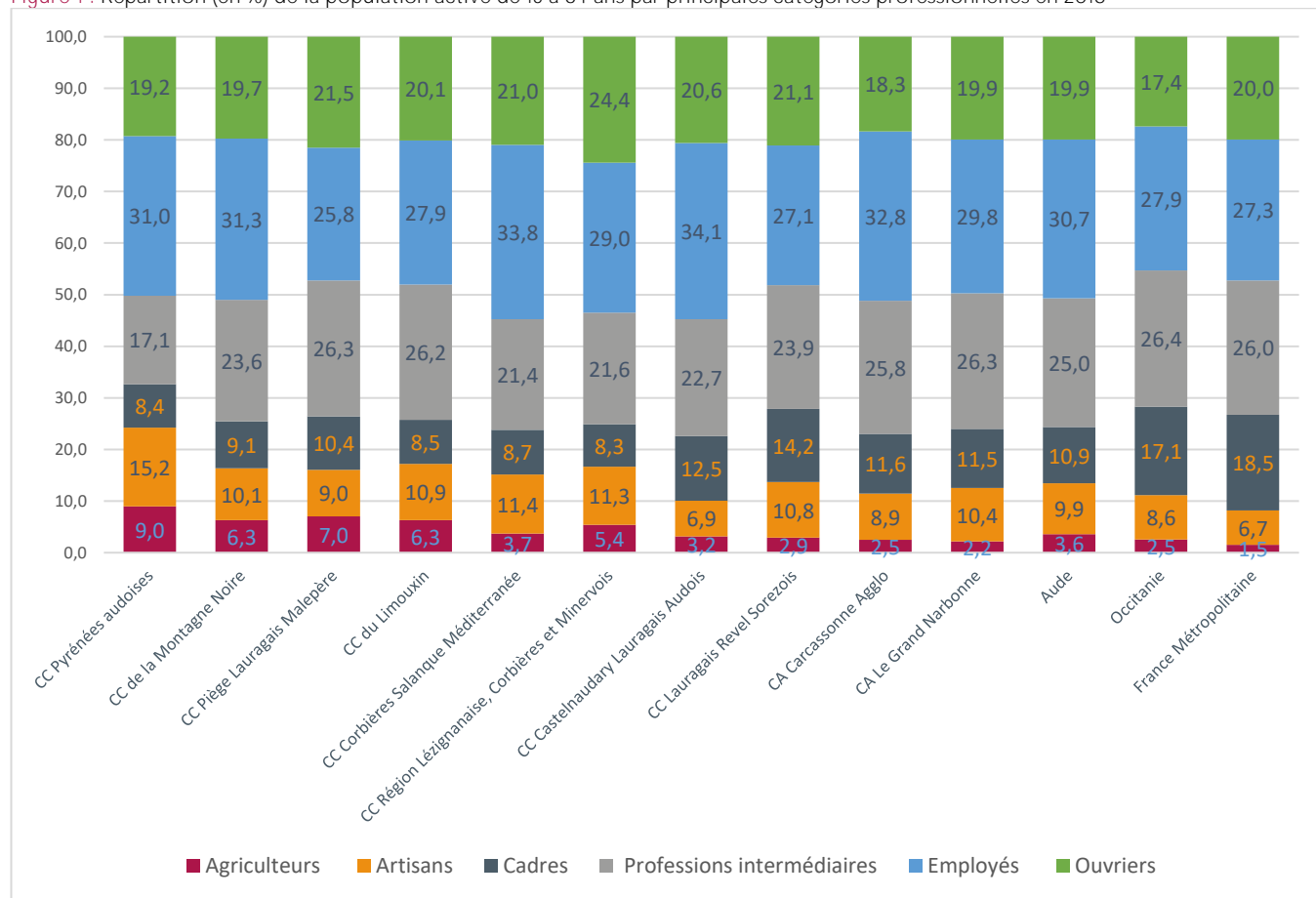
Piège Lauragais Malepère, à 34,1 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois.

La part des ouvriers parmi les actifs en emploi est légèrement plus élevée dans l'Aude (19,9 %) que dans la région (17 %) et proche de la part nationale (20 %). Selon les EPCI, elle varie fortement : de 18,3 % dans la CA Carcassonne Agglo, à près de 24 % dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois.

L'Aude est au 4^e rang des départements de la région ayant les parts les plus importantes d'employés parmi les actifs en emploi.

On note également une légère sur-représentation des exploitants agricoles et une sous-représentation des cadres.

Figure 1 : Répartition (en %) de la population active de 15 à 64 ans par principales catégories professionnelles en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Chômage

- **Au second rang des taux de chômage les plus élevés de la région**

En 2018, selon les données du recensement, plus de 27 200 Audois âgés de 15 à 64 ans sont au chômage, soit un taux de 17,5 % des actifs du même âge. Ce taux est plus élevé que le taux de chômage régional (14,6 %) et que le taux national (13,0 %).

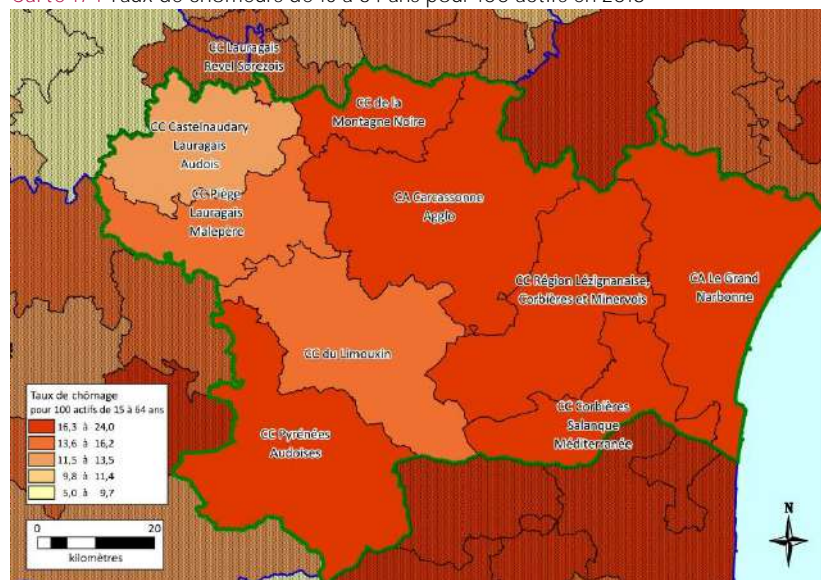
Au sein du département, le taux de chômage a une étendue de 8,2 points : il varie de 12,9 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois, à 21,1 % dans la CC Pyrénées Audoises.

Dans la majorité des EPCI (8/10), le taux de chômage est plus élevé que celui de la région et celui de la moyenne nationale.

L'Aude est au 2^e rang, après les Pyrénées-Orientales, des taux de chômage les plus élevés de la région pour les actifs de 15-64 ans.

De fortes variations du taux de chômage des jeunes actifs sont notées selon les EPCI : l'écart entre le plus faible taux et le plus élevé est de 17 points. Seule la CC Castelnaudary Lauragais Audois a un taux de chômage des 15-24 ans plus faible qu'au niveau national.

Carte 17 : Taux de chômeurs de 15 à 64 ans pour 100 actifs en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Les jeunes actifs sont toujours plus touchés par le chômage que l'ensemble des actifs. Dans l'Aude, parmi les actifs âgés de 15-24 ans, près de 5 150 sont au chômage, soit un taux de 33,8 % de jeunes chômeurs. Ce taux est supérieur à la valeur régionale (30,1 %) et nettement plus élevé que le taux national (26,5 %).

Selon les territoires de l'Aude, seule la CC Castelnaudary Lauragais Audois a un taux de chômage des jeunes actifs plus faible qu'au niveau national (22,7 % vs 26,5 %). La CC de la Montagne Noire, avec 28,2 % de jeunes chômeurs, a un taux de chômage plus faible que celui de la région (30,1 %).

Dans les autres EPCI, le chômage des jeunes est plus important que dans les territoires de comparaison, atteignant 44,1 % dans la CC Corbière Salanque Méditerranée.

Tableau 11 : Effectifs et parts (en %) de personnes de 15 à 64 ans et des jeunes de 15 à 24 ans au chômage au sens du recensement en 2018

	Chômeurs de 15 à 64 ans		Chômeurs de 15 à 24 ans	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	1 064	21,1	157	40,0
CC de la Montagne Noire	425	18,2	48	28,2
CC Piège Lauragais Malepère	1 030	15,4	190	35,3
CC du Limouxin	1 822	16,2	358	37,4
CC Corbières Salanque Méditerranée*	1 773	18,5	382	44,1
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	2 361	17,5	520	37,8
CC Castelnaudary Lauragais Audois	1 616	12,9	330	22,7
CC Lauragais Revel Sorèzois**	1 315	14,1	299	36,2
CA Carcassonne Agglo	8 532	17,5	1 610	33,4
CA Le Grand Narbonne	9 935	18,7	1 867	34,9
Aude	27 220	17,5	5 134	33,8
Occitanie	383 154	14,6	78 656	30,1
France Métropolitaine	3 880 154	13,0	813 394	26,5

Source : Insee – Recensement de population 2018

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les chômeurs au sens du recensement sont les personnes qui se sont déclarées chômeurs (inscrites ou non à Pôle Emploi) sauf si elles ont, en outre, déclaré explicitement ne pas rechercher de travail ; et d'autre part les personnes qui ne se sont déclarées spontanément ni en emploi, ni en chômage, mais qui ont néanmoins déclaré rechercher un emploi.

Précarité

► **Des indicateurs de précarité à des niveaux élevés**

En 2019, la proportion de foyers audois non imposés s'élève à 58,4 % contre 53,3 % en région Occitanie et 49,5 % en France métropolitaine.

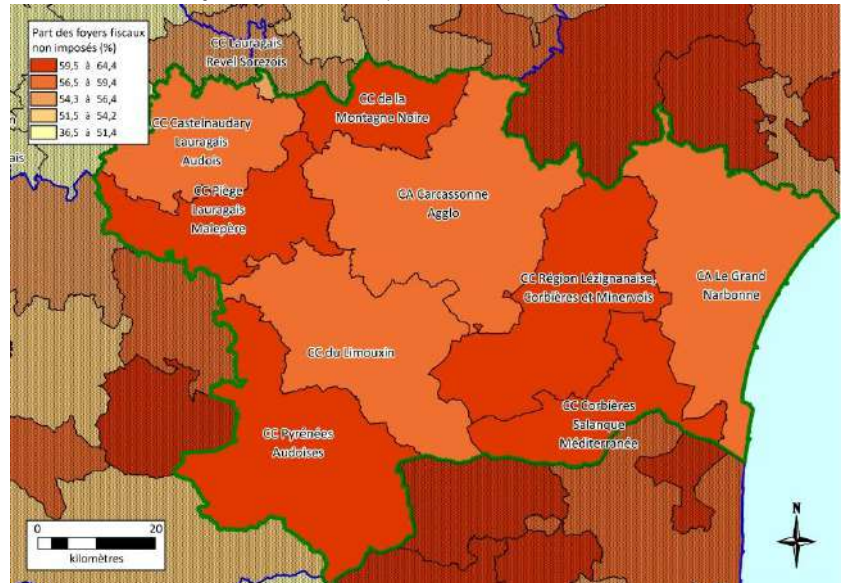
Selon les EPCI, les parts varient de 57,2 % dans la CA Le Grand Narbonne à 63,4 % dans la CC Pyrénées Audoises. Ainsi, dans chaque EPCI de l'Aude, la part des foyers fiscaux non imposables dépasse les valeurs régionale et nationale.

La part de personnes couvertes par le RSA (le bénéficiaire et ses ayants-droits) est de 8,7 %, part supérieure aux parts régionale (6,7 %) et nationale (5,7 %). La plus faible part est observée dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois (9,9 %), la seule inférieure aux parts régionale et nationale ; ensuite les parts sont toutes supérieures à 7 % atteignant 11,5 % dans la CC Pyrénées Audoises.

En 2020, 20,6 % des allocataires dépendent à 100 % des prestations versées par la CAF et la MSA, contre 17,3 % au niveau régional et 15,3 % en France métropolitaine. Dans le département, la plus faible part est aussi observée dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois (15,3 %), la plus forte est aussi celle de la CC Pyrénées Audoises (28,1 %).

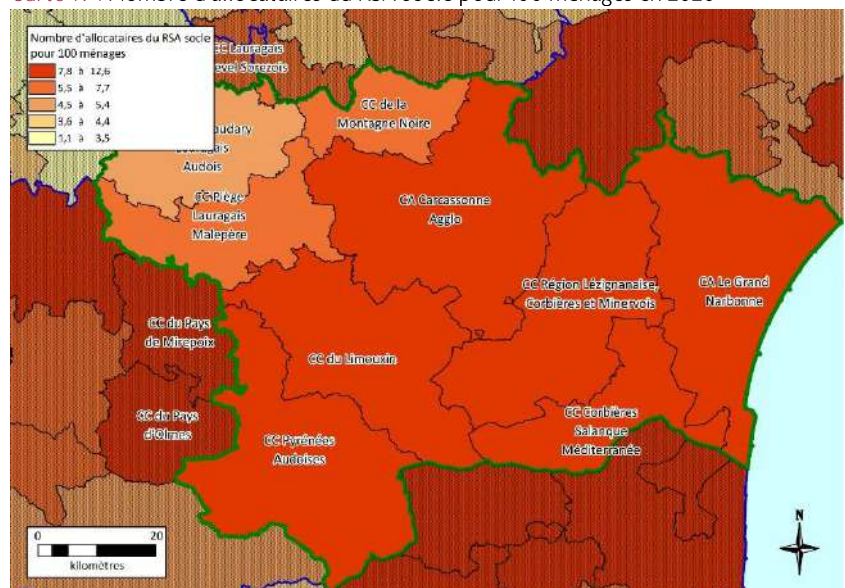
En 2020, 14,9 % de la population consommant des soins a des droits ouverts à la complémentaire santé solidaire (CSS ou C2S) contre 13,0 % en région Occitanie et 10,9 % en France métropolitaine. À l'exception de la CC Castelnaudary Lauragais Audois qui a un taux de 9,9 %, tous les EPCI présentent un taux supérieur à 11 %, plus élevé que celui de la région et de la France métropolitaine.

Carte 18 : Part de foyers fiscaux non imposés en 2019



Source : Insee – Recensement de population 2019 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 19 : Nombre d'allocataires du RSA socle pour 100 ménages en 2020



Source : Insee – Recensement de population 2020 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans l'Aude, les différents indicateurs analysés traduisent de fréquentes situations de précarité : l'Aude est au 1^{er} rang des départements de la région aux plus fortes parts de foyers fiscaux non imposés en 2019 ; au second rang des départements ayant les parts les plus élevées de bénéficiaires du RSA, au 4^e rang pour les allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales et avec une part importante de bénéficiaires de la C2S dans neuf EPCI sur dix.

Tableau 12 : Part des foyers fiscaux non imposés (en %) en 2019, effectif et part d'allocataire (en %) du RSA socle en 2020, effectif et part (en %) d'allocataires dépendants à 100 % des allocations en 2020, et taux de bénéficiaires de la C2S (en%) en 2020

	Part foyers fiscaux non imposés	Ménages allocataires du RSA Socle		Ménages allocataires dépendant à 100 % des prestations sociales		Taux de bénéficiaires C2S
		Effectif	Part	Effectif	Part	
CC Pyrénées audoises	63,4	828	11,5	741	28,1	16,6
CC de la Montagne Noire	62,3	200	7,6	221	20,9	12,2
CC Piège Lauragais Malepère	59,8	471	6,9	474	16,2	11,3
CC du Limouxin	59,5	1 102	8,5	1 144	21,6	13,5
CC Corbières Salanque Méditerranée*	60,2	911	9,7	1 001	19,7	14,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	60,6	1 271	8,5	1 403	21,9	13,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	57,2	650	5,5	781	15,3	9,9
CC Lauragais Revel Sorèzois**	54,6	568	5,8	582	15,2	9,5
CA Carcassonne Agglo	57,7	4 759	9,1	5 147	21,4	17,3
CA Le Grand Narbonne	57,4	5 528	8,8	5 661	20,2	14,8
Aude	58,4	15 084	8,7	15 788	20,6	14,9
Occitanie	53,3	184 229	6,7	208 199	17,3	13,0
France métropolitaine	49,5	1 643 180	5,7	1 852 505	15,3	10,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee- 2019- 2020

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Un foyer fiscal correspond à l'ensemble des personnes inscrites sur une même déclaration de revenus. Il peut y avoir plusieurs foyers fiscaux dans un seul ménage : par exemple, un couple non marié où chacun remplit sa propre déclaration de revenus compte pour deux foyers fiscaux. Un foyer fiscal est dit non imposé quand, du fait du niveau de revenu ou des réductions et crédits d'impôts, il n'a pas d'impôt sur le revenu à acquitter).
- Le revenu de solidarité active (RSA) assure aux personnes sans ressources un niveau minimum de revenu qui varie selon la composition du foyer. Le RSA est ouvert, sous certaines conditions, aux personnes d'au moins 25 ans et aux jeunes actifs de 18 à 24 ans s'ils sont parents isolés ou justifient d'une certaine durée d'activité professionnelle. Le RSA non majoré ou RSA socle correspond au versement de la prestation hors majoration pour parent isolé. Géré par le Département, le RSA est versé par la CAF ou la MSA : au niveau des quartiers de Béziers, seuls les versements par la CAF sont décomptés.
- La plupart des prestations versées par la CAF et la MSA sont soumises à condition de revenus. Ainsi, ces deux organismes peuvent déterminer, à partir des déclarations faites par les allocataires, la part de ceux n'ayant aucune autre ressource que les prestations versées.
- La Complémentaire santé solidaire (C2S) donne droit à la prise en charge de la part complémentaire des dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Elle inclut aussi des forfaits de prise en charge pour les prothèses dentaires, les lunettes, les aides auditives... Elle est accordée sous condition de revenu. Elle peut être gratuite ou nécessiter une participation financière. Elle a remplacé la CMUC et l'ACS (aide à la complémentaire santé) en 2018.

► Caractéristiques sociales

► Un revenu médian disponible inférieur à ceux des territoires de comparaison

En 2018, dans l'Aude, le revenu annuel médian disponible s'élève à 19 240 euros par unité de consommation, soit un revenu inférieur à ceux observés en région Occitanie (20 740 €) et en France métropolitaine (21 730 €).

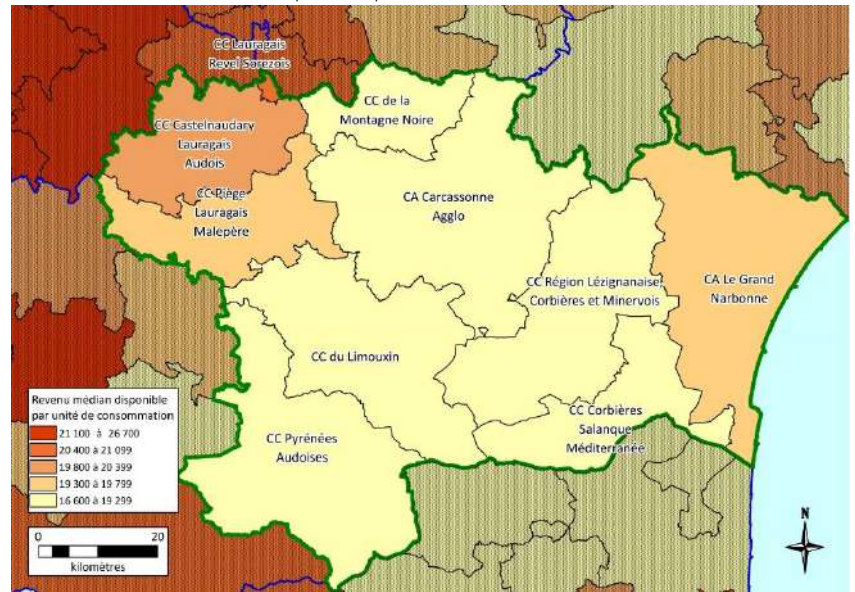
Dans le département, il varie de 17 560 € dans la CC Pyrénées Audoises, à 20 020 € dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois. Ainsi, aucun EPCI audois ne dispose d'un revenu au moins égal à celui de la région.

En 2018, 20,7 % de la population de l'Aude vit en-dessous du seuil de pauvreté contre 14,6 % en France métropolitaine et 17,2 % en Occitanie.

Seule la CC Castelnaudary Lauragais Audois observe un taux de pauvreté (16,3 %) légèrement inférieur à celui de la région (17,2 %) alors qu'il dépasse 20 % dans tous les autres EPCI et atteint 26,5 % dans la CC Pyrénées Audoises.

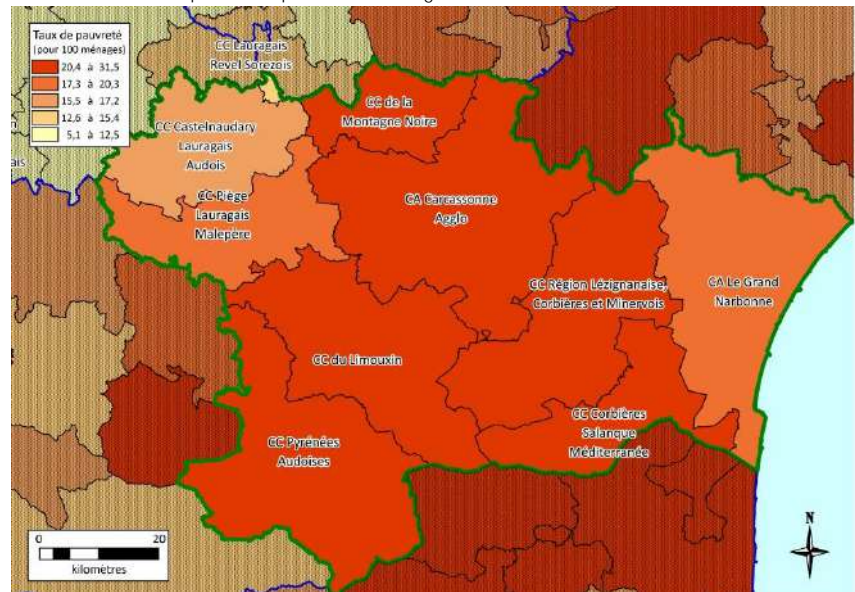
C'est dans les deux EPCI à l'extrême Est de l'Aude et dans celui situé à l'extrême Est du département que les niveaux de vie sont les moins défavorables, alors que les six EPCI situés dans le centre du département sont dans des situation de précarité financière plus importantes.

Carte 20 : Revenu médian disponible par unité de consommation en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 21 : Taux de pauvreté pour 100 ménages en 2018



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Chav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 13 : Revenu annuel médian disponible par unité de consommation (en euros) et taux de pauvreté au seuil de 60 % du revenu médian (en %) en 2018.

	Revenu annuel médian disponible par UC	Taux de pauvreté
CC Pyrénées audoises	17560	26,5
CC de la Montagne Noire	18450	21,5
CC Piège Lauragais Malepère	19700	18,4
CC du Limouxin	19130	20,5
CC Corbières Salanque Méditerranée*	18830	21,3
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	18670	21,9
CC Castelnaudary Lauragais Audois	20020	16,3
CC Lauragais Revel Sorèzois**	20430	15,0
CA Carcassonne Agglo	19270	21,3
CA Le Grand Narbonne	19420	20,1
Aude	19240	20,7
Occitanie	20 740	17,2
France métropolitaine	21 730	14,6

Source : Insee - DGFIP, CNAF, CNAV, CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2018.

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Le revenu disponible comprend les revenus d'activité (salariée et indépendante et revenus de remplacement tels que le chômage, la préretraite, la retraite et la pension d'invalidité, ainsi que les pensions alimentaires et revenus du patrimoine) auxquels sont ajoutés les prestations sociales reçues, moins les impôts versés. Il est ensuite divisé par le nombre d'unités de consommation (UC) du ménage pour évaluer le niveau de vie d'un ménage. Les unités de consommation sont calculées selon l'échelle de l'OCDE qui attribue 1 UC au premier adulte du ménage, 0,5 UC aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 UC aux enfants de moins de 14 ans

– Le taux de pauvreté est déterminé chaque année au niveau national par l'Insee à partir du revenu disponible. Quand un ménage dispose, par unité de consommation, de moins de 60 % du revenu annuel médian France entière, il est considéré comme étant en situation de pauvreté. En 2018, dernière valeur connue, ce seuil est de 12 750 € par an (1 063 € par mois).

Adultes handicapés

► Près de 9 100 bénéficiaires de l'AAH dans l'Aude

En 2020, le département de l'Aude présente un taux de 5,4 % de bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), soit 9 088 personnes concernées, contre 3,1 % en France métropolitaine et 4,1 % en région.

Seuls trois EPCI ont des taux inférieurs à 5 % : la CC Piège Lauragais Malepère (3,6 %), la CC Castelnaudary Lauragais Audois (3,9 %) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (4,5 %).

Le taux le plus élevé concerne la CC de La Montagne Noire (6,1 %).

L'Aude est 3^e rang des départements ayant les taux de bénéficiaires de l'AAH les plus élevés la région, après la Lozère (6,2 %) et les Hautes-Pyrénées (5,6 %).

Tableau 14 : Nombre d'allocataires de l'AAH (CAF + MSA) et taux pour 100 personnes de 20 à 59 ans en décembre 2020.

	Nombre allocataires AAH	Taux allocataires AAH
CC Pyrénées audoises	310	5,5
CC de la Montagne Noire	154	6,1
CC Piège Lauragais Malepère	256	3,6
CC du Limouxin	722	6,0
CC Corbières Salanque Méditerranée*	470	4,5
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	829	5,6
CC Castelnaudary Lauragais Audois	517	3,9
CC Lauragais Revel Sorèzois**	320	3,3
CA Carcassonne Agglo	2 933	5,5
CA Le Grand Narbonne	3 282	5,6
Aude	9 088	5,4
Occitanie	115 959	4,1
France Métropolitaine	1 011 095	3,1

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2020 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'allocation aux adultes handicapés (AAH) est une aide financière qui garantit un minimum de ressources. Elle est attribuée sous réserve de respecter des critères d'incapacité, d'âge, de résidence et de ressources. Elle est accordée sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH). Son montant vient compléter d'éventuelles autres ressources. Elle est versée par la CAF ou la MSA.

Ménages

► **Plus de 174 200 ménages, de composition plutôt contrastée**

En 2018, on dénombre 174 224 ménages dans l'Aude. Comme pour la population, ils sont plus concentrés dans les deux CA du département, la CA Le Grand Narbonne et la CA Carcassonne Agglo où ils représentent, respectivement, 36 % et 30 % des ménages.

La taille des ménages en 2018 est, comme au niveau régional, de 2,1 personnes, légèrement inférieure à la taille moyenne nationale (2,2).

Selon les EPCI, la taille des ménages varie de 1,9 personne par ménage dans la CC Pyrénées Audoises, à 2,3 personnes par ménage dans la CC Corbières Salanque Méditerranée, seul EPCI dont la taille moyenne dépasse celles de la région et de la France métropolitaine.

Le nombre de ménages formés d'une seule personne s'élève à 64 569 personnes, soit 37,1 % des ménages audois contre 38,1 % en Occitanie et 36,9 % en France métropolitaine.

Le département présente une taille moyenne des ménages proche des valeurs nationale et régionale. La part de ménages d'une personne s'élève à 37,1 %, avec la valeur la plus élevée dans la CA Pyrénées Audoises. Près de trois familles sur dix avec enfant(s) de moins de 25 ans sont des familles monoparentales, plaçant l'Aude au 4^e rang parmi les départements ayant les parts les plus élevées de la région. Selon les EPCI, les valeurs varient de plus de 10 points.

Des contrastes sont relativement marqués entre EPCI : plus de quatre ménages sur dix sont formés d'une seule personne dans la CC Pyrénées Audoises (43,4 %) ; à l'inverse, moins de trois ménages sur dix sont formés d'une seule personne dans la CC Corbières Salanque Méditerranée (29,8 %).

Le nombre de familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans est de 14 418 dans le département.

Leur part s'élève à 29,6 %, soit une part plus élevée qu'à l'échelle de la France métropolitaine (24,9 %) et qu'en région Occitanie (27,3 %).

C'est dans la CA Le Grand Narbonne et la CA Carcassonne Agglo que se concentrent les 70 % des familles monoparentales du département avec, pour chacune d'elle, 32,0 % et 30,4 % de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s).

Toutefois, c'est dans la CC Pyrénées Audoises que la part de familles monoparentales parmi les familles avec enfant(s) est la plus élevée du département (31,8 %) alors que la part la plus faible est observée dans la CC du Limouxin (19,4 %).

Tableau 15 : Nombre, population et taille des ménages en 2018 ; nombre et part des ménages d'une personne en 2018 ; nombre et part de familles monoparentales en 2018.

	Ménages ¹			Ménages d'une personne ²		Familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans ³	
	Nombre	Population	Taille moyenne	Nombre	Part parmi les ménages	Nombre	Part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans
CC Pyrénées audoises	7 182	13 504	1,9	3 119	43,4	425	31,8
CC de la Montagne Noire	2 659	5 628	2,1	900	33,8	160	22,7
CC Piège Lauragais Malepère	6 821	15 412	2,3	2 162	31,7	409	19,4
CC du Limouxin	12 884	26 522	2,1	4 683	36,3	975	29,5
CC Corbières Salanque Méditerranée*	9 418	21 755	2,3	2 810	29,8	822	25,1
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	14 915	32 713	2,2	4 811	32,3	1 147	25,6
CC Castelnaudary Lauragais Audois	11 800	25 618	2,2	4 210	35,7	944	25,9
CC Lauragais Revel Sorèzois**	9 818	20 980	2,1	3 382	34,5	654	24,1
CA Carcassonne Agglo	52 408	110 917	2,1	19 256	36,7	4 689	30,4
CA Le Grand Narbonne	62 822	128 233	2,0	24 378	38,8	5 474	32,0
Aude	174 224	363 996	2,1	64 569	37,1	14 418	29,6
Occitanie	2 730 744	5 747 710	2,1	1 040 068	38,1	215 580	27,3
France Métropolitaine	28 996 752	63 386 124	2,2	10 686 740	36,9	2 253 402	24,9

Source : Cnaf-CCMSA-Insee-2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

¹ Au sens de l'Insee, un ménage correspond à l'ensemble des occupants d'une même résidence principale, qu'ils aient ou non des liens de parenté. Il peut être constitué d'une seule personne. Les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées sont considérées « hors ménage ».

² Les ménages d'une personne correspondent aux personnes qui vivent seules dans leur résidence principale. Cela ne prend pas en compte les personnes vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, les personnes sans-abri ainsi que celles vivant en communauté (maison de retraite, résidence universitaire...) ou étant incarcérées.

³ Le nombre de familles monoparentales parmi les ménages est issu des recensements de population. Les enfants présents dans le foyer sont comptabilisés en fonction de leur âge (moins ou plus de 25 ans). Les données présentées ici concernent les familles monoparentales avec enfants de moins de 25 ans et leur part parmi les familles avec enfants de moins de 25 ans.

Partie 3

CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

Logements	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit	49
Air	50

Logements

► Près de sept logements sur 10 sont des résidences principales, un logement sur 10 est vacant

En 2018, le département de l'Aude compte près de 258 970 logements dont 68 % se trouvent dans les deux CA.

La part des résidences principales s'élève à 65,75 %, contre 75,8 % en région et 82,1 % en France métropolitaine.

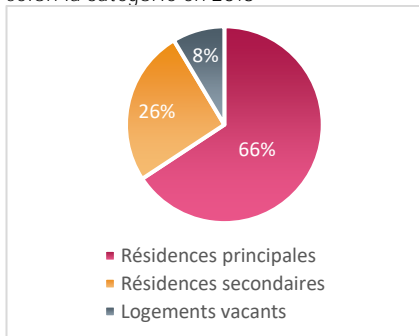
Elle varie de 52,9 à 84,5 % : la CC Pyrénées Audoises compte plus de 5 résidences sur 10 comme principales contre près de 9 sur 10 sur la CC Castelnaudary Lauragais Audoises.

Les logements vacants sont près de 22 240, soit 8,6 % des logements, contre 8,0 % en France métropolitaine et 8,4 % en Occitanie. La part la plus élevée atteint 13,4 % sur la CC Piège Lauragais Malepère.

Le département compte 66 507 résidences secondaires, soit 25,7 % des logements contre 9,9% en France métropolitaine et 15,8 % en région.

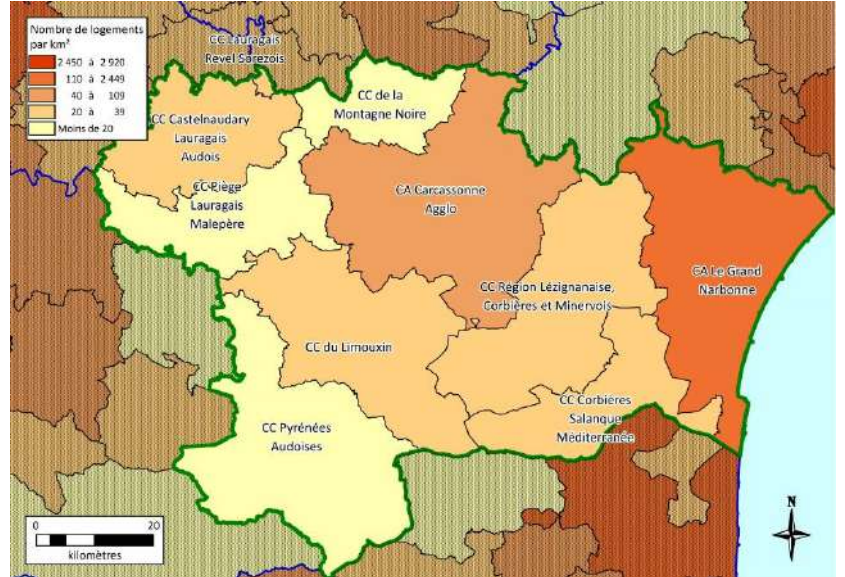
C'est dans deux EPCI opposés que l'on relève les parts les plus élevées de résidences secondaires : la CA Le Grand Narbonne (41 %) et la CC Pyrénées Audoises (36 %).

Figure 1 : Répartition des logements de l'Aude selon la catégorie en 2018



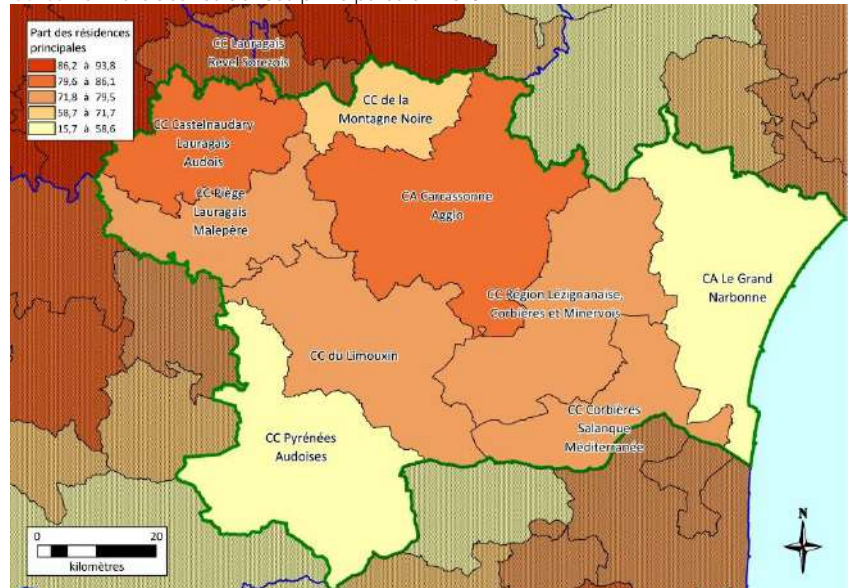
Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 22 : Nombre de logements par kilomètre carré en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 23 : Part des résidences principales en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

L'Aude fait partie des trois départements de la région ayant les plus fortes parts de résidences secondaires, après la Lozère (32 %) et les Pyrénées-Orientales (29 %).
La CA Le Grand Narbonne se distingue avec une part plutôt faible de résidences principales (53 %) et une part élevée de résidences secondaires (41 %).

Tableau 16 : Nombre de logements, effectifs et parts (en %) de résidences principales, secondaires et de logements vacants en 2018

	Nombre de logements	Résidences principales		Résidences secondaires		Logements vacants	
		Effectif	Part	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	13 422	7 099	52,9	4 829	36,0	1 495	11,1
CC de la Montagne Noire	4 454	2 615	58,7	1 432	32,1	408	9,2
CC Piège Lauragais Malepère	8 707	6 671	76,6	869	10,0	1 167	13,4
CC du Limouxin	16 894	12 713	75,2	2 395	14,2	1 786	10,6
CC Corbières Salanque Méditerranée*	12 461	9 182	73,7	2 295	18,4	984	7,9
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	20 023	14 587	72,9	3 542	17,7	1 894	9,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	13 715	11 593	84,5	760	5,5	1 362	9,9
CC Lauragais Revel Sorezois**	11 577	9 587	82,8	963	8,3	1 027	8,9
CA Carcassonne Agglo	62 707	51 489	82,1	4 410	7,0	6 809	10,9
CA Le Grand Narbonne	113 859	60 778	53,4	46 189	40,6	6 892	6,1
Aude	258 965	170 223	65,7	66 507	25,7	22 235	8,6
Occitanie	3 507 173	2 657 225	75,8	554 064	15,8	295 884	8,4
France Métropolitaine	34 613 124	28 415 185	82,1	3 414 756	9,9	2 783 183	8,0

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le nombre de logements est issu des Recensement de population réalisés par l'Insee. Les différentes catégories sont :

- les résidences principales : logements occupés de façon habituelle et à titre principal par le ménage ;
- les logements vacants : logements disponibles pour la vente ou la location, logements neufs achevés mais non encore occupés ;
- les logements occasionnels : logements utilisés une partie de l'année pour des raisons professionnelles ;
- les résidences secondaires : logements utilisés pour les week-ends, les loisirs ou les vacances.

La distinction entre logements occasionnels et résidences secondaires est parfois difficile à établir, c'est pourquoi les deux catégories sont regroupées.

Tableau 17 : Répartition des types de logements parmi les résidences principales (en %) en 2017, nombre et part (en %) de logements sociaux en 2021

	Types de logements			Logements sociaux	
	Part de maisons	Part d'appartements	Part d'autres	Nombre	Part
CC Pyrénées audoises	84,5	14,8	0,7	445	6,3
CC de la Montagne Noire	94,5	4,7	0,8	166	6,3
CC Piège Lauragais Malepère	92,0	7,5	0,5	308	4,6
CC du Limouxin	84,8	14,7	0,5	686	5,4
CC Corbières Salanque Méditerranée*	86,4	12,1	1,5	85	0,9
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	86,6	12,9	0,5	799	5,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	77,8	21,0	1,2	989	8,5
CC Lauragais Revel Sorezois**	83,7	15,5	0,8	409	4,3
CA Carcassonne Agglo	75,3	24,0	0,7	6 504	12,6
CA Le Grand Narbonne	64,8	34,6	0,6	8 209	13,5
Aude	74,9	24,4	0,7	18 191	10,7
Occitanie	63,3	36,0	0,7	313 047	11,8
France Métropolitaine	56,3	42,9	0,9	5 129 898	18,1

Source : Insee – Recensement de population 2017 et 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu des Recensements de population réalisés par l'Insee.

– Le logement social comprend ici l'ensemble des logements détenus par les bailleurs d'habitat à loyer modéré (HLM) et les sociétés d'économie mixte (SEM). Aucune distinction n'est faite selon le conventionnement ou non des logements. Lors de la vente d'un logement social à un particulier, ce logement sort du parc social vers le parc des propriétaires occupants ou celui de la location dans le secteur libre. Le champ est ici plus restreint que celui des bailleurs publics.

► 6 ménages sur 10 sont propriétaires de leur logement

Corréée à la catégorie des logements, en 2018, la part des ménages propriétaires de leur résidence principale s'élève à 62,3 % dans l'Aude, soit plus de six ménages sur dix, contre 59,0 % en région et 57,6 % en France métropolitaine.

Seule la CA Le Grand Narbonne présente un taux inférieur (58,9 %) au taux régional. Pour les autres EPCI, les taux varient entre 61 % pour la CC Castelnaudary Lauragais à 72,7 % pour la CC de la Montagne Noire.

La part d'occupants locataires s'établit à 32,9 % contre 35 % en Occitanie et 37 % en France métropolitaine.

Ceux concernés par un HLM représentent 8,6 % des locataires contre 9,1 % en région et 14,7 % en France métropolitaine.

Les plus fortes parts de locataires se trouvent dans les deux CA : la CA Le grand Narbonne (35,7 % dont 10,4 % en HLM) et la CA Carcassonne Agglo (35,1 % dont 10,8 % en HLM).

Les plus faibles proportions de locataires sont relevées dans la CC de la Montagne Noire (21 %) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (24 %).

Carte 26 : Part des ménages propriétaires de leur résidence principale en 2018

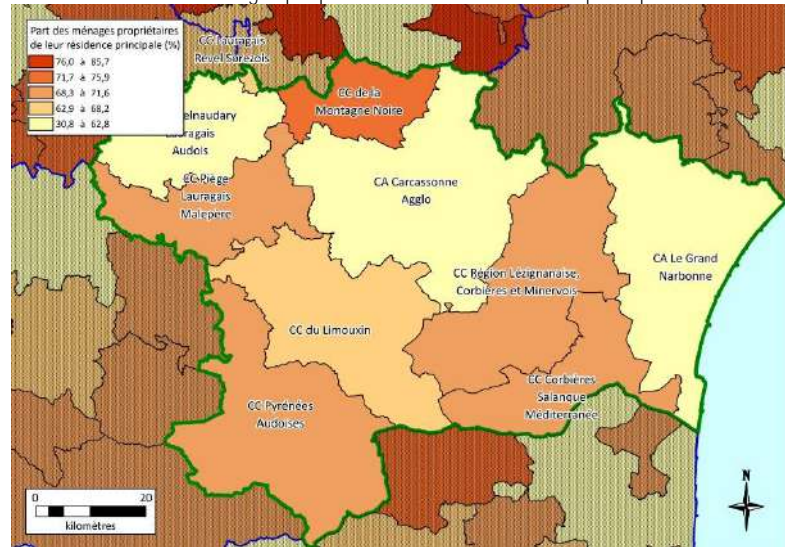
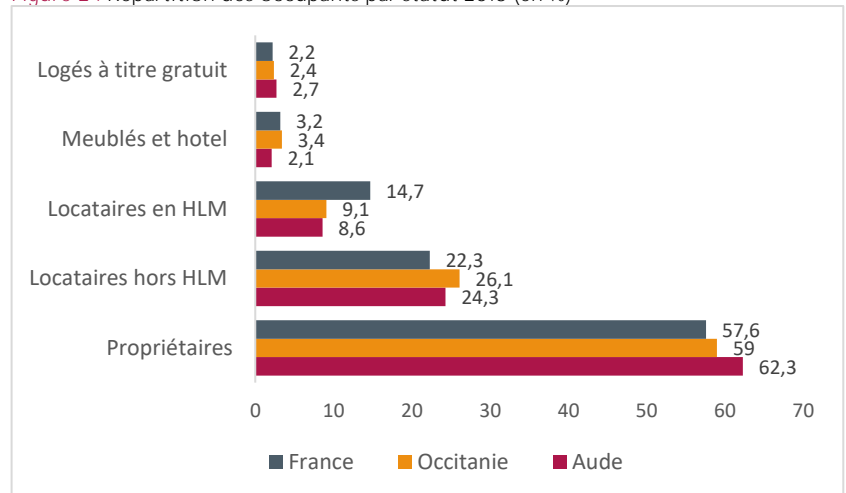


Figure 2 : Répartition des occupants par statut 2018 (en %)



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Un département avec une proportion de ménages propriétaires supérieure à celles de la région et de l'Hexagone. La part des locataires en HLM est plus faible que celle de la région et celle du niveau national. Enfin, les logés à titre gratuit sont en proportion équivalente dans le département et l'Occitanie.

Tableau 18 : Nombre de résidences principales et répartition par statut d'occupation au 1^{er} janvier 2018

	Nombre de résidences principales	Part de propriétaires	Part de locataires hors HLM	Part de locataires en HLM	Part de meublés et hôtel	Part de logés à titre gratuit
CC Pyrénées audoises	7 099	69,7	20,4	4,9	1,5	3,5
CC de la Montagne Noire	2 615	72,7	15,5	5,8	2,2	3,9
CC Piège Lauragais Malepère	6 671	68,7	23,4	3,4	1,4	3,0
CC du Limouxin	12 713	66,2	25,2	4,0	1,4	3,1
CC Corbières Salanque Méditerranée*	9 182	71,4	18,0	6,0	1,2	3,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	14 587	68,7	22,3	4,7	1,4	2,9
CC Castelnaudary Lauragais Audois	11 593	61,0	26,3	7,0	3,1	2,7
CC Lauragais Revel Sorezois**	9 587	65,5	25,9	4,4	1,7	2,5
CA Carcassonne Agglo	51 489	61,1	24,3	10,8	1,5	2,3
CA Le Grand Narbonne	60 778	58,9	25,3	10,4	2,8	2,6
Aude	170 223	62,3	24,3	8,6	2,1	2,7
Occitanie	2 657 225	59,0	26,1	9,1	3,4	2,4
France Métropolitaine	28 415 185	57,6	22,3	14,7	3,2	2,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les chiffres ne concernent ici que les résidences principales. Le statut d'occupation des résidences principales est issu du Recensement de population réalisé par l'Insee.

► 72 % des logements ont plus de 30 ans

En 2018, le nombre de logements suroccupés dans l'Aude s'élève à près de 4 500 logements, soit 2,6 % des logements, contre 3,3 % en Occitanie et 4,7 % en France métropolitaine.

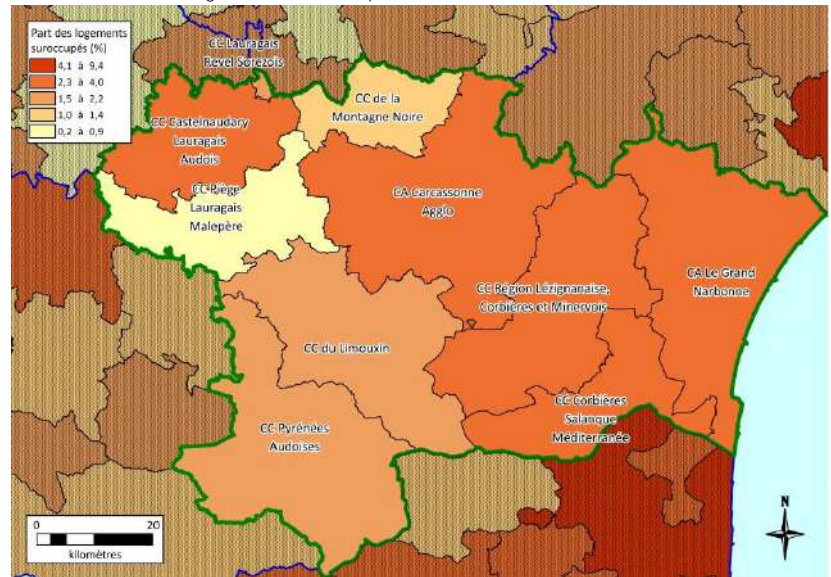
Les taux sont compris entre 1,0 % dans la CC Piège Lauragais Malepère et 3,8 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée, seul territoire à se distinguer par sa part de logements suroccupés plus élevée qu'en moyenne régionale (3,3 %).

En 2018, près de 185 700 logements construits avant 1991 sont dénombrés, soit 71,7 % du parc de logements départemental contre 68,9 % en région Occitanie et 74,2 % en France métropolitaine.

À l'échelle des EPCI, les valeurs sont très contrastées : c'est dans les quatre EPCI les plus à l'est du département que les parts sont les plus faibles (variant de 60,5 % à 71,5 %) ; c'est dans la CC Pyrénées Audoises que la part des logements anciens est la plus élevée (86,7 %).

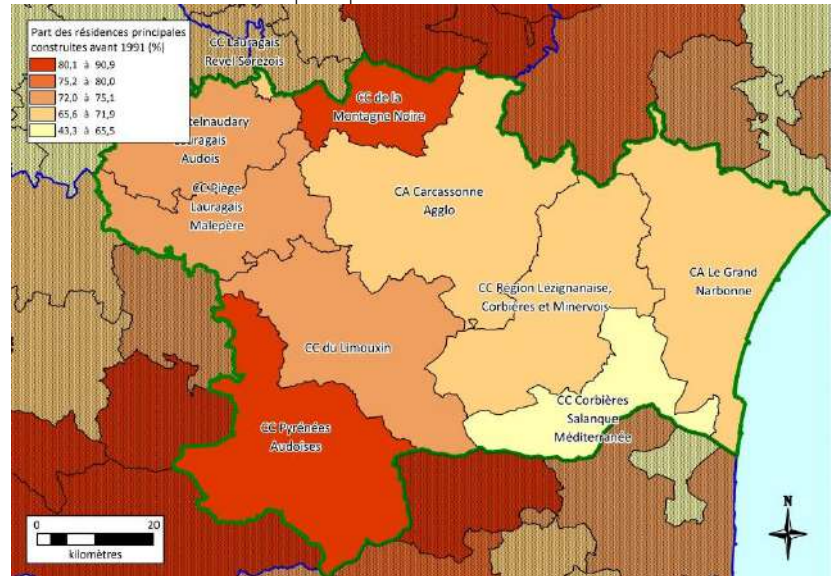
Dans l'Aude, la part de logements suroccupés est inférieure à la part régionale, excepté dans la CC Corbières Salanque Méditerranée (3,8 %) et la CA Le Grand Narbonne (3,4 %). Près de 72 % des logements sont considérés comme anciens (construits avant 1991), plaçant l'Aude parmi les cinq départements de la région aux plus faibles parts de logement anciens.

Carte 27 : Part de logements suroccupés en 2018



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 28 : Part de résidences principales construites avant 1991



Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Tableau 19 : Effectifs et parts (en %) de logements suroccupés et de logements anciens en 2018

	Logements suroccupés		Logements anciens	
	Effectif	Part	Effectif	Part
CC Pyrénées audoises	125	1,8	11 642	86,7
CC de la Montagne Noire	30	1,1	3 595	80,7
CC Piège Lauragais Malepère	65	1,0	6 515	74,8
CC du Limouxin	224	1,8	12 600	74,6
CC Corbières Salanque Méditerranée*	358	3,8	7 541	60,5
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	370	2,5	13 243	66,1
CC Castelnaudary Lauragais Audois	271	2,4	9 954	72,6
CC Lauragais Revel Sorezois**	169	1,8	7 866	67,9
CA Carcassonne Agglo	1 286	2,5	44 862	71,5
CA Le Grand Narbonne	2 047	3,4	79 425	69,8
Aude	4 493	2,6	185 696	71,7
Occitanie	86 410	3,3	2 414 739	68,9
France Métropolitaine	1 284 883	4,7	25 670 659	74,2

Source : Insee – Recensement de population 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie en dehors de l'Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Un logement est considéré comme suroccupé au sens de l'Insee quand il ne dispose pas du nombre de pièces suivantes : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans ou plus. Pour les célibataires de moins de 19 ans, on compte une pièce pour deux enfants s'ils sont de même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon, une pièce par enfant. Cet indicateur est construit à partir des données collectées par l'Insee lors des recensements de population. Les studios occupés par une seule personne ne sont pas pris en compte.

– L'année d'achèvement du logement est recueillie lors du Recensement de population réalisé par l'Insee.

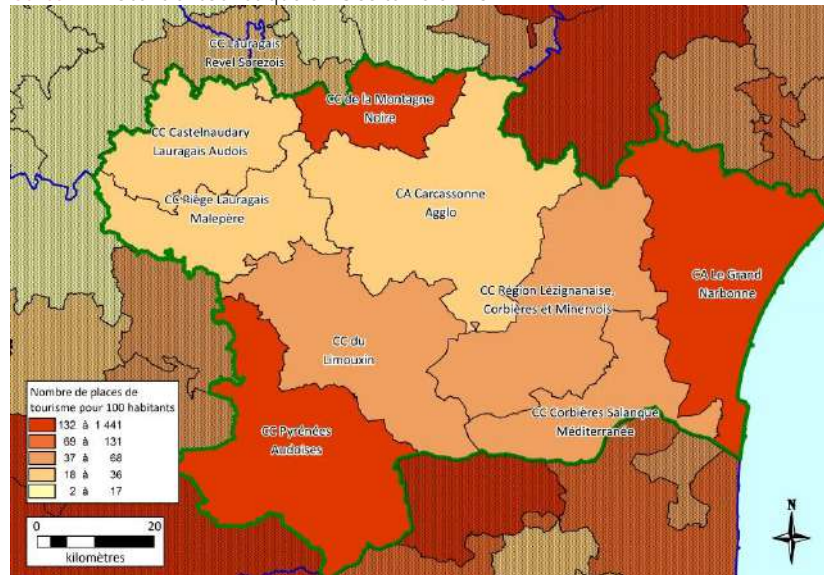
Potentiel touristique

► Un équipement touristique contrasté

Le potentiel touristique est évalué à partir du nombre de places d'accueil touristique et du nombre de lits pour 100 habitants. Différents types de places sont pris en compte : chambres d'hôtel, emplacements de camping, lits dans une auberge de jeunesse, et résidences secondaires.

Dans l'Aude, les EPCI ayant les potentiels touristiques les plus élevés sont : la CC de la Montagne Noire, au nord du département, la CA Le Grand Narbonne sur le littoral méditerranéen et la CC Pyrénées Audoises en zone montagneuse, tous trois avec un potentiel touristique dépassant 132 places pour 100 habitants. Le potentiel touristique diminue au centre et à l'est du département avec les valeurs les plus faibles (moins de 17 places/100 habitants).

Carte 11 : Potentiel touristique en Occitanie en 2021



Source : Insee, partenaires territoriaux - 2021
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Le potentiel touristique de l'Aude s'appuie principalement sur trois EPCI éloignés les uns des autres et correspondant à des activités différentes : la CC de la Montagne Noire, au nord du département, la CA Le Grand Narbonne sur le littoral méditerranéen et la CC Pyrénées Audoises en zone montagneuse.

Bruit

► **De plus fortes nuisances sonores dans les CA Carcassonne Agglo et Le Grand Narbonne**

Dans le cadre de la directive européenne n°2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, transposée en droit français par la loi n°2005-1319, des projets de plans de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) et des cartes de bruit stratégiques (CBS) ont été élaborés dans chaque département. Un arrêté ministériel établit la liste des communes possédant les routes les plus bruyantes.

Au sein des territoires qui composent l'Aude, deux EPCI ne présentent pas de communes incluses dans l'analyse et le traitement des nuisances sonores : les CC de la Montagne Noire et Lauragais Revel Sorèzois. La CA Carcassonne Agglo présente le plus de communes (42), suivie par la CA Le Grand Narbonne (33).

Dans le diagnostic du PPBE de la 3^e échéance 2018- 2023 de l'Aude, on compte 29 points noirs bruit (PNB) sur le réseau routier et 349 le long des voies ferrées. Plus de 1 100 personnes sont exposées au bruit en 24h. La nuit, 43 personnes sont exposées à des nuisances sonores liées au trafic routier dans le département.

Le département présente 129 communes ayant été intégrées au PPBE en 2022.

Le bilan de la 3^e échéance relève 378 PNB et plus de 1 000 personnes exposées au bruit en 24h et 43 la nuit.

Tableau 20 : Nombre de communes incluses par EPCI dans le PPBE en 2022

	Nombre de communes incluses dans le PPBE
CC Pyrénées audoises	3
CC de la Montagne Noire	0
CC Piège Lauragais Malepère	11
CC du Limouxin	8
CC Corbières Salanque Méditerranée	1
CC Région Lézignanais, Corbières et Minervois	14
CC Castelnaudary Lauragais Audois	17
CC Lauragais Revel Sorèzois	0
CA Carcassonne Agglo	42
CA Le Grand Narbonne	33

Source : Arrêté portant sur le classement sonore des infrastructures de transports terrestres de l'Aude
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PPBE a pour objectif d'identifier les bâtiments à usage d'habitation, d'enseignement ou de santé, compris partiellement ou totalement dans des fuseaux de bruit. Les fuseaux de bruit sont les zones où les valeurs limites acoustiques sont dépassées. Les zones ainsi déterminées sont nommées « points noirs du bruit » (PNB)

Tableau 21 : Nombre de Points Noirs de Bruit (PNB) et nombre de personnes exposées par jour diagnostiqués durant le PPBE 2017- 2023

	Nombre de PNB	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant 24h	Nombre de personnes exposées à des niveaux sonores supérieurs au seuil pendant la nuit
Trafic routier	29	89	43
Trafic ferroviaire	349	1 047	Néant

Source : Rapport du PPBE 2017-2023 de l'Aude
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le PNB doit répondre aux exigences acoustiques : indicateurs de gêne due au bruit des réseaux routiers et ferroviaires nationaux dépassant, ou risquant de dépasser à terme, la valeur limite en Lden de 68 dB(A) pour le routier et 73dB(A) pour le ferroviaire, ou la valeur limite en Ln de 62 dB(A) pour le routier et 65dB(A) pour le ferroviaire. Enfin il doit se trouver le long d'une route ou d'une voie ferrée.

Air

► **Aucun épisode de pollution dans l'Aude**

En 2020, la région Occitanie comptait 13 journées en épisode de pollution dont 11 journées de pollution aux particules PM10 et 2 journées de pollution à l'ozone (O₃).

Le département de l'Aude ne comptabilise aucun épisode de pollution. Aucun habitant du département n'a été soumis à un dépassement pour ce qui est des PM10 et PM2,5.

En moyenne, 293 jours par an sont considérés avec un indice de qualité de l'air de « bon » à « très bon ».

Deux EPCI de l'Aude ont connu au moins une journée avec un indice qualifié de « mauvais » : les CC Corbières Salanque Méditerranée et CC Lauragais Revel Sorèzois. Ce dernier territoire interdépartemental (avec la Haute-Garonne) présente le plus de journées aux indices « mauvais » et « médiocre ».

Tableau 22 : Nombre de journées en épisode de pollution en 2020

	Nombre de journées en épisode de pollution	Dont PM10	Dont Ozone
Aude	0	0	0
Occitanie	13	11	2

Source : ATMO Occitanie- 2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une qualité de l'air dont les indices sont satisfaisants. Aucune journée avec un indice « mauvais » à l'échelle du département. Deux EPCI ont néanmoins des journées ayant un indice de mauvaise qualité de l'air en 2020.

Tableau 23 : Nombre annuel de jours classés dans chacune des 5 catégories de l'indice Atmo en 2020

	Mauvais	Médiocre	Moyen	Bon	Très bon
CC Pyrénées audoises	0	7	65	287	7
CC de la Montagne Noire	0	7	65	287	7
CC Piège Lauragais Malepère	0	7	65	287	7
CC du Limouxin	0	7	65	287	7
CC Corbières Salanque Méditerranée	1	7	66	290	2
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	0	7	65	287	7
CC Castelnaudary Lauragais Audois	0	7	65	287	7
CC Lauragais Revel Sorèzois	6	12	60	281	7
CA Carcassonne Agglo	0	7	66	286	7
CA Le Grand Narbonne	0	7	65	287	7

Source : ATMO Occitanie- 2020
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

En 2020 l'indice ATMO correspond au plus élevé des quatre sous-indices suivants : moyenne des maxima horaires pour le SO₂, NO₂, O₃ et moyenne des moyennes horaires pour les PM10. L'indice le plus mauvais est attribué à l'indice ATMO global de la journée.

► Caractéristiques sociales

En 2020, on observe que le secteur résidentiel est la principale source d'émission de PM10 dans le département. La situation est un peu différente dans la CA Le Grand Narbonne où le secteur résidentiel n'émet que 23,4 % des PM10, derrière la part des transports (30,8%), et où le premier secteur d'émission de PM10 est l'industrie (40,3 %).

La source majeure de PM2,5 est aussi résidentielle dans l'Aude où elle représente plus de la moitié des émissions. Dans les EPCI, les valeurs sont de 52,5 % dans la CA Carcassonne et 42,2 % dans la CA Le Grand Narbonne.

Les oxydes d'azote (NOx) sont émis en grande majorité (70,1%) par les transports dans l'Aude. La CA Le Grand Narbonne présente une part semblable à celle du département, mais la proportion d'émission du NOx par les transports dans la CA Carcassonne est plus élevée (79,6 %). De même, les gaz à effet de serre (GES) ont pour source

principale les transports dans le département (51 %). Les EPCI partenaires de ATMO ont des proportions dans ce secteur de 64,8 % dans la CA Carcassonne et 45,2 % dans la CA Le Grand Narbonne. Dans ce dernier territoire, les GES sont émis à part égale par les secteurs du transport et de l'industrie.

L'Aude présente comme principale source d'émission de particules fines le secteur résidentiel. Les NOx et les GES sont davantage émis par les transports. La CA Le Grand Narbonne présente des différences du fait de sa plus forte émission de PM10 et GES depuis le secteur industriel.

Tableau 24 : Répartition sectorielle des émissions des polluants atmosphériques et des gaz à effet de serre en 2020

	Polluants	Agriculture	Tertiaire	Industrie	Résidentiel	Transport
CA Carcassonne	PM10	16,8	0,3	14,4	36,5	32
	PM2,5	7,3	0,4	7,3	52,5	32,4
	NOx	10,5	2,7	2,3	4,9	79,6
	GES	5,9	6,0	4,6	18,6	64,8
CA Le Grand Narbonne	PM10	5,4	0,1	40,3	23,4	30,8
	PM2,5	3,4	0,2	14,3	42,2	39,9
	NOx	3,4	0,7	24,1	2,0	69,9
	GES	1,5	1,4	45,8	6,1	45,2
Aude	PM10	23,5	0,1	23,1	30,2	23,0
	PM2,5	10,7	0,2	8,9	52,0	28,2
	NOx	11,6	1,3	13,6	3,4	70,1
	GES	7,8	2,7	26,8	11,6	51,0

Source : ATMO Occitanie- 2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Certains EPCI ne figurent pas dans l'analyse des données car ne sont pas partenaires de ATMO Occitanie.

Partie 4

ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX D'ÉTAT DE SANTÉ

Mortalité toutes causes	54
Mortalité prématurée et évitable	56
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	58
Mortalité par cancer	60
Mortalité par autres pathologies	64

Mortalité toutes causes

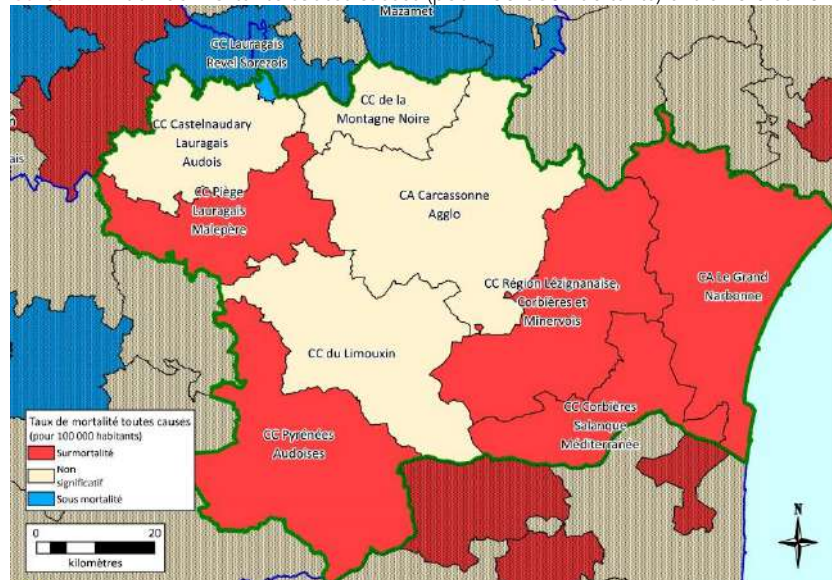
► Une surmortalité significative comparée à la mortalité nationale

L'Aude présente un taux de mortalité générale significativement supérieur à celui de la France hexagonale, alors que l'Occitanie est en sous-mortalité, à structure par âge comparable. Cette surmortalité ne concerne que les hommes du département, la mortalité des Audoises ne diffère pas significativement de celle de l'ensemble des Françaises.

À l'intérieur du département, on note une surmortalité significative dans cinq EPCI : les CC Pyrénées Audoises, Piège Lauragais Malepère, Corbières Salanque Méditerranée, Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et la CA Le Grand Narbonne. Une sous-mortalité est observée dans la CC Lauragais Revel Sorèzois mais la plus grande partie de sa population n'est pas audoise. Dans les autres EPCI, la mortalité générale ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale, à structure par âge comparable.

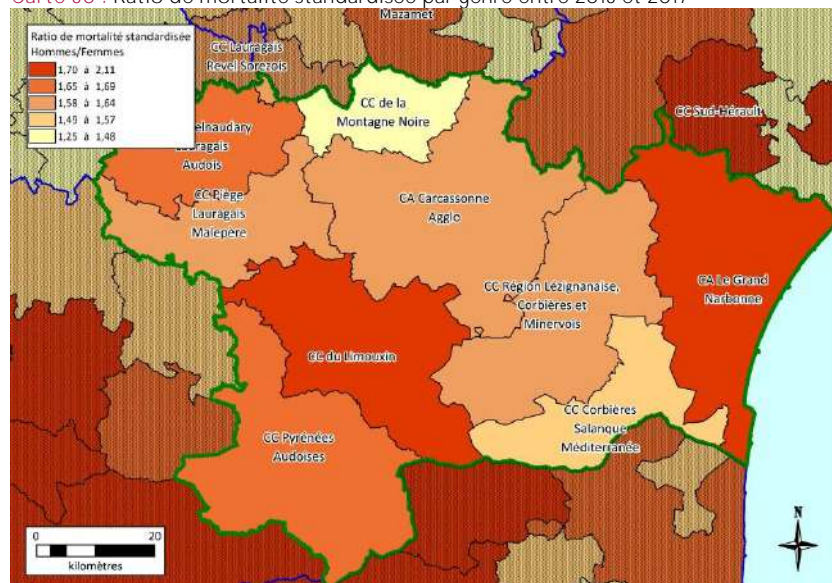
Quel que soit le territoire, la mortalité des hommes est plus importante que celle des femmes. Dans l'Aude, le ratio de mortalité est plus défavorable pour les hommes (1,67) que dans les territoires de comparaison (1,62 en Occitanie et en France hexagonale). Selon les EPCI audois, la surmortalité des hommes varie de 1,45 dans la CC de la Montagne Noire à 1,72 dans la CA Le Grand Narbonne.

Carte 29 : Taux de mortalité toutes causes (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 30 : Ratio de mortalité standardisée par genre entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie.

Dans l'Aude, la mortalité toutes causes est significativement plus élevée que la mortalité nationale. Selon le sexe, seuls les hommes ont une surmortalité significative. Cinq EPCI présentent une surmortalité significative. Le différentiel de mortalité hommes/femmes est plus marqué dans l'Aude que dans la région ou en France métropolitaine.

Tableau 25 : Taux comparatifs de mortalité toutes causes, par sexe et ratio hommes/femmes entre 2013 et 2017

	Mortalité toutes causes			
	Ensemble	Hommes	Femmes	Ratio hommes/femmes
CC Pyrénées audoises	1 002	1 301	769	1,69
CC de la Montagne Noire	968	1 189	821	1,45
CC Piège Lauragais Malepère	1 014	1 300	796	1,63
CC du Limouxin	927	1 211	706	1,71
CC Corbières Salanque Méditerranée *	1 048	1 300	866	1,50
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	974	1 241	756	1,64
CC Castelnaudary Lauragais Audois	898	1 164	693	1,68
CC Lauragais Revel Sorèzois *	848	1 091	687	1,59
CA Carcassonne Agglo	923	1 184	735	1,61
CA Le Grand Narbonne	957	1 266	735	1,72
Aude	948	1 230	738	1,67
Occitanie	897	1 154	712	1,62
France métropolitaine	923	1 193	734	1,62

Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende pour les TCM :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité prématurée et évitable

► Une surmortalité prématurée et une surmortalité évitable pour les Audois

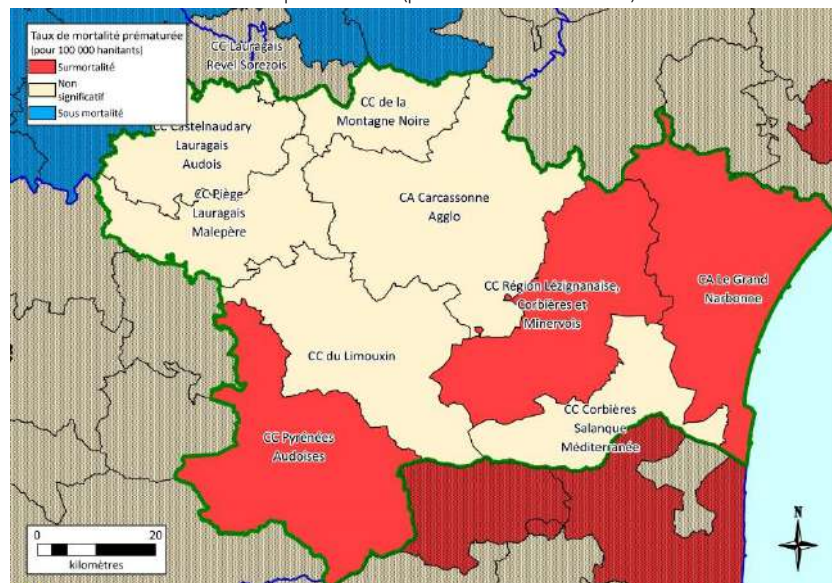
Le taux comparatif de mortalité prématurée, c'est-à-dire la mortalité survenant avant 75 ans, est significativement plus élevé dans l'Aude qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, alors qu'une sous-mortalité est observée au niveau de la région.

Au sein du département, on observe qu'aucun territoire ne présente de sous-mortalité significative. Trois EPCI (les CC Pyrénées Audoises et Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ainsi que la CA Le Grand Narbonne) présentent un taux comparatif de mortalité prématurée supérieur à la valeur nationale. Les sept autres territoires n'affichent pas de différence significative avec la valeur nationale.

À structure d'âge comparable, la mortalité évitable par la prévention (voir définition dans "repères méthodologiques") est significativement plus élevée dans le département, comparée à celle observée au niveau national, alors que l'inverse est noté en Occitanie.

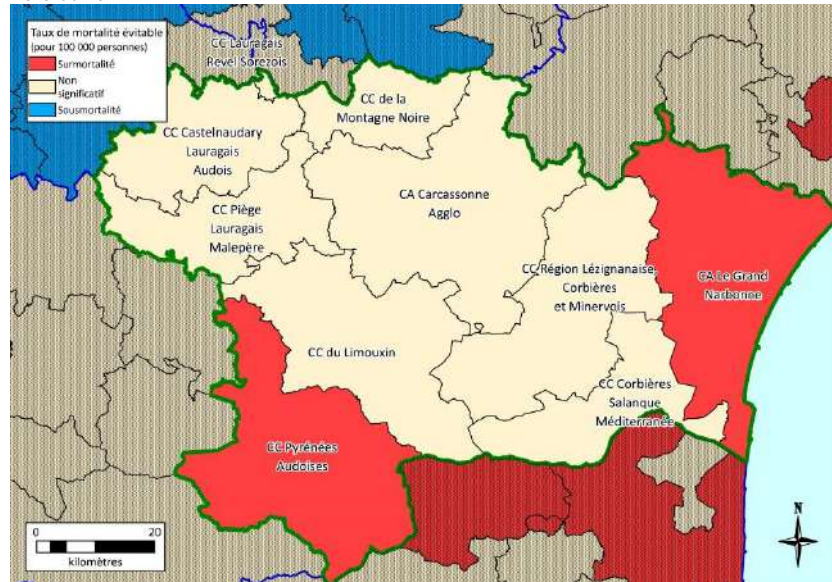
Deux EPCI, la CC Pyrénées audoises et la CA Le Grand Narbonne, ont un niveau de mortalité évitable significativement plus élevé qu'au niveau national, à structure par âge comparable ; ces mêmes EPCI sont en surmortalité prématurée significative. Aucun EPCI n'est en sous-mortalité évitable, les autres intercommunalités ayant des mortalités évitables qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité nationale.

Carte 31 : Taux de mortalité prématurée (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 32 : Taux de mortalité évitable par la prévention (pour 100 000 habitants) entre 2013 et 2017



Source : Inserm CépiDC 2013-2017 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

On observe dans l'Aude des surmortalités prématurée et évitable significatives par rapport à l'Hexagone. Deux territoires présentent des surmortalités évitable et prématurée : la CC Pyrénées Audoises et la CA Le Grand Narbonne.

Tableau 26 : Taux comparatifs de mortalité prématurée et évitable par la prévention entre 2013 et 2017

	Mortalité prématurée (avant 75 ans)	Mortalité évitable par la prévention
CC Pyrénées audoises	370	231
CC de la Montagne Noire	272	174
CC Piège Lauragais Malepère	359	221
CC du Limouxin	324	194
CC Corbières Salanque Méditerranée *	339	204
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	350	213
CC Castelnaudary Lauragais Audois	309	183
CC Lauragais Revel Sorèzois *	299	184
CA Carcassonne Agglo	327	197
CA Le Grand Narbonne	349	221
Aude	337	208
Occitanie	302	180
France métropolitaine	319	194

Source : Inserm CépiDC 2013-2017, - Insee RP 2018

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Au-delà de l'approche tous âges confondus, la mortalité dite prématurée permet d'analyser les décès survenant tôt dans la vie : pour cela, les décès survenant avant 75 ans sont pris en compte.

La mortalité évitable concerne les décès prématurés qui surviennent à la suite d'une pathologie ou un événement de santé qui aurait pu être prévenu (mortalité évitable par la prévention) ou par une prise en charge médicale (mortalité évitable par le traitement). Dans ce portrait de territoire, la mortalité évitable par la prévention est présentée. (pour plus de précisions, voir :

https://www.scoresante.org/uploadedFiles/SCORE-Sante/Fiches_methodo/FMSCORE_Morta_Evitable.pdf)

Admissions en ALD et hospitalisations en MCO

- Une incidence des ALD et un taux d'hospitalisation significativement plus élevés qu'au niveau national

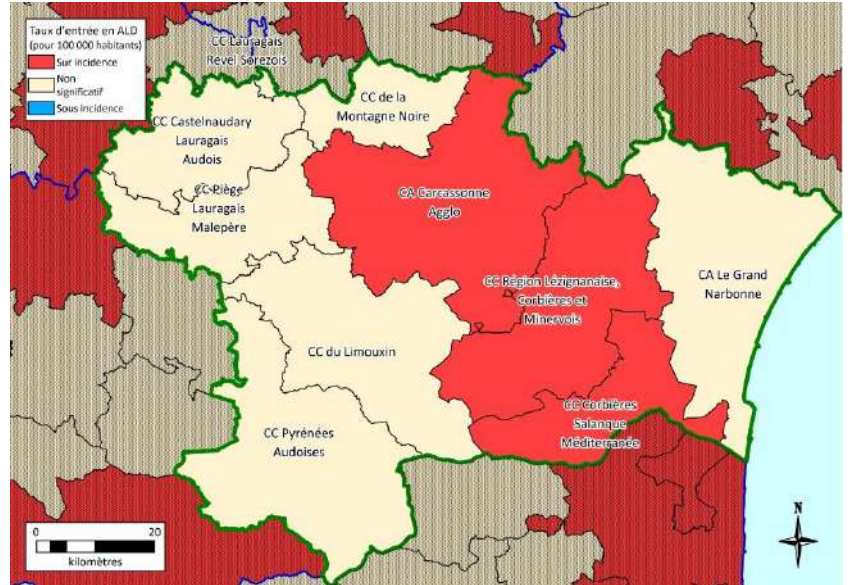
En 2020, on compte près de 9 900 nouvelles admissions en affection longue durée (ALD) dans l'Aude. Le taux d'incidence des ALD est significativement supérieur au taux d'incidence observé au niveau national, comme c'est le cas également en Occitanie.

Dans la majorité des EPCI du département (7/10), le taux d'incidence des ALD ne diffère pas significativement de celui de l'Hexagone. Toutefois, à structure d'âge comparable, trois EPCI présentent une sur-incidence significative : les CC Corbières Salanque Méditerranée et Région Lézignanaise, Corbières et Minervois ainsi que la CA Carcassonne Agglo.

L'Aude présente un taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique (MCO) significativement plus élevé que ce qui est relevé en France hexagonale, comme au niveau régional.

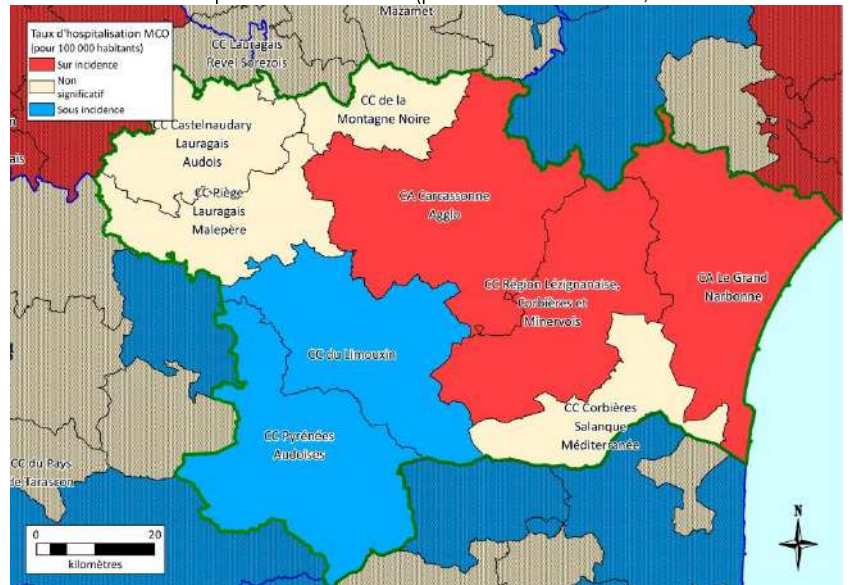
Au sein du département, quatre communautés de communes présentent un taux qui n'est pas significativement différent de la valeur nationale. Deux présentent un taux inférieur (les CC du Limouxin et Pyrénées Audoises). Enfin, trois autres EPCI présentent une sur-incidence significative d'hospitalisation en MCO en 2020 : la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et les CA Carcassonne Agglo et Le Grand Narbonne.

Carte 33 : Taux d'entrée en ALD (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 34 : Taux d'hospitalisation en MCO (pour 100 000 habitants) en 2020



Source : CCMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - Insee RP 2018 - Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une sur-incidence significative d'admission en ALD est observée dans le département et dans trois territoires situés sur une ligne médiane nord-sud.

Deux EPCI présentent des taux d'hospitalisation en MCO significativement inférieurs à ce que l'on observe à l'échelle de la France hexagonale, et trois autres, sur une ligne allant de Carcassonne à Narbonne présentent des taux supérieurs au niveau métropolitain.

Tableau 27 : Nombre d'admissions en ALD en 2020, taux standardisé d'incidence (TSI) des ALD en 2020 et taux standardisé d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique en 2020

	Nb d'admissions en ALD	TSI en ALD	TS d'hospitalisation en MCO
CC Pyrénées audoises	391	2 126	219
CC de la Montagne Noire	188	2 574	243
CC Piège Lauragais Malepère	371	2 173	246
CC du Limouxin	775	2 338	241
CC Corbières Salanque Méditerranée *	583	2 571	253
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	976	2 648	259
CC Castelnaudary Lauragais Audois	590	2 169	247
CC Lauragais Revel Sorèzois *	571	2 338	245
CA Carcassonne Agglo	2 939	2 396	255
CA Le Grand Narbonne	3 414	2 319	276
Aude	9 862	2 359	260
Occitanie	142 528	2 341	252
France métropolitaine	1 416 325	2 252	250

Source : CCMMSA, Cnam, CNRSI - 2020 - ATIH 2020 - Insee RP 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

– Nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD en 2020. Le TSI est le taux d'incidence des ALD que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP de 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

– Le TS d'hospitalisation est le taux d'hospitalisation en service de médecine, chirurgie et obstétrique que l'on observerait si la population de la zone étudiée avait la même structure par âge que la population de référence, soit la population de la France entière au RP 2018 (CNAMTS, MSA, RSI, Insee).

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

Mortalité par cancer

► Une surmortalité significative par cancer toutes causes et par cancer du poumon

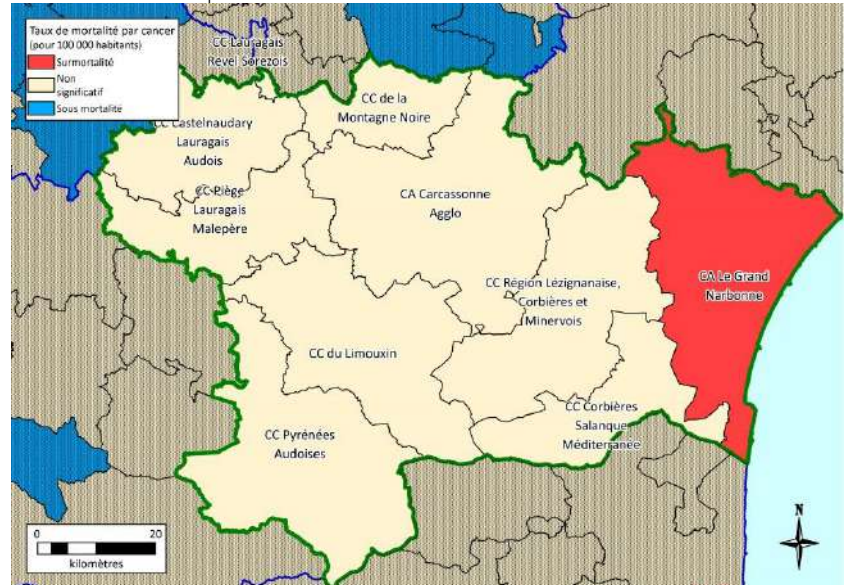
En 2013-2017, on compte plus de 1 150 décès d'Audois par cancer en moyenne chaque année, toutes localisations confondues, soit 27 % des décès d'Audois. À structure par âge comparable, cette mortalité est significativement plus élevée dans l'Aude qu'en France métropolitaine, alors qu'au niveau régional, une sous-mortalité par cancer est observée.

À l'intérieur du département, seul un territoire, celui de la CA Le Grand Narbonne présente une mortalité significativement plus élevée qu'au niveau national. Dans les autres territoires, les différences ne sont pas significatives.

Entre 2013 et 2017, le cancer du poumon a été la cause du décès de 254 Audois en moyenne par an entre 2013 et 2017 (6,0 % des décès du département). On constate une surmortalité significative dans l'Aude comparée à la mortalité nationale, alors que la mortalité régionale par cancer du poumon ne présente pas de différence significative, à structure par âge comparable.

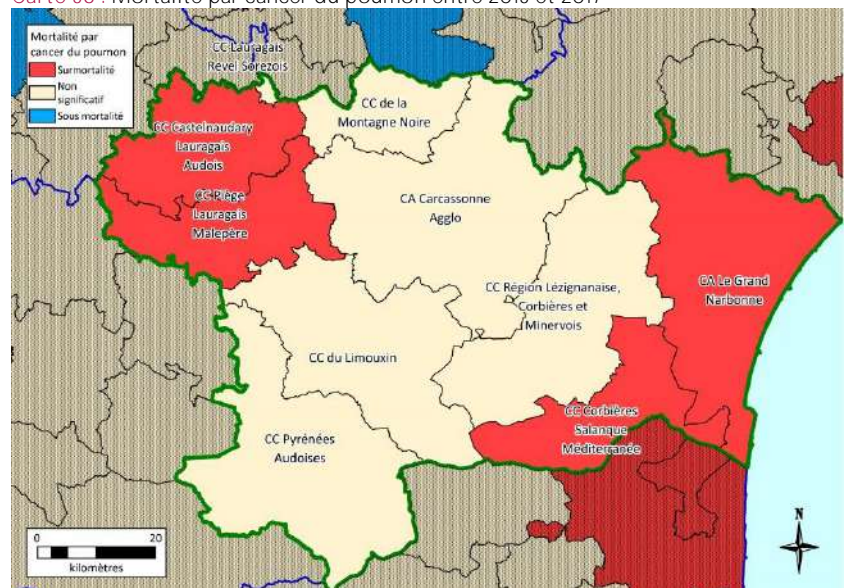
Une surmortalité significative par cancer toutes causes et par cancer du poumon. Quatre EPCI, deux à l'est et deux à l'ouest, présentent une surmortalité par cancer du poumon.

Carte 35 : Mortalité par cancer entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 36 : Mortalité par cancer du poumon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Dans le département, quatre des dix EPCI présentent une surmortalité significative par cancer du poumon comparée à la mortalité nationale et dans les autres, la mortalité ne diffère pas de façon significative, à structure d'âge comparable.

Tableau 28 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers toutes causes et pour le cancer du poumon entre 2013 et 2017

	Cancer total		Cancer du poumon	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées audoises	56	248,0	13	57,8
CC de la Montagne Noire	18	223,7	4	54,0
CC Piège Lauragais Malepère	51	268,2	12	67,8
CC du Limouxin	88	239,9	17	46,5
CC Corbières Salanque Méditerranée *	62	279,1	15	66,6
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	99	255,3	22	56,7
CC Castelnaudary Lauragais Audois	73	259,9	18	67,0
CC Lauragais Revel Sorèzois *	62	234,8	12	45,7
CA Carcassonne Agglo	325	255,7	69	55,1
CA Le Grand Narbonne	418	275,1	94	62,0
Aude	1 151	261,7	254	58,8
Occitanie	14 929	239,9	3 056	49,8
France métropolitaine	158 076	253,6	31 240	50,0

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une sur mortalité par cancer du côlon et une absence de différence significative pour le cancer du sein**

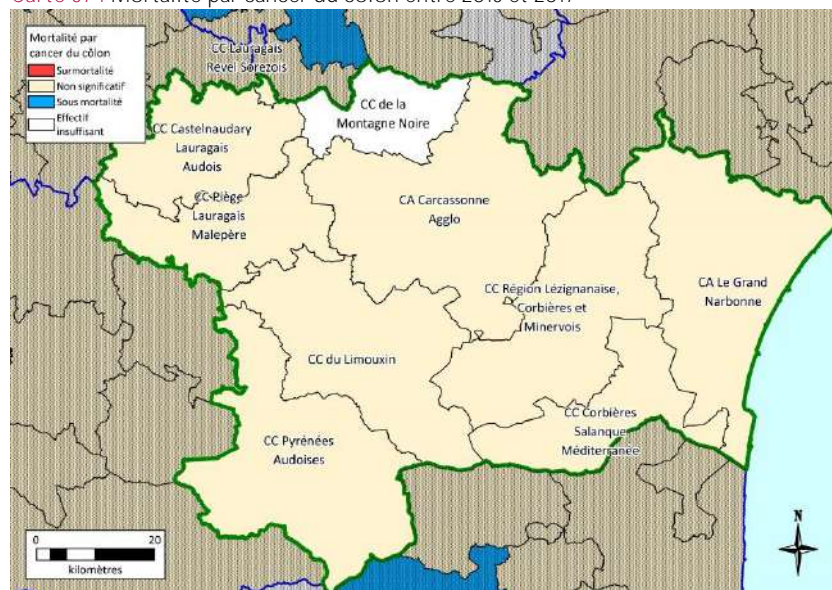
Le cancer du côlon entraîne chaque année 141 décès dans le département, soit 3,4 % des décès. L'Aude présente un taux de mortalité par cancer du côlon significativement supérieur à celui de la France métropolitaine à structure d'âge comparable, contrairement à l'Occitanie qui est en sous-mortalité significative.

À l'échelle des EPCI, on constate que la mortalité ne diffère pas significativement de la mortalité nationale ou bien les effectifs sont insuffisants pour être analysés.

Le cancer du sein a provoqué 80 décès en moyenne par an dans l'Aude. Le taux comparatif de mortalité dans le département ne diffère pas significativement de celui de l'Hexagone. Au niveau régional, une sous-mortalité significative par cancer du sein est observée.

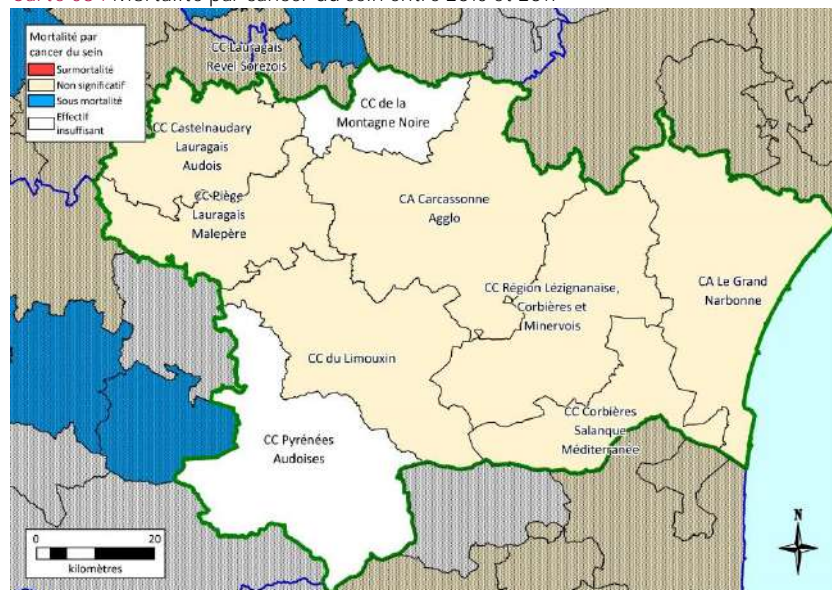
Dans les intercommunalités, soit la différence de taux de mortalité avec celui de la France métropolitaine n'est pas significative, soit les effectifs sont insuffisants pour être analysés.

Carte 37 : Mortalité par cancer du côlon entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 38 : Mortalité par cancer du sein entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une mortalité par cancer du côlon dans l'Aude qui est significativement plus élevée qu'en France métropolitaine.
 Une mortalité par cancer du sein qui n'est pas différente significativement de la mortalité nationale.
 Aucun territoire ne présente de sur ou sous-mortalité par cancer pour ces deux localisations.

Tableau 29 : Nombre annuel moyen de décès et taux comparatif de mortalité pour les cancers du côlon et du sein entre 2013 et 2017

	Cancer du côlon		Cancer du sein	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées audoises	8	33,4	SS	SS
CC de la Montagne Noire	SS	SS	SS	SS
CC Piège Lauragais Malepère	7	35,9	3	15,7
CC du Limouxin	8	21,4	6	16,8
CC Corbières Salanque Méditerranée *	7	31,5	4	17,7
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	14	35,5	7	17,4
CC Castelnaudary Lauragais Audois	9	32,0	4	15,6
CC Lauragais Revel Sorèzois *	7	26,5	5	20,8
CA Carcassonne Agglo	41	32,0	25	20,2
CA Le Grand Narbonne	49	31,7	30	19,8
Aude	141	31,5	80	18,4
Occitanie	1 711	27,2	1 118	18,1
France métropolitaine	17 324	27,9	12 366	19,8

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Mortalité par autres pathologies

► Une surmortalité par maladies de l'appareil respiratoire

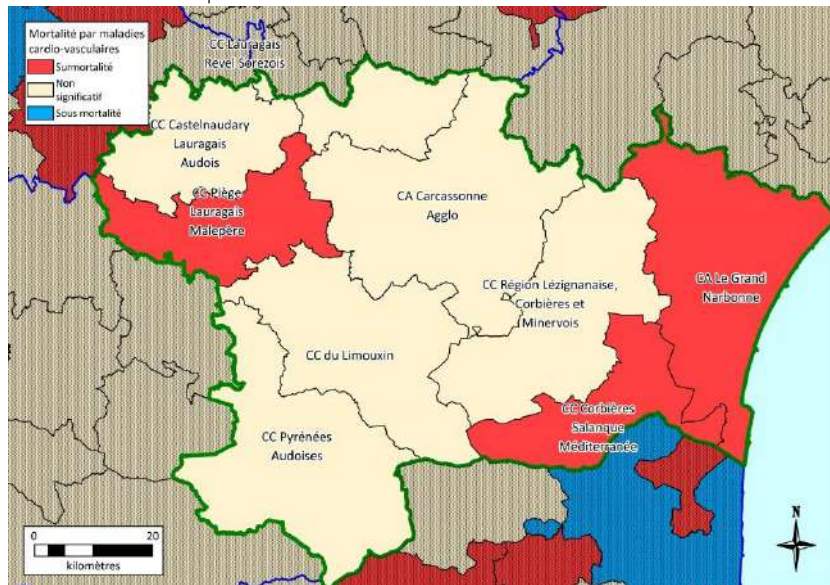
Les maladies cardiovasculaires causent en moyenne chaque année plus de 1 000 décès dans l'Aude, soit 25 % du total des décès. Le département ne présente pas de mortalité significativement différente de celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable, contrairement à la région où l'on observe une sous-mortalité significative par maladies cardiovasculaires.

Au sein de l'Aude, 3 EPCI situés à l'ouest et à l'est du département présentent des surmortalités significatives comparées à celle de la France hexagonale, à structure par âge comparable : les CC Piège Lauragais Malepère et Corbières Salanque Méditerranée et la CA Le Grand Narbonne. Les autres EPCI ont des mortalités qui ne diffèrent pas de façon significative de la mortalité nationale.

Les maladies de l'appareil respiratoire sont à l'origine de 325 décès d'Audois en moyenne chaque année (ce qui représente 7,7 % des décès du département). Dans l'Aude, la mortalité par maladies de l'appareil respiratoire est significativement plus élevée que celle de la France métropolitaine, alors que l'Occitanie est en sous-mortalité.

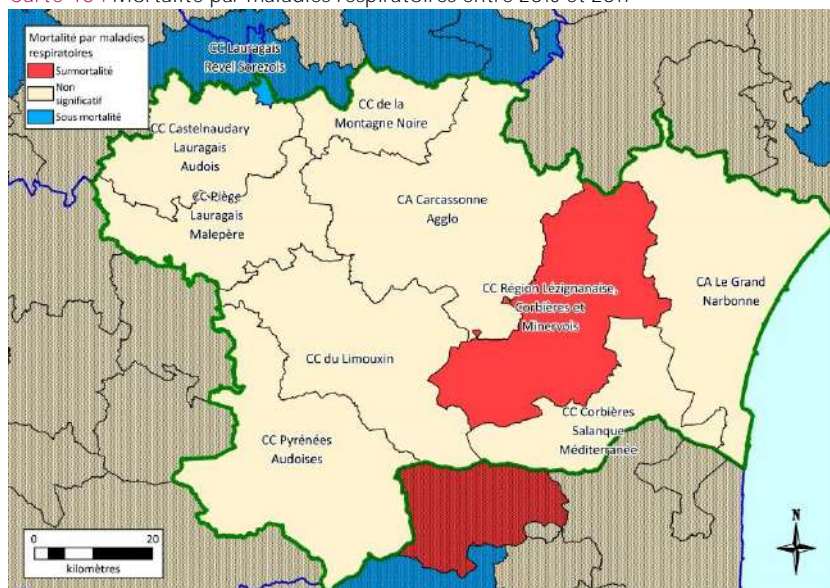
Le département présente une surmortalité significative pour les maladies de l'appareil respiratoire par rapport à la France hexagonale mais pas de différence pour les maladies cardiovasculaires. Au niveau local, trois territoires sont en surmortalité par maladies cardiovasculaires et un par maladies respiratoires.

Carte 39 : Mortalité par maladies cardio-vasculaires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 40 : Mortalité par maladies respiratoires entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

La majorité des EPCI présentent des mortalités par maladies respiratoires non significativement différentes de celle de l'Hexagone. Seule la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois présente une surmortalité significative. Une sous mortalité est observée dans la CC Lauragais Revel Sorèzois mais la très grande majorité de la population réside dans la partie hors Aude de ce territoire.

Tableau 30 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité par maladies de l'appareil circulatoire et respiratoire entre 2013 et 2017

	Maladies de l'appareil circulatoire		Maladies de l'appareil respiratoire	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées audoises	61	236,4	20	73,1
CC de la Montagne Noire	22	254,4	6	67,3
CC Piège Lauragais Malepère	55	264,0	16	73,9
CC du Limouxin	91	237,1	28	73,2
CC Corbières Salanque Méditerranée *	59	270,3	17	78,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	89	226,1	34	86,8
CC Castelnaudary Lauragais Audois	63	217,1	17	58,4
CC Lauragais Revel Sorèzois *	63	218,5	13	47,6
CA Carcassonne Agglo	285	217,9	92	69,6
CA Le Grand Narbonne	360	240,3	106	70,3
Aude	1 049	232,7	325	71,7
Occitanie	14 241	224,2	3 978	62,5
France métropolitaine	139 776	227,9	39 677	64,7

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

► Une sous-mortalité par pathologies liées à la consommation d'alcool mais une surmortalité pour celles liées à la consommation de tabac

Les pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque sont responsables chaque année en moyenne de 99 décès dans l'Aude (soit 2,4 % des décès toutes causes du département).

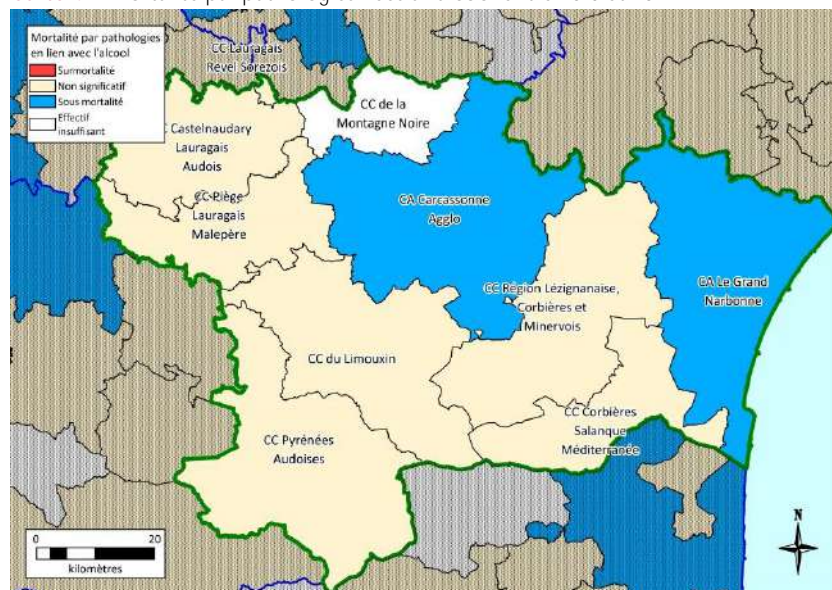
Le taux comparatif de mortalité (TCM) de l'Aude est significativement inférieur à celui de la France hexagonale, comme c'est le cas pour la région.

Au sein du département, deux EPCI sont en sous-mortalité significative comparée à la mortalité nationale par pathologies pour lesquelles l'alcool est un facteur de risque : les CA Carcassonne Agglo et Le Grand Narbonne. Les huit autres EPCI ont des mortalités qui ne diffèrent pas significativement de la mortalité de l'Hexagone, à structure d'âge comparable ou présentent des effectifs insuffisants.

Concernant les pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque, elles sont à l'origine de 647 décès d'Audois en moyenne chaque année, (soit 15,4 % des décès du département).

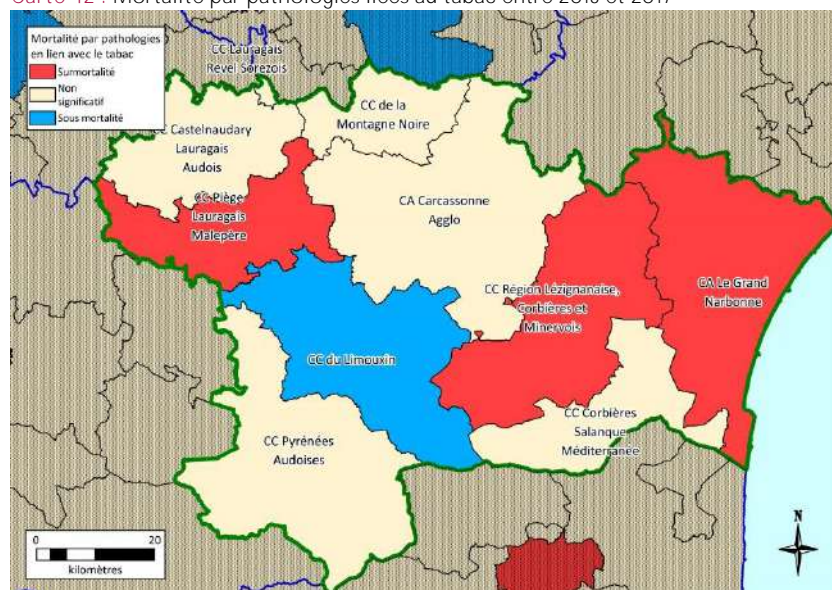
La mortalité par pathologies pour lesquelles le tabac est un facteur de risque est relativement contrastée au sein du département : si dans six des 10 EPCI, les TCM ne diffèrent pas significativement de celui de la France métropolitaine, un EPCI, la CC du Limouxin, est en sous-mortalité significative et trois EPCI sont en surmortalité significative : la CC Piège Lauragais Malepère, la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et la CA Le Grand Narbonne.

Carte 41 : Mortalité par pathologies liées à l'alcool entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

Carte 42 : Mortalité par pathologies liées au tabac entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

L'Aude présente une sous-mortalité significative par rapport à la France métropolitaine du fait des pathologies induites par l'alcool mais une surmortalité pour celles pour lesquelles le tabac est facteur de risque. Trois EPCI audois ont des surmortalités significatives en lien avec le tabac.

Tableau 31 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les pathologies liées à l'alcool et au tabac entre 2013 et 2017

	Pathologies liées à l'alcool		Pathologies liées au tabac	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées audoises	4	22,7	34	143,5
CC de la Montagne Noire	SS	SS	11	133,6
CC Piège Lauragais Malepère	4	24,3	33	166,7
CC du Limouxin	10	29,1	45	119,3
CC Corbières Salanque Méditerranée *	5	21,4	34	151,9
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	9	23,0	63	161,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	6	22,2	39	139,8
CC Lauragais Revel Sorèzois *	7	27,0	37	134,4
CA Carcassonne Agglo	27	22,3	165	128,9
CA Le Grand Narbonne	35	24,2	246	162,3
Aude	99	23,4	647	146,1
Occitanie	1 345	22,1	8 257	131,9
France métropolitaine	17 811	28,3	83 892	135,3

Source: Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

e taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale
- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale
- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

► **Une surmortalité significative par accident de la circulation dans le département**

Les accidents de la circulation entraînent 27 décès en moyenne par an dans l'Aude, en 2013-2017. La mortalité par accident de la circulation est significativement plus importante dans le département qu'en France métropolitaine, à structure par âge comparable, comme c'est également le cas en Occitanie.

Dans la majorité des EPCI du département (6/10), le nombre annuel moyen de décès par accident de la circulation est trop faible pour calculer un taux standardisé. La CA Carcassonne Agglo et la CA Le Grand Narbonne sont en surmortalité significative comparée à la mortalité nationale alors que la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et la CC Castelnaudary Lauragais Audois ont une mortalité qui ne diffère pas de façon significative de la mortalité nationale.

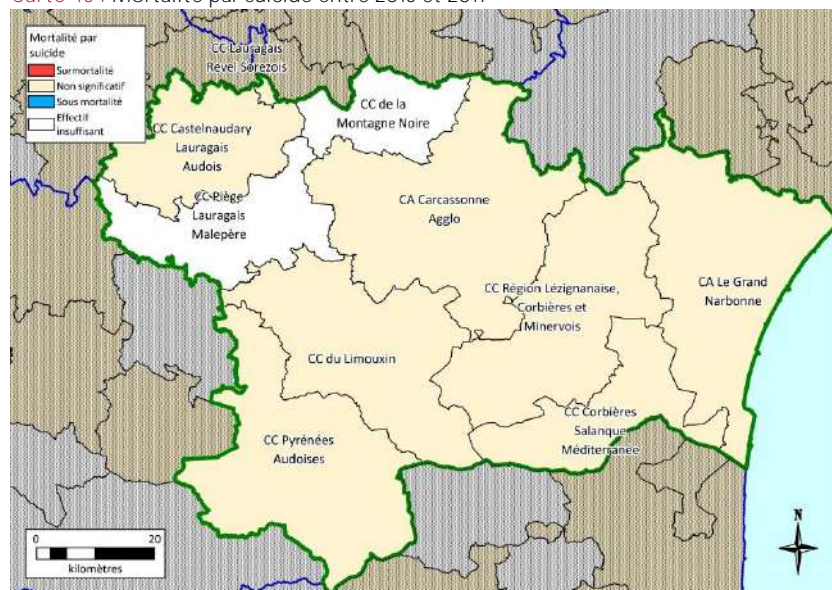
Dans l'Aude, les suicides sont à l'origine de 59 décès en moyenne chaque année, soit 1,4 % des décès du département.

Le département présente un TCM qui n'est pas significativement différent par rapport à la France métropolitaine, alors que la région présente une sous-mortalité significative. Deux EPCI présentent un nombre de décès par suicide trop bas pour être analysé et aucun autre EPCI ne présente de valeur significativement différente du taux national.

En moyenne chaque année, les accidents de la vie courante (AVc) ont occasionné 170 décès dans le département. Dans le département, comme en Occitanie, la mortalité par accident de la vie courante ne diffère pas significativement de celle observée au niveau national.

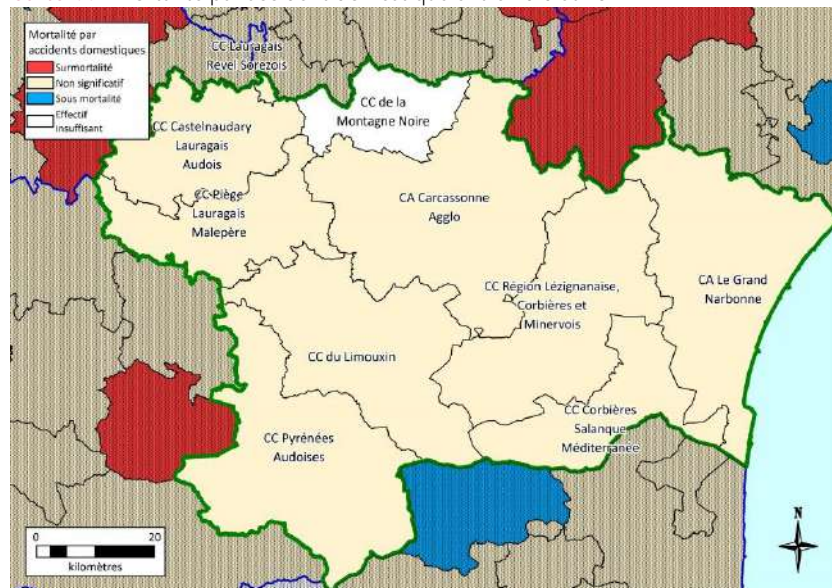
Au sein du département, un EPCI présente un nombre de décès par accident domestique trop faible pour être analysé et dans les autres, la mortalité par AVc ne diffère significativement de la mortalité nationale.

Carte 43 : Mortalité par suicide entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Carte 44 : Mortalité par accident domestique entre 2013 et 2017



Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Une surmortalité liée aux accidents de la circulation pour le département, et des taux de mortalités liées aux suicides et aux accidents de la vie courante qui ne sont pas significativement différents comparativement à ceux de la France métropolitaine.

Tableau 32 : Nombres annuels moyens de décès et taux comparatifs de mortalité pour les accidents de la circulation, les suicides et les accidents de la vie courante entre 2013 et 2017

	Accidents de la circulation		Suicide		Accidents de la vie courante	
	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM	Nombre annuel moyen	TCM
CC Pyrénées audoises	SS	SS	3	15,6	12	56,3
CC de la Montagne Noire	SS	SS	SS	SS		
CC Piège Lauragais Malepère	SS	SS	SS	SS	8	43,4
CC du Limouxin	SS	SS	5	16,8	16	44,3
CC Corbières Salanque Méditerranée *	SS	SS	5	21,3	10	47,5
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	3	8,4	7	19,8	13	35,0
CC Castelnaudary Lauragais Audois	2	6,9	4	15,3	8	29,1
CC Lauragais Revel Sorèzois *	SS	SS	4	16,0	10	35,8
CA Carcassonne Agglo	8	7,3	14	12,4	52	40,8
CA Le Grand Narbonne	8	6,6	22	16,9	56	38,2
Aude	27	7,5	59	15,2	170	39,3
Occitanie	333	5,7	760	12,8	2 333	37,2
France métropolitaine	2 843	4,4	8 822	13,8	22 766	36,9

Source : Inserm – CépiDc 2013- 2017, Insee – RP 2018

SS : secret statistique

Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Le taux comparatif de mortalité (TCM) correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018. Cela permet de comparer les niveaux de mortalité entre territoires, indépendamment des différences de structure d'âge de leur population.

Légende :

- rouge : significativement supérieur à la valeur nationale

- bleu : significativement inférieur à la valeur nationale

- SS= secret statistique ou effectifs insuffisants pour le calcul des taux comparatifs de mortalité

Partie 5

ÉTAT DE SANTÉ PAR GROUPE DE POPULATION

Mère et enfant (0- 1 an).....	72
Enfants et adolescents (1-17 ans)	74
Jeunes adultes (18- 24 ans).....	76
Adultes (25-64 ans).....	78
Personnes âgées (65 ans et plus)	80

Mère et enfant (0- 1 an)

► Un taux de recours à l'IVG plus fréquent qu'en région et en France métropolitaine

En France métropolitaine, on dénombre en moyenne chaque année plus de 195 000 interruptions volontaires de grossesse (IVG) chez les femmes en âge de procréer (15 à 49 ans). Parmi ces IVG (instrumentales ou médicamenteuses), plus des trois quarts sont réalisées à l'hôpital. Près d'un tiers des IVG effectuées en France métropolitaine concerne des jeunes femmes de 15 à 24 ans (31,6 %).

L'Occitanie regroupe au total 10 % des IVG de France métropolitaine. Elle présente une part d'IVG réalisées en ville plus élevée par rapport à l'Hexagone (29,8 % contre 23,7 %).

En moyenne dans l'Aude, 1 306 IVG sont réalisées par an, soit 18,6 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans alors que la valeur régionale est de 15,9 pour 1 000 et la valeur nationale de 14,0.

Dans le département, on enregistre une part d'IVG réalisées à l'hôpital plus importante que dans les territoires de comparaison : plus de 8 IVG sur 10 sont réalisées à l'hôpital (83,5 %) contre 70,2 % dans la région et 76,3 % en France métropolitaine.

En moyenne chaque année, 21 IVG ont été réalisées pour les habitantes de la CC de la Montagne Noire alors que ce nombre atteint 474 IVG dans la CA Le Grand Narbonne. Tous les territoires, à l'exception de la CC Castelnaudary Lauragais Audois, présentent des taux de recours à l'IVG supérieurs aux valeurs observées en Occitanie et en France métropolitaine.

Les parts des IVG réalisées en ville (médicamenteuses uniquement) parmi les territoires qui composent le départe-

ment sont très contrastées : de 9,6 % dans la CA Carcassonne Agglo et 31,6 % dans la CC Pyrénées Audoises. Six des dix intercommunalités audoises présentent des parts d'IVG réalisées en ville inférieures à celle de l'Hexagone. Deux autres EPCI présentent des parts inférieures à celle de l'Occitanie.

Chez les 15-24 ans de l'Aude, 406 IVG/an ont été réalisées en moyenne, soit près d'un tiers des IVG des 15-49 ans (31,1 %). Cela représente 23,7 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 24 ans, taux supérieur à la valeur régionale (18,6 pour 1 000) et *a fortiori* de la valeur nationale (16,5 pour 1 000). Au niveau des EPCI, tous, à l'exception de la CC Castelnaudary Lauragais Audois, présentent des taux de recours à l'IVG supérieurs aux valeurs observées en Occitanie et en France métropolitaine parmi les 15-24 ans.

Pour les habitantes de l'Aude ayant entre 15 et 24 ans, la part des IVG réalisées en ville est inférieure à celle des femmes âgées de 15 à 49 ans. En effet, chez les 15-24 ans, 13,7 % sont faites en ville et 86,31 % à l'hôpital. De même que pour les femmes de 15 à 49 ans, la part des IVG à l'hôpital des jeunes femmes est plus élevée que celles des territoires de comparaison.

Les EPCI présentent des parts d'IVG chez les 15-24 ans effectuées à l'hôpital allant de 66,7 % dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois à 89,8 % dans la CA Carcassonne Agglo. Notons que la part des IVG faites à l'hôpital pour des femmes de 15-24 ans n'est que de 59,2 % dans la CC Lauragais Revel Sorèzois mais la très grande majorité de sa population réside en dehors de l'Aude. Six des dix territoires présentent des proportions d'IVG à l'hôpital supérieures à la valeur nationale.

Le taux de recours à l'IVG dans l'Aude est supérieur aux valeurs observées en Occitanie et en France métropolitaine. Ceci est retrouvé quel que soit l'âge des femmes.

Un seul territoire audois, la CC Castelnaudary Lauragais Audois présente un taux de recours à l'IVG, inférieur à la valeur nationale chez les femmes de 15-49 ans et celles de 15-24 ans.

Près de deux IVG sur 10 sont réalisées en ville, soit moins qu'en région et en France métropolitaine avec de fortes disparités entre les territoires (de moins d'une sur dix à plus du tiers).

Tableau 33 : Nombre annuel moyen d'interruptions volontaires de grossesse entre 2018 et 2020

	Femmes de 15 à 49 ans				Femmes de 15 à 24 ans			
	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital	Nombre	Taux pour 1 000 femmes	Part des IVG de ville	Part des IVG à l'hôpital
CC Pyrénées audoises	44	23,1	31,6	68,4	16	38,1	20,4	79,6
CC de la Montagne Noire	21	22,2	4,8	95,2	6	27,5	11,1	88,9
CC Piège Lauragais Malepère	52	17,0	11,0	89,0	18	25,3	10,9	89,1
CC du Limouxin	100	20,8	22,0	78,0	28	24,9	19,0	81,0
CC Corbières Salanque Méditerranée *	101	22,8	14,5	85,5	35	34,4	14,3	85,7
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	132	21,8	24,2	75,8	40	27,9	17,5	82,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	56	10,7	37,5	62,5	17	12,9	33,3	66,7
CC Lauragais Revel Sorèzois *	65	16,7	28,6	71,4	24	24,8	40,8	59,2
CA Carcassonne Agglo	394	17,7	9,6	90,4	105	19,1	10,2	89,8
CA Le Grand Narbonne	474	19,0	15,8	84,2	137	21,8	13,4	86,6
Aude	1 306	18,6	16,5	83,5	406	23,7	13,7	86,3
Occitanie	19 413	15,9	29,8	70,2	6 158	18,6	24,5	75,5
France métropolitaine	195 084	14,0	23,7	76,3	61 625	16,5	17,9	82,1

Source: SNDS (PMSI-DCIR) 2018- 2020 - Insee RP 2019

Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les données présentées ci-dessus sont des données domiciliées, c'est-à-dire rapportées au lieu de domicile des personnes concernées. Elles ont été extraites du PMSI en considérant en diagnostic principal les avortements médicaux ou les actes liés à des difficultés liées à une grossesse non désirée. Elles concernent les IVG réalisées par les établissements de santé, qu'elles soient chirurgicales ou médicamenteuses. Les données sur les IVG de ville sont issues du DCIR et sont uniquement médicamenteuses.

Enfants et adolescents (1-17 ans)

► Un taux d'enfants et de jeunes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans l'Aude moins élevé que dans les territoires de comparaison

En 2019, près de 900 enfants et jeunes âgés de 1 à 17 ans ont été pris en charge pour une maladie psychiatrique dans l'Aude, ce qui représente 4,8 % de ceux pris en charge à l'échelle de l'Occitanie.

Le nombre de personnes de 1 à 17 ans prises en charge est compris à l'échelle de l'EPCI entre 10 personnes (CC de la Montagne Noire) et 305 personnes dans la CA Carcassonne Agglo.

Dans l'Aude, le taux de prise en charge pour ces pathologies s'élève à 1,4 % des personnes de la même tranche d'âge prises en charge au moins une fois en 2019. Cette proportion est moins élevée que la valeur relevée dans la région (1,7 %) et proche de celle de l'Hexagone (1,5 %).

En étudiant les territoires qui composent le département, on observe qu'aucun EPCI ne présente de taux supérieur à celui de l'Occitanie et quatre (sur les dix) ont des taux supérieurs à celui de la France métropolitaine. Le taux le plus bas est retrouvé dans trois territoires (la CC de la mon

tagne Noire, la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et la CA Le Grand Narbonne) ; à l'inverse, le plus élevé (1,7 %), est retrouvé dans la CC Pyrénées Audoises et la CC Castelnaudary Lauragais Audois.

En 2020, on compte dans l'Aude 492 enfants et jeunes de 1 à 17 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 6,0 % des hospitalisés pour cette cause et de même âge de la région Occitanie.

Dans les différents EPCI : les valeurs sont comprises entre 10 personnes hospitalisées pour de telles lésions dans la CC de la Montagne Noire et 174 personnes dans la CA Le Grand Narbonne. Avec la CA Carcassonne Agglo, les deux communautés d'agglomération rassemblent à elles seules plus des deux tiers (68,3 %) des enfants et jeunes concernés du département.

Le taux de personnes hospitalisées pour lésion traumatique dans le département s'élève à 0,7 % des enfants et des jeunes de 1 à 17 ans, comme ce qui est relevé dans la région et la France métropolitaine.

Les EPCI présentent des proportions comprises entre 0,5 % dans CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et 1,0 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée.

Le département présente un taux d'enfants et de jeunes de 1 à 17 ans pris en charge pour une pathologie psychiatrique plus élevé que celui de l'Occitanie et proche de celui de la France métropolitaine. Quatre EPCI sur dix présentent des valeurs plus élevées que celle de l'Hexagone.

Le taux des 1-17 ans du département hospitalisés pour lésion traumatique est équivalent à ceux de l'Occitanie et l'Hexagone. Le maximum est observé dans la CC Corbières Salanque Méditerranée.

Tableau 34 : Nombres et taux (en %) des 1 à 17 ans pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019 et hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 1 à 17 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Pyrénées audoises	27	1,7	14	0,7
CC de la Montagne Noire	10	1,2	10	0,9
CC Piège Lauragais Malepère	46	1,6	25	0,8
CC du Limouxin	50	1,3	42	0,9
CC Corbières Salanque Méditerranée *	64	1,5	46	1,0
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	65	1,2	34	0,5
CC Castelnaudary Lauragais Audois	71	1,7	42	0,8
CC Lauragais Revel Sorèzois *	55	1,6	28	0,7
CA Carcassonne Agglo	305	1,4	162	0,7
CA Le Grand Narbonne	266	1,2	174	0,7
Aude	861	1,4	492	0,7
Occitanie	18 033	1,7	8 207	0,7
France Métropolitaine	181 470	1,5	95 608	0,7

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus- 2019,2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98) Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

Jeunes adultes (18-24 ans)

- Les deux communautés d'agglomération de Carcassonne et Narbonne regroupent les deux tiers des jeunes du département pris en charge pour pathologie psychiatrique

En 2019, le département comptait près de 640 personnes âgées de 18 à 24 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 5,9 % des prises en charge de la région. Les valeurs dans les EPCI sont comprises entre 7 personnes dans la CC de la Montagne Noire et 240 jeunes adultes dans la CA Carcassonne Agglo.

Le taux de jeunes adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans le département s'élève à 2,5 % de la population des 18-24 ans. Cette valeur est supérieure aux proportions retrouvées dans l'Hexagone et la région (2,3 %).

À l'échelle des EPCI, on remarque que six des dix territoires présentent des parts de personnes de 18 à 24 ans prises en charge pour maladies psychiatriques supérieures à celles de la France métropolitaine et de l'Occitanie. Le taux le plus élevé, 3,4 %, est observé dans la CC du Limouxin et le plus bas, 2,0 %, dans la CC Pyrénées Audoises. À noter que ce taux est de 1,7 % dans la CC Lauragais Revel Sorèzois dont seule une minorité de la population réside dans l'Aude.

Le département présente un taux de jeunes pris en charge pour pathologies psychiatriques supérieur à ce que l'on observe en région et en France hexagonale. Ceci est retrouvé dans la plupart des EPCI.

L'Aude présente un taux de 18-24 ans hospitalisés pour lésion traumatique supérieur à ce qui est observé dans les territoires de comparaison et ceci est retrouvé dans tous les territoires le composant.

En 2020, on compte dans l'Aude 420 jeunes de 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Ce nombre représente 6,6 % des personnes de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les effectifs sont très contrastés entre les territoires du département. Les valeurs sont comprises entre 13 personnes

hospitalisées dans la CC de la Montagne Noire et 150 personnes dans la CA Le Grand Narbonne. Les deux communautés d'agglomération de Carcassonne et de Narbonne rassemblent les deux tiers des Audois de 18-24 ans concernés.

Le taux des hospitalisés pour lésion traumatique dans l'Aude s'élève à 1,9 %, soit plus que ce qui est observé dans la région (1,4 %) et la France hexagonale (1,2 %). À l'échelle infra-départementale, les territoires présentent des valeurs comprises entre 1,6 % dans la CC Castelnaudary

Lauragais Audois et 5,2 % dans la CC de la Montagne Noire. Tous les EPCI présentent des taux supérieurs à ceux l'Hexagone ou de la région.

Tableau 35 : Nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans pris en charge pour maladies psychiatriques (MP) en 2019 ; nombre et taux (en %) des 18 à 24 ans hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020

	Personnes de 18 à 24 ans			
	Prise en charge pour maladies psychiatriques		Hospitalisations pour lésion traumatique	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux
CC Pyrénées audoises	13	2,0	15	2,7
CC de la Montagne Noire	7	2,8	13	5,2
CC Piège Lauragais Malepère	22	2,2	22	2,6
CC du Limouxin	52	3,4	25	1,9
CC Corbières Salanque Méditerranée *	34	2,4	33	2,5
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	52	2,8	35	2,0
CC Castelnaudary Lauragais Audois	43	2,6	36	1,6
CC Lauragais Revel Sorèzois *	33	1,7	32	2,6
CA Carcassonne Agglo	240	2,6	129	1,8
CA Le Grand Narbonne	193	2,3	150	1,9
Aude	639	2,5	420	1,9
Occitanie	10 772	2,3	6 323	1,4
France Métropolitaine	115 195	2,3	61 715	1,2

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019,2020
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 ;(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.

ss : Secret statistique

Adultes (25-64 ans)

► Plus d'adultes audois pris en charge pour pathologie psychiatrique, cancer, maladie cardiovasculaire ou diabète qu'en Occitanie ou en France métropolitaine

En 2019, le département comptait plus de 9 000 personnes de 24 à 64 ans ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 6,5 % de l'effectif de la région.

Les valeurs des EPCI varient entre 127 dans la CC de la Montagne Noire et plus de 3 500 personnes dans la CA Carcassonne Agglo.

Le taux d'adultes pris en charge pour ces pathologies s'élève à 5,1 % dans l'Aude, soit plus que ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale (respectivement 4,8 % et 4,3 % d'adultes pris en charge). Les EPCI présentent des taux allant presque du simple au double : il est de 3,9 % dans la CC Piège Lauragais Malepère et atteint 7,5 % dans la CC du Limouxin. La moitié des territoires présentent des taux supérieurs à celui de l'Hexagone.

L'Aude compte, en 2019, 6 200 personnes de 25 à 64 ans ayant été prises en charge pour un cancer, ce qui représente 6,4 % des cancers de la région. Les territoires du département affichent des valeurs très contrastées : l'effectif le plus faible est retrouvé dans la CC de la Montagne Noire avec 91 adultes pris en charge pour un cancer, alors que les CA Carcassonne Agglo et Le Grand Narbonne présentent des effectifs un peu inférieurs à 2 100 personnes concernées. Elles regroupent à elles deux les deux tiers de l'effectif du département (66,9 %).

Le taux de personnes prises en charge pour un cancer dans le département s'élève à 3,4 % des adultes de 25 à 64 ans. Cette proportion est proche de ce qui est observé dans la région (3,3 %) et un peu supérieure à la valeur de la France métropolitaine (3,1 %). Les EPCI sont une majorité (7 sur 10) à avoir des parts supérieures au taux national. Le taux le plus

élevé, 3,9 %, est retrouvé dans la CC Pyrénées Audoises et le plus bas, 2,9 %, dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois.

Concernant les prises en charge pour maladies cardiovasculaires (MCV), le département en recense près de 8 150 chez les 25-64 ans. Cette valeur représente 7,3 % de l'effectif de la région. Les territoires qui composent l'Aude présentent des valeurs comprises entre 126 adultes dans la CC de la Montagne Noire et 2 907 dans la CA Le Grand Narbonne. L'Aude présente un taux d'adultes pris en charge pour une MCV de 4,5 %. Il est supérieur aux valeurs dans la région et

en France métropolitaine (respectivement 3,9 % et 3,1 %). Huit EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de l'Hexagone. Tous les EPCI, à l'exception de la CC Castelnaudary Lauragais Audois avec un taux de 3,2 %, présentent des valeurs supérieures au taux en France métropolitaine. Le taux le plus élevé est observé dans la CC Pyrénées Audoises (4,9 %).

Enfin, les adultes qui ont été pris en charge pour un diabète dans le département étaient près de 7 800 en 2019, soit 7,3 % de ceux pris en charge en Occitanie. Les territoires au sein du département présentent des effectifs qui varient entre 93 dans la CC de la Montagne Noire et près de 2 700 dans la CA Carcassonne Agglo.

Le taux d'adultes pris en charge pour un diabète est de 4,3 % dans l'Aude, soit plus que les valeurs de l'Occitanie et l'Hexagone (3,7 % et 4,1 %). Les EPCI ont des valeurs comprises entre 3,2 % dans la CC de la Montagne Noire et 4,8 % dans la CA Carcassonne Agglo. Ce dernier territoire fait partie des cinq EPCI à présenter un taux d'adultes pris en charge pour un diabète supérieur au taux national et des sept avec un taux supérieur au taux régional.

Le département présente un taux d'adultes pris en charge pour des pathologies psychiatriques, un cancer, une maladie cardiovasculaire ou un diabète supérieur à ceux de la région et de l'Hexagone. Les EPCI ont pour la plupart des valeurs supérieures à la valeur nationale.

Tableau 36 : Nombres et taux (en %) des 25 à 64 ans pris en charge pour maladie psychiatrique, cancer, maladies cardiovasculaires et diabète en 2019

	Personnes de 25 à 64 ans prises en charge pour :							
	maladie psychiatrique		cancer		maladies cardiovasculaires		diabète	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Pyrénées audoises	324	5,6	253	3,9	321	4,9	265	4,1
CC de la Montagne Noire	127	5,2	91	3,1	126	4,3	93	3,2
CC Piège Lauragais Malepère	270	3,9	249	3,2	290	3,8	307	4,0
CC du Limouxin	918	7,5	485	3,6	566	4,2	588	4,4
CC Corbières Salanque Méditerranée *	464	4,3	379	3,4	515	4,6	470	4,2
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	598	4,2	494	3,1	729	4,5	708	4,4
CC Castelnaudary Lauragais Audois	482	4,2	391	2,9	433	3,2	437	3,2
CC Lauragais Revel Sorèzois *	403	4,1	380	3,6	442	4,2	364	3,5
CA Carcassonne Agglo	3 522	6,1	2 087	3,7	2 653	4,7	2 688	4,8
CA Le Grand Narbonne	2 655	4,5	2 060	3,3	2 907	4,7	2 598	4,2
Aude	9 054	5,1	6 200	3,4	8 147	4,5	7 798	4,3
Occitanie	138 675	4,8	96 196	3,3	112 275	3,9	107 474	3,7
France Métropolitaine	1 363 958	4,3	1 022 936	3,1	1 215 772	3,7	1 340 023	4,1

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Personnes âgées (65 ans et plus)

► Un taux de séniors hospitalisés pour lésion traumatique moins élevé que ceux des territoires de comparaison

En 2019, le département comptait près de 5 700 personnes de 65 ans et plus ayant été prises en charge pour des maladies psychiatriques, soit 7,1 % de celles prises en charge dans la région.

Les effectifs dans les EPCI sont compris entre 72 personnes dans la CC de la Montagne Noire et près de 1 900 personnes dans la CA Carcassonne Agglo.

Le taux de séniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques s'élève à 5,8 % des 65 ans et plus dans l'Aude, soit un taux identique à ce qui est observé en Occitanie et en France hexagonale.

Les EPCI présentent des taux qui varient entre 4,8 % des séniors pris en charge pour des pathologies psychiatriques dans la CC Corbières Salanque Méditerranée et 7,6 % dans la CC du Limouxin.

Parmi les 10 EPCI du département, trois territoires présentent des taux plus élevés que ceux de la région et de l'Hexagone.

En 2020, on compte dans l'Aude 2 345 habitants de 65 ans et plus hospitalisés en court séjour pour des lésions traumatiques. Cet effectif représente 6,7 % des personnes

de la même tranche d'âge hospitalisées en court séjour pour lésion traumatique en Occitanie.

Les valeurs au sein des EPCI sont comprises entre 37 personnes hospitalisées dans la CC de la Montagne Noire et 814 dans la CA Le Grand Narbonne.

Le taux de personnes de 65 ans et plus hospitalisées pour lésion traumatique dans l'Aude s'élève à 2,4 %. Ce taux est

moins élevé que ce qui est observé en France métropolitaine (2,6 %) et en Occitanie (2,7 %). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 2,0 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée et 2,7 % dans les CC Région Lézignaise, Corbières et Minervois et Lauragais Revel Sorèzois. Deux territoires présentent des valeurs supérieures à celle de la France métropolitaine et aucun à celle de la région.

La vaccination contre la grippe a été effectuée pour plus de 6 Audois sur 10 âgés de 65 ans et plus (60,6 %) ; proportion un peu inférieure à ce qui est observé à l'échelle de la région (61,8 %).

Les EPCI ont des taux compris entre 49,4 % de vaccinés dans la CC Pyrénées

Audoises et 62,6 % dans la CA Carcassonne Agglo. Seuls deux EPCI, les deux communautés d'agglomération de Carcassonne et Narbonne, ont des taux de vaccinés plus élevés que le taux en Occitanie.

Le taux de personnes âgées prises en charge pour des pathologies psychiatriques est identique dans l'Aude à ce qui est observé en Occitanie et France hexagonale. La CA Carcassonne Agglo présente le taux le plus élevé parmi les intercommunalités audoises avec 8 % des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques.

Le taux de séniors hospitalisés pour lésion traumatique est plus élevé que ceux des territoires de comparaison

Le département présente un taux de vaccination contre la grippe moindre que celui de la région, notamment en dehors des communautés d'agglomération.

Tableau 37 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour maladies psychiatriques en 2019, des hospitalisés en court séjour pour lésion traumatique en 2020 et taux des vaccinés contre la grippe en 2020

	Personnes de 65 ans et plus				
	prises en charge pour maladie psychiatrique		hospitalisées pour lésion traumatique		vaccinées contre la grippe (%)
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	
CC Pyrénées audoises	274	6,1	108	2,2	49,8
CC de la Montagne Noire	72	4,9	37	2,3	57,4
CC Piège Lauragais Malepère	195	5,3	99	2,6	61,5
CC du Limouxin	594	7,6	203	2,6	58,7
CC Corbières Salanque Méditerranée *	240	4,8	98	2,0	60,8
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	446	5,3	227	2,7	57,4
CC Castelnaudary Lauragais Audois	307	5,4	150	2,6	60,4
CC Lauragais Revel Sorèzois *	296	5,2	155	2,7	53,0
CA Carcassonne Agglo	1 869	6,7	657	2,4	62,6
CA Le Grand Narbonne	1 775	5,0	814	2,3	61,9
Aude	5 695	5,8	2 345	2,4	60,6
Occitanie	80 513	5,8	35 067	2,7	61,8
France Métropolitaine	782 466	5,8	331 821	2,6	Non spé

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019- 2020 - ATIH-PMSI 2020
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).
- Les lésions traumatiques comprennent toutes les causes du chapitre XIX de la CIM10 :(S00-T98). Sont exclues les autres conséquences de causes externes (type brûlures, engelures...) et les intoxications.
- Vaccination : population de 65 ans et plus affiliée au RG (hors SLM), MSA, RSI, bénéficiaire d'une vaccination antigrippale en 2020.

► Des taux de prise en charge pour cancer et maladies cardiovasculaires plus faibles dans l'Aude que dans les territoires de comparaison

Dans l'Aude, les personnes de 65 ans et plus prises en charge pour un cancer sont au nombre 14 500 en 2019, soit 7,0 % de l'effectif de l'Occitanie. Les valeurs au sein des EPCI sont très distinctes : la CC de la Montagne Noire présente la valeur la plus faible avec 205 personnes âgées prises en charge et la CA Le Grand Narbonne la plus élevée avec 5 598 prises en charge. Ce dernier territoire rassemble 38,6 % des personnes concernées du département.

Le taux de prise en charge pour cancer dans l'Aude s'élève à 15,1 % des personnes âgées de 65 ans et plus. Cette proportion est inférieure à ce qui est retrouvé en région et en France métropolitaine (15,7 % et 16,6 % respectivement). Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 12,8 % dans la CC de la Montagne Noire et 16,0 % dans la CC Le Grand Narbonne (et 16,5 % dans la CC Lauragais Revel Sorèzois dont la population est surtout extra audoise). Tous les EPCI présentent des taux inférieurs à ceux de la France métropolitaine et seuls deux territoires présentent des valeurs supérieures au taux en Occitanie.

Les prises en charge pour les maladies cardiovasculaires (MCV) sont plus importantes que pour les cancers chez les 65 ans et plus. Dans l'Aude, on dénombre près de 26 700 prises en charge, soit près de 2 fois plus que pour les cancers. La région présente plus de 370 000 personnes âgées prises en charge pour MCV, dont 7,2 % habitent le département. Les territoires de l'Aude affichent des valeurs comprises entre 439 personnes dans la CC de la Montagne Noire et plus de 10 000 personnes dans la CA Le Grand Narbonne. La plupart des EPCI ont des valeurs supérieures à 1 000 personnes, et les deux communautés d'agglomération des valeurs supérieures à 7 000 personnes.

Le département présente un taux de prise en charge pour MCV (27,8%) un peu moins élevé que ceux de l'Occitanie

(28,1 %) et l'Hexagone (28,5 %). Les territoires qui composent le département présentent des valeurs comprises entre 26,0 % dans la CC Pyrénées Audoises et 29,4 % dans la CC Corbières Salanque Méditerranée. On compte 7 territoires ayant des taux plus faibles qu'en France métropolitaine.

En 2019, près de 17 900 personnes âgées sont prises en charge pour un diabète dans l'Aude, soit 7,9 % de l'effectif de la région. Les valeurs oscillent entre 249 personnes dans la CC de la Montagne Noire et 6 600 dans la CA Le Grand Narbonne. En plus de ce dernier territoire, 4 autres EPCI regroupent plus de 1 000 seniors pris en charge pour diabète.

Dans le département, 18,6 % des personnes de 65 ans et plus sont prises en charge pour un diabète. Ce taux est plus élevé

que ce que l'on observe en France métropolitaine et en région (respectivement 18,3 % et 17,2 %). La moitié EPCI présentent des valeurs inférieures à celles des territoires de comparaison. Les valeurs extrêmes sont observées dans la CC de la Montagne Noire (15,6 %) et la CC Corbières Salanque Méditerranée (19,5 %).

Les prises en charge pour maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) ont concerné près de 5 500 personnes de 65 ans et plus dans l'Aude en 2019, ce qui représente 7,2 % des seniors occitans pris en charge pour MAAD.

Les EPCI présentent des valeurs comprises entre 111 personnes âgées avec MAAD dans la CC de la Montagne Noire et 1 874 personnes CA Le Grand Narbonne.

Le taux de personnes âgées prises en charge pour une MAAD dans le département (5,7 %) est compris entre ce qui est observé dans l'Hexagone (5,5 %) et dans la région (5,8 %). Parmi les EPCI, les valeurs sont comprises entre 4,8 % dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et 7,4 % dans la CC Piège Lauragais Malepère ; six EPCI présentent des taux supérieurs à celui de la France hexagonale.

L'Aude présente des taux de prise en charge pour cancer et maladies cardiovasculaires inférieurs à ceux de la France métropolitaine et de la région chez les 65 ans et plus. Pour ces pathologies, une minorité d'intercommunalités présentent des taux élevés.

En revanche, le taux de prise en charge pour diabète est supérieur aux valeurs régionale et nationale.

Le taux de prise en charge pour maladie d'Alzheimer et autres démences est compris entre ceux de la région et de la France métropolitaine.

Tableau 38 : Nombres et taux (en %) des 65 ans et plus pris en charge pour cancer, maladies cardio-vasculaires, diabète et maladie d'Alzheimer et autres démences (MAAD) en 2019

	Personnes de 65 ans et plus prises en charge pour :							
	cancer		maladies cardio-vasculaires		diabète		maladie d'Alzheimer et autres démences	
	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)	Nombre	Taux (%)
CC Pyrénées audoises	643	13,3	1 259	26,0	875	18,1	249	5,1
CC de la Montagne Noire	205	12,8	439	27,5	249	15,6	111	6,9
CC Piège Lauragais Malepère	530	13,8	999	26,1	638	16,6	284	7,4
CC du Limouxin	1 121	14,5	2 125	27,4	1 466	18,9	524	6,8
CC Corbières Salanque Méditerranée *	741	15,4	1 421	29,4	939	19,5	253	5,2
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	1 245	14,6	2 427	28,4	1 617	18,9	411	4,8
CC Castelnaudary Lauragais Audois	788	13,7	1 511	26,3	1 038	18,1	334	5,8
CC Lauragais Revel Sorèzois *	939	16,5	1 680	29,5	925	16,3	362	6,4
CA Carcassonne Agglo	4 133	15,2	7 449	27,4	5 109	18,8	1 599	5,9
CA Le Grand Narbonne	5 598	16,0	10 029	28,7	6 599	18,9	1 874	5,4
Aude	14 501	15,1	26 685	27,8	17 881	18,6	5 466	5,7
Occitanie	207 468	15,7	370 832	28,1	226 962	17,2	75 981	5,8
France Métropolitaine	2 151 092	16,6	3 692 723	28,5	2 371 205	18,3	717 383	5,5

Source : SNIRAM-SNDS, cartographie des pathologies, tous régimes confondus - 2019
Exploitation : Creai-ORS Occitan

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Pathologies psychiatriques : ce groupe comprend les troubles psychotiques (dont la schizophrénie), les troubles névrotiques et de l'humeur (dont les troubles bipolaires et la dépression), la déficience mentale, les troubles addictifs, les troubles psychiatriques débutant dans l'enfance et l'ensemble des autres troubles psychiatriques (de la personnalité ou du comportement).

- Les autres pathologies concernent toutes les personnes ayant eu au moins une prestation en lien avec la pathologie concernée dans l'année 2019 en quel que soit leur régime d'Assurance maladie.

Partie 6

OFFRE DE SOINS

Accessibilité potentielle localisée	86
Densités des professionnels de santé	88
Organisation des soins de premier recours.....	90
Établissements de soins	92
Accès aux maternités.....	94

Accessibilité potentielle localisée

- L'indicateur d'accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes dans l'Aude est compris entre les valeurs nationale et régionale

En 2018, un habitant de l'Aude a accès en moyenne à 4,0 consultations ou visites de médecins généralistes contre 3,9 en France et 4,3 en région Occitanie.

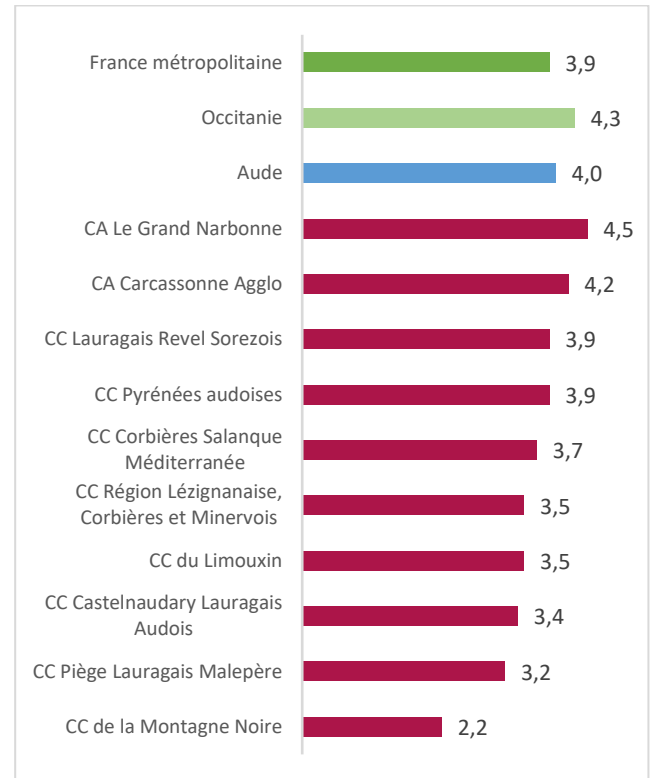
Lorsqu'il s'agit d'un médecin généraliste de moins de 65 ans, l'accessibilité moyenne par habitant est de 3,5 consultations comme en France (hors Mayotte) mais moins qu'en région Occitanie (3,9).

Six intercommunalités présentent une valeur de l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée inférieure à la valeur nationale et seulement deux des valeurs supérieures.

Il est particulièrement difficile de consulter un médecin généraliste dans la CC de la Montagne Noire : chacun des près de 5 850 habitants de ce territoire, soit 1,6 % de la population départementale, a un accès à moins de 3 consultations par an. Ce territoire est d'autant plus fragilisé que l'accès à un médecin généraliste de moins de 65 ans correspond à 1,6 consultation par habitant.

Les deux intercommunalités dont l'accès à un médecin généraliste est le plus favorable, soit 4 consultations annuelles par habitant, sont les CA Carcassonne Agglo et Le Grand Narbonne. Elles regroupent près de 244 000 habitants, soit 65 % de la population départementale.

Figure 3 : APL aux médecins généralistes - 2018



Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

L'Aude présente une accessibilité potentielle localisée aux médecins généralistes intermédiaire entre les valeurs régionale et nationale et ce quelle que soit la classe d'âge des médecins généralistes. Si la majorité des EPCI présentent des valeurs inférieures à celle de la région, les deux tiers de la population sont concernés par une valeur d'APL supérieure aux valeurs régionale et nationale.

Tableau 39 : Indicateur d'accessibilité potentielle localisée (APL) 2018 aux médecins généralistes tous âges et ceux de moins de 65 ans

	APL aux médecins généralistes	APL aux médecins généralistes de moins de 65 ans
CC Pyrénées audoises	3,9	3,7
CC de la Montagne Noire	2,2	1,6
CC Piège Lauragais Malepère	3,2	2,9
CC du Limouxin	3,5	3,2
CC Corbières Salanque Méditerranée *	3,7	3,4
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	3,5	2,9
CC Castelnaudary Lauragais Audois	3,4	3,1
CC Lauragais Revel Sorèzois *	3,9	3,4
CA Carcassonne Agglo	4,2	3,4
CA Le Grand Narbonne	4,5	3,9
Aude	4,0	3,5
Occitanie	4,3	3,9
France métropolitaine	3,9	3,5

Sources : SNIIR-AM 2018, EGB 2018, CNAM-TS ; populations 2016, distancier METRIC, INSEE ; traitements DREES
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

L'Accessibilité Potentielle Localisée est un indicateur local, disponible au niveau de chaque commune, qui tient compte de l'offre et de la demande issue des communes environnantes. Calculée à l'échelle communale, l'APL met en évidence des disparités d'offre de soins qu'un indicateur usuel de densité, calculé sur des mailles beaucoup plus larges (bassins de vie, départements...), aura tendance à masquer. L'APL tient également compte du niveau d'activité des professionnels en exercice ainsi que de la structure par âge de la population de chaque commune qui influence les besoins de soins. L'indicateur est calculé en nombre de consultations ou visites accessibles par habitant standardisé sur l'âge, rendant comparable l'accessibilité de communes ayant des populations d'âges très différents.

Densités des professionnels de santé

► Des densités en médecins, infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et chirurgiens-dentistes libéraux plus élevées qu'au niveau national

L'Aude affiche une densité de 86,1 médecins généralistes libéraux (ou mixtes) pour 100 000 habitants, contre 85,2 en France métropolitaine et 96,9 en région Occitanie.

À l'échelle infra-départementale, les EPCI présentent des densités très disparates variant de 50,8 pour la plus faible dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois à 110,0 pour la plus élevée dans la CA Carcassonne Agglo.

Ces densités ne sont généralement pas en cohérence avec l'indicateur d'accessibilité potentielle localisée :

– La CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois présente la densité la plus basse et une des valeurs d'APL les plus basses.

– À l'inverse, les densités de médecins dans les deux communautés d'agglomération de Carcassonne et Narbonne sont supérieures à la densité départementale et l'indicateur d'APL est supérieur à la valeur départementale.

Néanmoins, que ce soit la densité ou l'indicateur d'APL relatif aux médecins généralistes, les valeurs audoises restent supérieures à la valeur régionale.

La densité d'infirmiers libéraux est de 313,8 professionnels pour 100 000 habitants dans l'Aude, contre 196,4 en France métropolitaine et 317,5 en région Occitanie. La moitié des EPCI présentent des densités supérieures à celle de la région, pouvant atteindre jusqu'à 353,6 pour 100 000 dans la CC du Limouxin. La densité d'infirmiers la plus basse est retrouvée dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois : 211,9 infirmiers pour 100 000 habitants.

En 2021, la densité en masseurs-kinésithérapeutes (MK) libéraux s'établit à 121,9 pour 100 000 habitants dans l'Aude contre 104,1 en France métropolitaine et 145,3 en région Occitanie.

Ces densités varient de 51,6 dans la CC de la Montagne Noire à 162,6 dans la CA Le Grand Narbonne. Ce territoire est le seul à présenter une densité de MK supérieure à la valeur nationale.

En 2021, la densité de chirurgiens-dentistes s'établit à 59,1 pour 100 000 habitants contre 54,7 en France métropolitaine et 67,0 en région Occitanie. C'est dans la CC de la Montagne Noire que l'accès à un chirurgien-dentiste est le moins favorable avec 34,4 professionnels pour 100 000 habitants

et dans celle du Limouxin qu'il est le plus favorable avec une densité de 72,9 pour 100 000. Au total, six EPCI présentent une densité en chirurgiens-dentistes supérieure à la valeur en France métropolitaine.

Les densités de professionnels libéraux présentées sont supérieures aux densités nationales mais inférieures aux densités régionales. De fortes disparités marquent le département avec des territoires plus défavorisés comme la CC de la Montagne Noire et d'autres plus favorisés comme les deux communautés d'agglomération de Carcassonne et Narbonne.

Tableau 40 : Densités des professionnels de santé libéraux (pour 100 000 habitants) en 2021

	Densité			
	Médecins généralistes	Infirmiers libéraux	Masseurs kinésithérapeutes libéraux	Chirurgiens-dentistes libéraux
CC Pyrénées audoises	79,9	348,8	72,7	65,4
CC de la Montagne Noire	68,7	240,6	51,6	34,4
CC Piège Lauragais Malepère	63,0	302,4	63,0	37,8
CC du Limouxin	80,2	353,6	109,8	72,9
CC Corbières Salanque Méditerranée *	69,4	351,4	121,5	39,0
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	50,8	335,0	89,7	38,9
CC Castelnaudary Lauragais Audois	54,8	211,9	102,3	65,7
CC Lauragais Revel Sorèzois *	92,6	282,6	134,3	64,9
CA Carcassonne Agglo	99,2	309,8	110,6	62,3
CA Le Grand Narbonne	95,5	349,7	162,6	61,1
Aude	86,1	313,8	121,9	59,1
Occitanie	96,9	317,5	145,3	67,0
France métropolitaine	85,2	196,4	104,1	54,7

Sources : Drees / Asip-Santé - RPPS - 2021
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Densités de médecins généralistes, d'infirmiers, de masseurs-kinésithérapeutes et de chirurgiens-dentistes à exercice libéral ou mixte (hors remplaçants) pour 100 000 habitants.

Organisation des soins de premier recours

► Les communautés d'agglomération regroupent les deux tiers des pharmacies et plus des trois quarts des laboratoires du département

En 2021, l'Aude compte 139 pharmacies d'officine, soit 7,0 % des pharmacies de la région (comparativement, la population audoise représente 6,3 % de la population régionale - RP 2018).

Chaque EPCI voit au moins deux pharmacies d'officine sur son territoire comme dans la CC de la Montagne Noire.

Avec respectivement 47 et 45 pharmacies, les CA Le Grand Narbonne et Carcassonne Agglo regroupent 66 % des pharmacies du département.

On dénombre 22 laboratoires de biologie médicale, soit 5,0 % des laboratoires de la région.

La distribution au sein des EPCI du département s'appuie sur le réseau des aires urbaines. La CA Le Grand Narbonne (9 laboratoires) et la CA Carcassonne Agglo (8 laboratoires) regroupent plus des trois quarts des laboratoires du département.

L'Aude voit des pharmacies d'officine installées au sein de chaque EPCI. Les deux tiers sont localisés dans les communautés d'agglomération. L'offre en laboratoires est spatialisée dans les aires urbaines.

Tableau 41 : Nombre de pharmacies en 2021 et de laboratoires de biologie médicale en 2022

	Pharmacies	Laboratoires de biologie médicale
CC Pyrénées audoises	8	1
CC de la Montagne Noire	2	0
CC Piège Lauragais Malepère	6	0
CC du Limouxin	9	1
CC Corbières Salanque Méditerranée *	6	0
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	12	1
CC Castelnaudary Lauragais Audois	8	2
CC Lauragais Revel Sorèzois *	5	2
CA Carcassonne Agglo	45	8
CA Le Grand Narbonne	47	9
Aude	139	22
Occitanie	1 988	443
France métropolitaine	Non communiqué	4528

Sources : Source : FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

- Les nombres de pharmacies correspondent aux nombres de pharmacies ouvertes en 2021.
- Les nombres de laboratoires de biologie médicale ont été extraits grâce au FINESS à la date de mars 2022.

Fin juin 2022, l'Aude compte 3 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en fonctionnement, c'est-à-dire ayant signé l'accord conventionnel interprofessionnel (ACI).

Il s'agit des CPTS Agly Pyrénées Corbières Méditerranée (à cheval sur les Pyrénées-Orientales et l'Ariège et couvrant 43 communes audoises dans 4 EPCI), la CPTS Alaric (48 communes dans deux EPCI) et la CPTS Cabardès (39 communes dans trois EPCI). Au total, 80 290 Audois, soit 21,5 % de la population du département, résident dans une commune couverte par une CPTS.

Les maisons de santé pluridisciplinaires (MSP) sont au nombre de 35 (socles et antennes confondus), soit 8,0 % des MSP d'Occitanie. Il existe deux EPCI sans MSP : les CC de la Montagne Noire et la CC Lauragais Revel Sorèzois (dont le territoire est majoritairement hors du département).

Les MSP socles sont au nombre de 20 dans l'Aude, ce qui représente 7,9 % des MSP socles de la région. Elles sont

présentes dans 7 intercommunalités. Les effectifs varient entre 1 MSP dans 2 territoires et 6 MSP socles dans la CA Le Grand Narbonne.

En ce qui concerne les antennes des MSP, il y en a 15 dans le département. Elles sont implantées dans 7 EPCI dont un dépourvu de MSP socle (la CC Piège Lauragais Malepère). Les effectifs sont compris entre 1 antenne dans 5 territoires et 7 antennes dans la CA Le Grand Narbonne.

Il existe 3 CPTS en activité dans le département recouvrant 7 EPCI et plus d'un habitant sur cinq. Une minorité d'EPCI n'est pas couverte par une CPTS mais cela concerne près de 80 % des Audois. Les MSP sont présentes dans la majorité des territoires. Elles sont particulièrement présentes dans la CA Le Grand Narbonne.

Tableau 42 : Nombre de CPTS, de MSP socles et antennes en 2022

	CPTS en fonctionnement	MSP socles	MSP antennes
CC Pyrénées audoises	1	2	1
CC de la Montagne Noire	1	0	0
CC Piège Lauragais Malepère	0	0	1
CC du Limouxin	0	1	1
CC Corbières Salanque Méditerranée *	1	3	3
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	2	1	0
CC Castelnaudary Lauragais Audois	1	2	1
CC Lauragais Revel Sorèzois *	0	0	0
CA Carcassonne Agglo	2	5	1
CA Le Grand Narbonne	1	6	7
Aude	3	20	15
Occitanie	23	252	186
France métropolitaine	Non spé	Non spé	Non spé

Sources : Source : DGOS 2022 - FINESS/EDONISS - 2021- 2022
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

Le nombre de Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) est extrait de l'état des lieux effectué par la Direction générale de l'offre de soins (DGOS) en juin 2022). Le nombre de Maisons de santé pluridisciplinaires a été extrait du FINESS en mars 2022.

Établissements de soins

► Des taux d'équipement du département en lits et places en MCO, SSR, psychiatrie et HAD inférieur aux valeurs régionales

En 2020, on dénombre près de 940 lits en hospitalisation complète de Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO) dans l'Aude, 252 lits pour 100 000 habitants soit un taux d'équipement inférieur à celui de la région (289 lits pour 100 000 habitants).

Des établissements de santé disposant de ce type de lits sont présents dans 6 des 10 EPCI audois avec des valeurs comprises entre 12 lits dans la CC Pyrénées Audoises et 431 lits dans la CA Carcassonne Agglo. Avec Le Grand Narbonne, les deux communautés d'agglomération concentrent 88,9 % des lits du département.

On dénombre 144 places en hospitalisation partielle en MCO en 2020 dans l'Aude, 39 pour 100 000 habitants, taux inférieur à la valeur régionale (49 pour 100 000). Sur les 10 EPCI du département, 6 territoires n'ont aucune place. L'offre dans les 3 autres EPCI est comprise entre 2 places dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et 71 places dans chacune des deux communautés d'agglomération de Carcassonne et Narbonne.

Dans l'Aude, les services de soins de suite et de réadaptation (SSR) ont une capacité de 596 lits pour les hospitalisations complètes et 62 places en hospitalisation partielle. Cela correspond à des taux de 160 lits et 17 places pour 100 000 habitants quand les valeurs régionales sont respectivement de 188 lits et 25 places pour 100 000 habitants.

Sur les 10 EPCI du département, 4 territoires n'ont aucune place. L'offre dans les 6 autres EPCI est comprise entre 37 places dans la CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois et 180 places dans la CA Le Grand Narbonne. Les 159 places de la CC Lauragais Revel Sorèzois sont installées pour partie dans le Tarn et pour partie en Haute-Garonne.

Les services de psychiatrie de l'Aude proposent 329 lits pour les prises en charge à temps complet, soit 88 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 114). Les places en psychiatrie sont au nombre de 102 pour les prises en charge à temps

partiel, ce qui représente 27 places pour 100 000 habitants (Occitanie : 44). Cette offre est concentrée sur trois territoires. Les capacités pour les prises en charge à temps complet sont comprises entre 55 lits dans la CA Le Grand Narbonne et 204 lits dans la CC du Limouxin. Ce dernier territoire regroupe 3 lits sur 5 du département (62 %).

Le nombre de places d'hospitalisation partielle en psychiatrie est de 38 places dans la CA Le Grand Narbonne et 64 places dans la CC du

Limouxin. La capacité dans ce dernier EPCI représente la majorité des places de l'Aude (63 %).

Les capacités de prise en charge des patients en hospitalisation à domicile (HAD) sont déployées à partir de trois territoires : 10 places dans la CC Région Lézignanaise, Corbières, 43 dans la CA Carcassonne Agglo et 60 dans la CA Le Grand Narbonne. Le taux d'équipement en places d'HAD du département est de 30 places pour 100 000 habitants, taux supérieur à la valeur régionale (26 places pour 100 000 habitants).

Le département de l'Aude présente des taux d'équipement en lits et places en MCO, en SSR, en psychiatrie et en HAD inférieurs aux valeurs retrouvées pour l'ensemble de l'Occitanie. Cette offre est regroupée principalement dans les deux communautés d'agglomération de Carcassonne et Narbonne, exception faite de la psychiatrie où la plupart des lits et places sont installés dans la CA du Limouxin.

Tableau 43 : Nombre de lits et places en hospitalisation en MCO, SSR et PSY en 2020 ; nombre total de patients pouvant être pris en charge simultanément en HAD en 2020 ; taux d'équipement départemental et régional en 2020 (pour 100 000 habitants)

	MCO		SSR		Psychiatrie		Places en HAD
	Lits	Places	Lits	Places	Lits	Places	
CC Pyrénées audoises	12	0	81	0	0	0	0
CC de la Montagne Noire	0	0	0	0	0	0	0
CC Piège Lauragais Malepère	0	0	0	0	0	0	0
CC du Limouxin	30	0	73	0	204	64	0
CC Corbières Salanque Méditerranée *	0	0	0	0	0	0	0
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	37	2	37	0	0	0	10
CC Castelnaudary Lauragais Audois	25	0	65	0	0	0	0
CC Lauragais Revel Sorèzois *	0	0	159	0	0	0	0
CA Carcassonne Agglo	431	71	160	30	70	0	43
CA Le Grand Narbonne	405	71	180	32	55	38	60
Aude	940	144	596	62	329	102	113
Occitanie	16 998	2 891	11 064	1 467	6 732	2 561	1 531
<i>Taux d'équipement (lits ou places pour 100 000 habitants)</i>							
Aude	252,1	38,6	159,9	16,6	88,2	27,4	30,3
Occitanie	288,8	49,1	188,0	24,9	114,4	43,5	26,0

Sources : SAE 2020 - Bordereaux ID et MCO, SSR, PSY
Exploitation : CREA-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Repères méthodologiques

Les capacités sont classées selon l'autorisation rattachée à l'unité d'hospitalisation à laquelle elles appartiennent :

– *Hospitalisation complète* : elle se définit selon la nature de l'unité d'accueil. Il s'agit d'unités hébergeant des patients pour une durée généralement supérieure à une journée. Elle comprend également, dans les données présentées, les unités fermées le week-end (hospitalisation dite « de semaine »).

– *Hospitalisation partielle* : elle concerne l'accueil de jour ou de nuit et les unités ayant des activités d'anesthésie, de chirurgie ambulatoire ou de médecine ambulatoire. Elle fait partie, avec l'hospitalisation à domicile (HAD), des alternatives à l'hospitalisation à temps complet.

Accès aux maternités

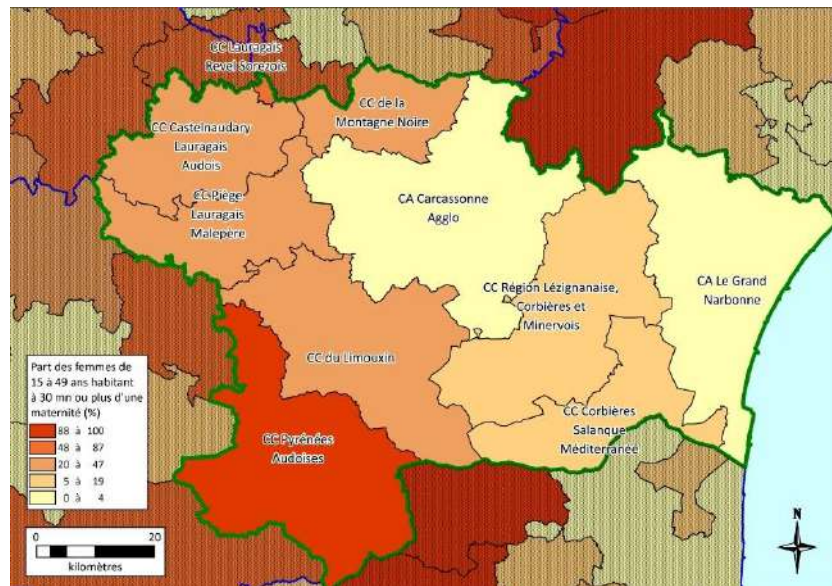
- La grande majorité des femmes de 15 à 49 ans de la CC Pyrénées Audoises habitent à 45 minutes ou plus d'une maternité

85,8 % des Audoises en âge de procréer (15-49 ans) résident à moins de 30 minutes d'une maternité. Elles sont plus nombreuses dans cette situation qu'au niveau de l'Occitanie (82,8 %).

Les parts des femmes proches d'une maternité avoisinent les 100 % dans deux EPCI : les CA Le Grand Narbonne et Carcassonne Agglo. À l'inverse, aucune femme de 15 à 45 ans se trouve à moins de 30 minutes d'une maternité dans la CC Pyrénées Audoises et un quart dans la CC Lauragais Revel Sorèzois (dont l'essentiel du territoire est dans le Tarn et la Haute-Garonne).

Les femmes situées à plus de 30 minutes et moins de 44 minutes d'une maternité sont minoritaires 10,2 % des Audoises de 15 à 49 ans, part inférieure à celle de l'Occitanie (13,5 %). Au sein des EPCI, les proportions de femmes de 15 à 49 ans habitant entre 30 et 45 minutes d'une maternité sont contrastées : les parts les plus faibles sont observées dans les deux communautés d'agglomération. Elle est comprise entre 20 et 25 % dans 4 territoires (les CC Pyrénées audoises, de la Montagne Noire, Piège Lauragais Malepère et du Limouxin). Elle est de près d'une femme sur deux dans la CC Castelnaudary Lauragais Audois et elle atteint trois femmes sur quatre dans la CC Lauragais Revel Sorèzois (dont l'essentiel du territoire est en dehors de l'Aude).

Carte 45 : Part des femmes de 15 à 49 ans habitant à 30 min et plus d'une maternité en 2018



Source : Insee - Odomatix - 2018
Exploitation : CREAI-ORS Occitanie

Dans l'Aude, 4,0 % des femmes de 15 à 49 ans sont à au moins 45 minutes d'une maternité, ce qui est un peu plus que ce qui est observé dans la région (3,7 %). Dans la moitié des EPCI, aucune femme n'est dans cette situation. Dans trois EPCI, c'est entre 3 % et 6 % des femmes qui sont concernées. Dans la CC du Limouxin, cette proportion est de 15 %. Dans la CC Pyrénées Audoises, la grande majorité des femmes (79 %) habite à plus de 45 minutes d'une maternité.

Près de neuf femmes sur dix en âge de procréer dans le département habitent à moins de 30 minutes d'une maternité. Cependant, dans certains territoires comme les Pyrénées Audoises, la grande majorité des habitantes se trouvent à plus de 45 minutes de la maternité la plus proche

Tableau 44 : Nombres et parts de femmes (en %) de 15 à 49 ans situées à moins de 30, de 30 à 44 minutes et à 45 minutes et plus d'une maternité en 2022

	Nombre de femmes de 15 à 49 ans				Part parmi les femmes de 15 à 49 ans		
	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus	Total	Moins de 30 min	30 à 44 min	45 min ou plus
CC Pyrénées audoises	0	393	1 506	1 899	0,0	20,7	79,3
CC de la Montagne Noire	708	230	0	938	75,5	24,5	0,0
CC Piège Lauragais Malepère	2 391	655	0	3 046	78,5	21,5	0,0
CC du Limouxin	2 972	1 105	697	4 774	62,3	23,1	14,6
CC Corbières Salanque Méditerranée *	4 008	317	273	4 599	87,2	6,9	5,9
CC Région Lézignanaise, Corbières et Minervois	4 936	967	167	6 070	81,3	15,9	2,8
CC Castelnaudary Lauragais Audois	2 809	2 248	171	5 229	53,7	43,0	3,3
CC Lauragais Revel Sorèzois *	1 011	2 907	0	3 917	25,8	74,2	0,0
CA Carcassonne Agglo	21 592	735	0	22 327	96,7	3,3	0,0
CA Le Grand Narbonne	24 581	421	0	25 002	98,3	1,7	0,0
Aude	60 162	7 123	2 814	70 098	85,8	10,2	4,0
Occitanie	1 027 934	167 511	46 342	1 241 786	82,8	13,5	3,7

Source : Insee –Odomatrix- 2018
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

* y compris la partie hors Aude de cet EPCI. Les données concernant l'ensemble du département de l'Aude ne prennent en compte que la partie audoise de cet EPCI

Partie 7

OFFRE MEDICO-SOCIALE

Enfants et adolescents.....	98
Adultes	99
Personnes âgées.....	100

Enfants et adolescents

► Une offre en établissements concentrée dans les IME et les ITEP

Le département compte 373 places dans 10 instituts médicoéducatifs (IME), soit 6,6 % des places de l'Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 4,6 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans pour un taux régional de 4,3 places pour 1 000.

Les places en instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques (ITEP) sont au nombre de 137 réparties dans quatre établissements, ce qui représente 5,6 % des places disponibles en région. Le taux d'équipement en places d'ITEP est de 1,7 pour 1 000 habitants de moins de 20 ans dans l'Aude ; ce taux est inférieur en Occitanie avec 1,8 place pour 1 000.

Aucun institut d'éducation motrice/établissement pour enfants ou adolescents polyhandicapés (IEM/EEAP) ou institut d'éducation sensorielle (IES) ou établissement expérimental n'est implanté dans l'Aude .

En 2022, on compte dans l'Aude 510 places réparties dans 12 services de soins et d'éducation spécialisée à domicile (SESSAD), soit 4,3 % des places de la région. Le taux d'équipement en places de SESSAD est inférieur dans l'Aude à la valeur régionale, respectivement 2,6 et 3,7 places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans.

Les places disponibles dans le département pour les enfants et adolescents handicapés sont, proportionnellement à la population, moins nombreuses dans l'Aude que dans l'ensemble de la région Occitanie. En établissements, il s'agit uniquement de places d'IME et d'ITEP.

Tableau 45 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans en établissements médico-sociaux pour les enfants et adolescents en situation de handicap en 2022

	Nombre de structures	Aude		Occitanie
		Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans	Places pour 1 000 habitants de 0 à 19 ans
Établissements				
IME	10	373	4,6	4,3
ITEP	4	137	1,7	1,8
IEM-EEAP	0	0	0,0	0,8
IES	0	0	0,0	0,6
Établissements expérimentaux	0	0	0,0	0,02
Services				
SESSAD	12	510	2,6	3,7

Source : FINISS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

IME : Institut Médicoéducatif

ITEP : Institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

IEM- EEAP : Institut d'éducation motrice - Établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IES : Institut d'éducation sensorielle

SESSAD : Service de soins et d'éducation spécialisée à domicile

Adultes

► Des taux d'équipement pour adultes en situation de handicap variables selon les catégories d'établissements et de services

En 2022, dix établissements d'accueil médicalisés (MAS ou FAM) (EAM) sont implantés dans l'Aude. Ils proposent un total de 404 places, soit 6,1% des places de ce type en Occitanie. Le taux d'équipement en places d'EAM est de 2,4 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans l'Aude ; ce taux est similaire en Occitanie avec 2,3 places pour 1 000.

On dénombre 17 établissements d'accueil non médicalisés (foyers d'hébergement ou de vie) (EANM) implantés dans l'Aude pour 639 places, soit 6,7 % des places de ce type en Occitanie. Cela correspond à un taux d'équipement de 3,8 places d'EAM pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans l'Aude ; ce taux est plus élevé qu'en Occitanie (3,3 places pour 1 000).

On ne recense ni établissement d'accueil temporaire pour adultes en situation de handicap, ni établissement expérimental dans l'Aude.

En 2022, on compte dans l'Aude 14 structures et 955 places en établissements ou services d'aide par le travail (ESAT), soit 9,0 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 4,5 places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans pour un taux régional de 3,7 places pour 1 000.

On dénombre 300 places dans 4 services d'accompagnement à la vie sociale (SAVS) dans le département, soit 5,6 % des places en Occitanie. Le taux d'équipement en places de SAVS est de 1,8 pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans dans l'Aude, identique au taux en Occitanie.

L'Aude compte 3 services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés (SAMSAH) proposant 45 places, ce qui représente 5,6 % des places en région. Cela correspond à un taux d'équipement de 0,3 place pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans comme au niveau de la région.

Les places disponibles dans le département pour les adultes en situation de handicap sont, rapportées au nombre d'habitants, plus nombreuses en établissement non médicalisé et moins nombreuses en établissement médicalisé. Elles sont plus nombreuses en ESAT et aussi nombreuses en SAVS et SAMSAH.

Tableau 46 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans en établissements médico-sociaux pour les adultes en situation de handicap en 2022

	Aude		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans	Places pour 1 000 habitants de 20 à 59 ans
Établissements				
EAM	10	404	2,4	2,3
EANM	17	639	3,8	3,3
Accueil temporaire	0	0	0,0	0,02
Établissements expérimentaux	0	0	0,0	0,1
ESAT	14	955	4,5	3,7
Services				
SAVS	4	300	1,8	1,8
SAMSAH	3	45	0,3	0,3

Source : FINISS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022 - Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EAM : Établissement d'accueil médicalisé (Maison d'accueil spécialisée et foyer d'accueil médicalisé)

EANM : Établissement d'accueil non médicalisé (Foyer d'hébergement et foyer de vie)

ESAT : Établissement et service d'aide par le travail

SAVS : Service d'accompagnement à la vie sociale

SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés

Personnes âgées

► Une offre d'hébergement pour personnes âgées plutôt en deçà de la valeur régionale

En 2022, 56 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) sont implantés dans l'Aude, offrant un total de 4 255 places soit 7,0 % des places de la région. Le taux d'équipement de l'Aude est de 94,3 places d'EHPAD pour 1 000 habitants de 75 ans. Le taux régional est de 95,8 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus.

Quel que soit le type d'établissement pour personnes âgées, le nombre de places rapportées à la population des 75 ans et plus est inférieur (ou au mieux proche) dans l'Aude à ce qui est observé en Occitanie.

Un établissement d'hébergement pour personnes âgées (EHPA) est présent dans l'Aude et propose 45 places, soit 8,8 % des places de la région. Cela correspond à un taux d'équipement de 1,0 place pour 1 000 habitants de 75 ans et plus (0,8 en Occitanie).

On recense neuf résidences autonomie offrant 333 places au total, soit 6,2 % des places de la région. Le taux d'équipement de l'Aude est de 7,4 places en résidence autonomie, inférieur au taux régional (8,5 places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus).

Tableau 47 : Nombres d'établissements, de places et de places pour 1 000 habitants de 75 ans et plus en établissements médico-sociaux pour personnes âgées en 2022

	Aude		Occitanie	
	Nombre de structures	Nombre de places	Places pour 1 000 habitants 75 ans et plus	Places pour 1 000 habitants 75 ans et plus
Établissements				
EHPAD	56	4 255	94,3	95,8
EHPA	1	45	1,0	0,8
Résidences autonomie	9	333	7,4	8,5

Source : FINESS/EDONISS - extraction au 18 octobre 2022
Exploitation : CREAL-ORS Occitanie

Repères méthodologiques

EHPAD : Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes

EHPA Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées avec ou sans perception de crédit de la part de l'assurance maladie (AM).

8. ANNEXES

Définitions et méthodologie

PARTIE 1 - DÉMOGRAPHIE

Grille communale de densité de l'Insee : Les communes étant de superficies très variables, certaines d'entre elles peuvent apparaître comme peu densément peuplées ou au contraire densément peuplées, alors même que leurs populations sont de taille comparable.

Pour prendre en compte la population communale et sa répartition dans l'espace, la grille communale de densité s'appuie sur la distribution de la population à l'intérieur de la commune en découpant le territoire en carreaux de 1 kilomètre de côté. Elle repère ainsi des zones agglomérées. C'est l'importance de ces zones agglomérées au sein des communes qui va permettre de les caractériser (et non la densité communale habituelle).

La grille communale permet ainsi de distinguer quatre catégories de communes :

- les communes densément peuplées,
- les communes de densité intermédiaire,
- les communes peu denses,
- les communes très peu denses.

Les données de population sont issues des fichiers démographiques sur les logements et les individus (Fideli 2018).

Indice conjoncturel de fécondité (ICF) : l'ICF, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population féminine (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle de femmes. Il est probable qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés. L'indicateur conjoncturel de fécondité sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la fécondité une année donnée.

Espérance de vie à la naissance : représente la durée de vie moyenne - autrement dit l'âge moyen au décès - d'une génération fictive soumise aux conditions de mortalité de l'année. Elle caractérise la mortalité indépendamment de la structure par âge.

Remarque : Il ne faut pas perdre de vue que les taux utilisés dans le calcul sont ceux observés au cours d'une année donnée dans l'ensemble de la population (composée de plusieurs générations) et ne représentent donc pas les taux d'une génération réelle d'hommes et de femmes. Il est certain qu'aucune génération réelle n'aura à chaque âge les taux observés une année donnée. L'espérance de vie sert donc uniquement à caractériser d'une façon synthétique la mortalité une année donnée.

Indice de vieillissement : nombre de personnes de 65 ans et plus pour 100 personnes de moins de 20 ans. Un indice autour de 100 indique que les 65 ans et plus et les moins de 20 ans sont présents dans des proportions équivalentes sur le territoire ; plus l'indice est faible, plus la population est jeune et, inversement, plus l'indice est élevé, plus la population est vieillissante.

PARTIE 2 - CARACTÉRISTIQUES SOCIALES

Personnes peu ou pas diplômées (Insee, RP2018) : le niveau de diplôme fait référence au diplôme le plus élevé déclaré par l'individu. Les catégories de diplômes utilisées sont les suivantes, les trois premières caractérisant les personnes peu ou pas diplômées :

- aucun diplôme :

- pas de scolarité ou scolarité achevée avant l'école primaire ;
- scolarité suivie jusqu'à la fin de l'école primaire ou achevée avant la fin du collège ;
- scolarité jusqu'à la fin du collège ou au-delà ;

- Certificat d'études primaires (CEP) ;

- BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB ;

- CAP, BEP ou diplôme équivalent ;

- Baccalauréat, brevet professionnel ;

- BTS, DUT, deug, Deust, diplôme de niveau bac+ 2 ou équivalent ;

- licence, maîtrise, diplôme équivalent de niveau bac+3 ou bac+4 ;

- Master, DEA, DESS, diplôme de niveau bac+5, doctorat de santé ;

- Doctorat de recherche (hors santé).

Taux d'activité : nombre de personnes actives de 15-64 ans pour 100 personnes de 15-64 ans. La population active comprend les actifs ayant un emploi et les chômeurs.

Taux de chômage au sens du recensement : nombre de personnes de 15-64 ans qui se sont déclarées chômeurs (inscrits ou non à Pôle emploi) et en recherche d'emploi, rapporté à la population active au sens du recensement (population active occupée et chômeurs se déclarant en recherche d'emploi). Ce taux de chômage diffère des taux de chômage localisés et du taux de chômage au sens du BIT (Bureau international du travail) également publiés par l'Insee (mais non disponibles à un niveau territorial fin).

Part des foyers fiscaux non imposés : nombre des foyers fiscaux n'ayant pas payé d'impôt sur le revenu rapporté à l'ensemble des foyers fiscaux soumis à l'impôt sur le revenu.

Taux de ménages allocataires du RSA : nombre de ménages allocataires du RSA rapporté à l'ensemble des ménages. Le RSA s'adresse aux personnes âgées de 25 ans et plus ou aux personnes âgées de moins de 25 ans ayant au moins un enfant à charge né ou à naître. Une majoration d'isolement est versée, sous certaines conditions, aux bénéficiaires du RSA assumant seuls la charge d'un enfant né ou à naître.

C2S : la complémentaire santé solidaire (C2S ou CSS) est une protection complémentaire santé gratuite. Elle est attribuée sous conditions de résidence et de ressources. Pour la demander, un dossier est à constituer (formulaires et justificatifs). Une fois attribuée, la C2S est accordée pour un an. Le renouvellement doit être demandé chaque année. Le taux de bénéficiaires est calculé sur la population totale. La C2S a remplacé la CMUc et l'ACS en novembre 2019.

Taux de pauvreté : proportion d'individus dont le niveau de vie (revenu disponible du ménage rapporté au nombre d'unités de consommation) est inférieur au seuil de 60 % du niveau de vie médian national (dénommé seuil de pauvreté et exprimé en euros : 1 063 euros par mois en 2018).

L'Allocation Adultes Handicapés (AAH) : L'AAH est attribuée aux personnes atteintes d'un taux minimum d'incapacité et disposant de ressources modestes afin de leur assurer une certaine autonomie financière. La CDAPH ouvre les droits et la CAF vérifie les conditions administratives avant son versement.

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Taux standardisés de mortalité, d'**incidence** et de **prévalence** des affections de longue durée (ALD) et des séjours hospitaliers.

Les taux présentés sont standardisés sur l'âge à partir de la population France entière au recensement de 2018 (RP 2018).

Le taux standardisé correspond au taux que l'on observerait sur une zone géographique donnée (département, région, ...) si elle avait la même structure par âge que la population de référence, ici la France entière au recensement de 2018.

Les classes d'âge prises en compte pour la standardisation sont les suivantes :

- pour la mortalité : moins de 1 an, 1-4 ans, 5-9 ans, ..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge ;
- pour les ALD : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 19 classes d'âge.
- pour les séjours hospitaliers : : moins de 5 ans, 5-9 ans, 10- 14 ans..., 75-79 ans, 80-84 ans, 90 ans et plus, soit un total de 20 classes d'âge

$$\sum_{i=1}^x P_i \frac{Z_i}{N_i} \times 100\,000$$

Taux standardisé =

Où :

X : le nombre de classes d'âge considérées

I : étendue de la classe d'âge considérée

P_i : part de la classe d'âge i dans la population de référence
(population de la classe d'âge i / population tous âges)

Z_i : nombre annuel moyen de décès, d'ALD ou de séjours de la classe d'âge i

N_i : population moyenne de la classe d'âge i

La population utilisée pour le calcul des taux par âge (nécessaires au calcul des taux standardisés) est une population moyenne de la période considérée (année N). Cette moyenne est obtenue à partir des données du recensement de la population (RP : population au 1^{er} janvier depuis 2013) : pour des données annuelles, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année considérée (N = (RP n + RP n+ 1) / 2) et pour les données quinquennales, la population moyenne est celle au 1^{er} juillet de l'année centrale (par exemple, l'année 2015 est l'année centrale pour la période 2013- 2017).

Remarque : les taux standardisés sont exprimés pour 100 000 habitants

Incidence des ALD : nombre annuel moyen de nouvelles admissions en ALD sur une période donnée ;

PARTIE 4 - GÉNÉRALITÉS ET ÉTAT DE SANTÉ

Le **code de la CIM10** (Classification Internationale des Maladies - 10^{ème} révision) est utilisé pour l'analyse de la mortalité, pour la morbidité hospitalière ou pour certaines affections de longue durée détaillées. Pour l'analyse globale des affections de longue durée (appartenant à la liste des 30 ALD prises en charge à 100 % par la sécurité sociale) c'est le **numéro d'ALD** qui est utilisé.

Cancers

Ensemble des tumeurs malignes : CIM10=C00-C99 et ALD n°30 – Tumeur maligne, affection maligne du tissu lymphatique ou hématopoïétique

Cancer des bronches et du poumon : CIM10=C34

Cancer du côlon : CIM10=C18

Cancer du sein : CIM10=C50

Maladies cardiovasculaires

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99 et ALD n°1, 3, 5, 13 (l'ALD n°12 concernant l'hypertension artérielle sévère a été supprimée de la liste des ALD30 en juin 2011)

Maladies de l'appareil respiratoire

Ensemble des maladies : CIM10=I00-I99

Asthme : CIM10=J45

Diabète : CIM10=E10-E14 et ALD n°8 - Diabète de type 1 et diabète de type 2

La mortalité par diabète est analysée en diagnostic principal, en diagnostic associé ou en comorbidité.

Accidents de la circulation

Traumatismes suite à un accident de la circulation : CIM10=V01-V04, V06, V09-V80, V87, V89, V99

Santé mentale

Suicide : CIM10=X60-X84

Affections psychiatriques : CIM10= F10-F99, Q90-Q99

Neurologie

Maladie d'Alzheimer et autres démences : CIM10=F00 et ALD n° 15 - maladie d'Alzheimer et autres démences

La mortalité par maladie d'Alzheimer est analysée en diagnostic principal et en diagnostic associé.

PARTIE 5 - ETAT DE SANTE PAR GROUPES DE POPULATION

Interruption volontaire de grossesse (IVG)

Les IVG peuvent être effectuées selon deux méthodes : chirurgicale ou médicamenteuse. Les IVG chirurgicales ont exclusivement lieu en établissement de santé alors que les IVG médicamenteuses peuvent être effectuées en établissement de santé, en soins de ville ou bien en centre de soin et en centre de planification ou d'éducation familiale (CPEF), depuis le décret du 6 mai 2009.

PARTIES 6 et 7-OFFRE DE SOINS / OFFRE MEDICO-SOCIALE

Pour les enfants

IME (institut médico-éducatif) : ils accueillent des enfants et adolescents déficients intellectuels, quel que soit le degré de leur déficience.

ITEP (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique) : établissements accueillant des enfants ou des adolescents présentant des troubles du comportement importants, sans déficience intellectuelle. L'enseignement est dispensé soit dans l'établissement par des enseignants spécialisés, soit en intégration dans des classes d'établissements scolaires proches.

IEM : ces établissements accueillent des enfants présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction extrême de leur autonomie. Certains établissements sont spécialisés dans l'accueil des enfants polyhandicapés. Il existe également des établissements d'éducation sensorielle pour déficients visuels et pour déficients auditifs.

Pour les adultes

FAM (foyer d'accueil médicalisé) : ces foyers accueillent des adultes handicapés qui ont besoin d'un suivi médical régulier. Ces établissements proposent un accompagnement pour effectuer les actes essentiels de la vie courante, une surveillance médicale et une aide éducative pour favoriser le maintien ou l'acquisition d'une plus grande autonomie. Les FAM sont financés à la fois par l'assurance maladie et par les départements.

MAS (maison d'accueil spécialisée) : ces établissements médico-sociaux reçoivent des adultes lourdement handicapés qui ne peuvent effectuer seuls les actes essentiels de la vie, et dont l'état nécessite le recours à une tierce personne pour les actes de la vie courante, une surveillance médicale et des soins constants. Les soins ne sont pas intensifs. Il s'agit essentiellement d'une surveillance médicale régulière avec recours à un médecin en cas d'urgence et de la poursuite des traitements et des rééducations d'entretien et de soins de nursing.

Foyer de vie, foyer d'hébergement pour travailleurs handicapés : certains accueillent des personnes qui ne sont pas en mesure de travailler, mais qui disposent d'une certaine autonomie physique ou intellectuelle. Ces foyers de « vie » peuvent offrir un accueil à la journée ou à temps complet. D'autres établissements assurent l'hébergement des travailleurs handicapés exerçant une activité pendant la journée en milieu protégé ou ordinaire.

ESAT (établissement et service d'aide par le travail) : il s'agit de structures de travail adapté, dans lesquelles des personnes handicapées exercent une activité professionnelle dans des conditions de travail aménagées et bénéficient d'un soutien social et éducatif.

Pour les personnes âgées

EHPAD (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) : maison de retraite médicalisée. Dans un EHPAD vous trouverez un ensemble de services tels que la restauration, les soins médicaux et des assistances diverses selon le degré de dépendance de la personne. Les EHPAD accueillent des personnes autonomes à très dépendantes.

USLD (unité de soins de longue durée) : structure d'hébergement et de soins dédiée aux personnes âgées en perte d'autonomie. Dans une USLD, les résidents nécessitent une surveillance médicale quotidienne. L'USLD est plus équipée en matériel et personnel médical qu'un EHPAD.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées (EHPA) : résidence destinée aux personnes autonomes de plus de 60 ans. Ce n'est pas un établissement médical, cependant, dans certaines résidences du personnel médical est présent sur place, comme des aides-soignants ou des infirmiers. Autrement, les soins courants des résidents sont réalisés par des intervenants extérieurs.

TABLE DES MATIÈRES

PÉRIMÈTRE DE L'ÉTUDE	4
Nombre d'habitants et densité	6
Taux d'accroissement de la population	8
Indicateur conjoncturel de fécondité	10
Espérance de vie à la naissance.....	12
Jeunesse	14
Personnes âgées.....	16
Pyramide des âges.....	20
Scolarisation	22
Niveau d'études.....	24
Population active.....	26
Chômage.....	30
Précarité.....	32
Adultes handicapés.....	36
Ménages	37
Logements	40
Potentiel touristique.....	48
Bruit	49
Air	50
Mortalité toutes causes	54
Mortalité prématurée et évitable	56
Admissions en ALD et hospitalisations en MCO	58
Mortalité par cancer	60
Mortalité par autres pathologies	64
Mère et enfant (0- 1 an).....	72
Enfants et adolescents (1-17 ans)	74
Jeunes adultes (18-24 ans).....	76
Adultes (25-64 ans).....	78
Personnes âgées (65 ans et plus)	80
Accessibilité potentielle localisée	86
Densités des professionnels de santé	88
Organisation des soins de premier recours.....	90
Établissements de soins	92
Accès aux maternités.....	94
Enfants et adolescents.....	98
Adultes	99
Personnes âgées.....	100